

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

8 JUILLET 2015

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2015⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

PAR **MME CHRISTINE POULIN** .

—

(1) Voir Doc. n°149 (2014-2015) n°1 à 9.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. A. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	3
2	Exposé de M. Place, représentant de la Cour des comptes	3
3	Réponses du ministre du Budget à la Cour des comptes	6
4	Discussion générale	7
5	Examen des articles du dispositif et des tableaux	21
6	Avis de la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias	22
7	Avis de la commission de l'Education	22
8	Avis de la commission de la Culture et de l'Enfance	22
9	Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales	22
10	Avis de la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances	22
11	Avis de la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles	22
12	Avis de la commission des Sports	22
13	Votes	22
	TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION	24

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative a examiné au cours de ses réunions des 6 juillet 2015 et 8 juillet 2015(2) le projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2015 (doc. 148 (2014-2015) n°1) et le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2015 (doc. 149 (2014-2015) n°1).

Lors de ces réunions il a été décidé à l'unanimité des membres présents de présenter un rapport commun à ces deux projets.

1 Exposé introductif de M. A. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Pour l'exposé introductif du ministre Flahaut, il est renvoyé au fichier PowerPoint joint (voir Doc. 149 (2014-2015) n°10 - annexe n° 1).

2 Exposé de M. Place, représentant de la Cour des comptes

A l'ajustement des recettes, la Cour acte que les prévisions des recettes ajustées diminuent de 193,0 millions d'euros par rapport au budget initial, soit une diminution de 2 %.

En matière de recettes institutionnelles, la Cour a formulé deux remarques.

La Cour constate que les montants ajustés des impôts partagés, inscrits dans le présent projet, diffèrent de ceux arrêtés par l'État fédéral lors de l'ajustement de son budget 2015 et sont supérieurs de 31,5 millions d'euros. Il en résulte que la Communauté française ne percevra vraisemblablement pas les montants qu'elle a budgétés.

Les écarts entre les montants évalués par l'État fédéral et ceux de la Communauté française, résultent, dans le chef de la Communauté française, d'une mauvaise application de l'article 33, §2, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, tel que modifié.

Si la circulaire 2015/1 du 26 février 2015 relative aux directives budgétaires pour le premier ajustement du budget 2015 de la Communauté française, reprend les paramètres macroéconomique du budget économique du 12 février 2015 (à savoir une inflation nulle et un taux de croissance du PIB de 1 %), le gouvernement de la Communauté française a toutefois utilisé, pour son ajustement budgétaire, des paramètres différents, à savoir un taux d'inflation de 0,2 % et un taux de croissance du PIB de 1,2 %.

En application des accords de la Sainte Émilie, le gouvernement de la Communauté française a inscrit une partie de la part attribuée du produit de l'IPP à la section particulière du budget des dépenses. Le gouvernement de la Communauté française explique ne pas vouloir surévaluer les recettes budgétaires par des montants qui ne seront pas affectés à des compétences qu'elle exerce en propre.

La Cour estime qu'il est préférable, comme le fait la Région wallonne, de réserver la section particulière à des opérations effectuées pour compte de tiers.

En matière de recettes diverses, les prévisions ajustées sont de 160,2 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 5,9 millions d'euros (soit 3,8 %) par rapport au budget initial.

En ce qui concerne l'ajustement des dépenses, le dispositif du projet de décret a amené la Cour à formuler deux remarques.

La Cour constate que, dans le cadre du présent ajustement, le gouvernement de la Communauté française a créé de nouveaux articles de base. Elle suggère qu'à l'avenir, ceux-ci soient mentionnés

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Lefebvre (Président),
M. Devillers, Mme Gahouchi (en remplacement de Mme Vienne), M. Imane, M. Mottard, Mme Poulin (Rapporteuse), Mme Vienne, M. Bouchez, Mme De Bue, M. Knaepen,
M. Lecerf, M. Desquesnes (en remplacement de Mme Schyns), M. Drèze et Mme Moucheron
(en remplacement de Mme Schyns)

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. De Bock, M. Doukeridis : membres du Parlement
M. Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
M. Lambert, Directeur de Cabinet du ministre Flahaut
M. Breckpot, collaborateur au cabinet du ministre Flahaut
M. Dumortier, collaborateur au cabinet du ministre Flahaut
Mme Hartmann, collaboratrice au cabinet du ministre Flahaut
M. Maudoux, collaborateur au cabinet du ministre Flahaut
M. Mont, collaborateur au cabinet du ministre Flahaut
M. Place, représentant la Cour des comptes
M. Tilly, représentant la Cour des comptes
M. Destate, Directeur général adjoint, expert a.i. au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Mme Vanaubel, secrétaire politique groupe cdH
Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS
M. Bosson, collaborateur du groupe MR

dans le dispositif budgétaire, de manière à offrir au Parlement une vision plus précise du projet de décret qu'il est appelé à voter.

La Cour relève, par ailleurs, que le gouvernement de la Communauté française a encore créé des articles budgétaires dotés du code relatif aux dépenses non ventilées (article 01.xx), alors que, dans ses rapports précédents, la Cour avait recommandé d'en limiter l'usage.

Pour le **budget des dépenses**, la Cour acte que les moyens en engagement et en liquidation diminuent respectivement de 69,9 millions d'euros et 69,1 millions d'euros.

Hormis le chapitre III (Éducation, Recherche et formation) pour lequel, les moyens budgétaires augmentent de 12,7 millions d'euros en engagement et de 13,5 millions d'euros en liquidation, les autres chapitres connaissent une diminution de leurs moyens budgétaires.

En ce qui concerne le Chapitre III, la Cour souligne que le gouvernement de la Communauté française a inscrit une provision relative à une cotisation de responsabilisation en matière de pension ayant trait à l'exercice 2014, d'un montant de 8,2 millions d'euros. D'autres crédits portant sur cette matière ont été inscrits à la DO 11 du chapitre I à hauteur de 228,0 milliers d'euros.

Les crédits destinés au financement des dotations versées à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française (chapitre V – DO 90) ont été adaptés sur la base d'un taux d'inflation de 0,2%, alors que le budget économique du 12 février 2015 l'a fixé à 0%. Ces dotations ont dès lors été arrêtées respectivement à 339,4 millions d'euros (-7,7 millions d'euros) et 98,0 millions d'euros (-2,2 millions d'euros). La décision du gouvernement de la Communauté française a pour effet d'introduire une différence entre les montants portés à ce titre dans les budgets de la Communauté française et de la Région wallonne (338,2 millions d'euros).

En matière de **fonds budgétaires**, les prévisions de recettes des fonds budgétaires sont réévaluées à 80,5 millions d'euros, ce qui représente une diminution de 15,6 millions d'euros (-16,2 %).

Les prévisions de dépenses de ces fonds s'établissent, après ajustement, respectivement, à 79,2 millions d'euros (crédits d'engagement) et 78,3 millions d'euros (crédits de liquidation).

La Cour avait formulé une remarque dans son rapport consacré au projet de budget initial 2015 par laquelle elle relevait que l'intervention de l'Inami dans le programme de vaccination avait été supprimée dans le cadre des dernières modifications apportées à la loi de financement. Le gouvernement de la Communauté française a, dès lors, annulé la prévision de 13,9 millions d'euros en recettes imputable au fonds budgétaire relatif à

l'intervention de l'État fédéral dans le cadre de programmes de prévention à caractère national en matière de vaccination (AB 49.43.16 du projet de budget ajusté des recettes 2015).

Les fonds budgétaires dégagent un solde ex ante de 2,2 millions d'euros (optique des liquidations), en diminution de 11,6 millions d'euros par rapport au projet de budget initial 2015.

Les Services Administratifs à Comptabilité Autonome (SACA)

Dans ses rapports précédents, consacrés aux projets d'ajustements budgétaires, la Cour avait rappelé que ceux-ci devaient intégrer les budgets ajustés de tous les SACA. En effet, dans le courant de l'exercice, ces services doivent mettre en concordance la prévision de solde reporté, figurant dans leur budget initial, avec le solde qui se dégage de leur compte d'exécution du budget de l'exercice précédent. Cette adaptation est, dans les faits, de nature à majorer les moyens de financement de ces institutions et, en conséquence, à impacter le montant des crédits de dépenses. Ces différentes opérations peuvent avoir des répercussions sur le solde budgétaire de ces institutions et, partant, sur le solde de financement de l'entité « Communauté française ».

Le gouvernement de la Communauté française a tenu compte de cette recommandation, puisque le présent projet d'ajustement comporte le budget ajusté de l'ensemble des SACA, à l'exception de l'Agence fonds social européen et de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Même si le budget de ces deux institutions comporte essentiellement des opérations pour compte de tiers, qui n'ont pas d'impact sur le solde de financement de la Communauté française, il conviendrait qu'à l'avenir, leur budget ajusté soit également joint.

Par ailleurs, dans son rapport portant sur le projet de budget initial 2015, la Cour avait relevé différents manquements dans la présentation du budget des SACA. Elle constate qu'aucune amélioration significative n'a été apportée sur ces points. Les remarques qu'elle avait formulées restent donc d'actualité.

L'optique qui a présidé à l'élaboration de l'ajustement du budget 2015 de 12 des 19 SACA n'est pas précisée, ce qui complique l'analyse et l'interprétation des montants qui y figurent. Par ailleurs deux d'entre eux ont établi leurs prévisions selon la seule optique des liquidations. Il en résulte que tous les soldes budgétaires ex ante des SACA ne sont pas calculés sur les mêmes bases. Ils ne peuvent donc être comparés et leur consolidation dans le cadre du calcul du solde de financement est problématique;

Les articles figurant dans certains budgets ne sont pas adéquatement codifiés et les tableaux budgétaires de certains services ne détaillent pas

les prévisions de recettes et de dépenses. Cette remarque s'applique particulièrement aux SACA de l'enseignement.

La Cour insiste donc à nouveau pour qu'à l'avenir, dans un souci de lisibilité et en vue de pouvoir en dégager des soldes budgétaires corrects, les budgets de tous les SACA soient présentés selon la double optique des engagements et des liquidations. Ceux-ci devraient en outre présenter un niveau de détail suffisant pour répondre au principe de la spécialité budgétaire.

La section particulière montre que la dotation de la Région wallonne, en s'établissant à 3.320,8 millions d'euros, sera diminuée de 100,5 millions d'euros (-2,9 %). La dotation de la Commission Communautaire française reste quasiment inchangée.

Pour ce qui est des **organismes d'intérêt public**, la loi du 16 mars 1954, relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, dispose que seuls les projets de budget des organismes de catégorie A doivent être annexés au projet de budget des dépenses de la Communauté française et approuvés par le Parlement.

Toutefois, au regard des obligations imposées par l'Union européenne aux différentes entités de l'État belge et à l'obligation pour celles-ci de dégager un solde de financement intégrant les opérations des institutions faisant partie de leur périmètre de consolidation, il est important que la Cour dispose des projets de budget des organismes de la catégorie B pour l'analyse qu'elle effectue à l'intention du Parlement.

Pour la Cour, il serait souhaitable que la loi du 16 mars 1954 soit rapidement remplacée par un décret propre à la Communauté française.

Par ailleurs, la Cour n'a pas reçu en temps utile les budgets ajustés de ces organismes, alors que leurs dotations ont été modifiées dans le cadre de l'ajustement du budget de la Communauté française.

En ce qui concerne l'ARES, ses crédits sont diminués de 719 milliers d'euros. Cette diminution – dont l'objectif est d'augmenter la partie variable de l'allocation de fonctionnement aux universités – repose toutefois sur une base décrétole incertaine. En effet, celle-ci est fondée sur l'article 18 du projet de décret-programme (doc. 147(2014-2015- N° 1)) que le gouvernement a déposé en même temps que celui portant sur l'ajustement du budget 2015.

Dans son avis 57.651/2-4 du 15 juin 2015, la section législation du Conseil d'État, a mis en cause la légalité de cet article, en considérant

qu'« *il résulte des principes du fédéralisme financier qu'il n'est pas admissible de permettre à une des entités fédérées d'en subventionner une autre ou l'un de ses organismes* ».

Le solde budgétaire net ex ante, à l'ajustement, s'élève à 430,6 millions d'euros alors qu'il était de 306,7 millions d'euros à l'initial 2015.

En ce qui concerne la **détermination des normes budgétaires pour l'année 2015** :

La section « Besoins de financement des pouvoirs publics » du Conseil supérieur des finances a formulé, en mars 2015, conformément à l'accord de coopération du 13 décembre 2013(3), des recommandations sur l'objectif budgétaire de l'ensemble des pouvoirs publics et sa répartition entre les différents niveaux de pouvoir, dans le contexte de la mise à jour du programme de stabilité(4).

L'accord de coopération prévoit en effet une répartition en termes nominaux et structurels des objectifs des différents niveaux de pouvoirs par une décision du Comité de concertation sur la base de l'avis du CSF.

Le programme de stabilité 2015-2018 de la Belgique a été approuvé par le Conseil des ministres fédéral du 24 avril 2015. Le Comité de concertation en a simplement pris acte le 29 avril 2015.

Le programme de stabilité 2015-2018, qui s'appuie sur l'avis de mars 2015 du Conseil supérieur des finances (CSF), prévoit d'atteindre un équilibre budgétaire structurel pour l'ensemble des pouvoirs publics en 2018.

Par contre, le programme de stabilité ne contient pas de recommandation chiffrée sur la répartition de l'objectif à atteindre pour l'Entité II entre ses composantes (communautés, régions et pouvoirs locaux).

La partie de ce programme, consacrée à l'analyse des budgets 2015(5) des différentes composantes de l'entité II, indique toutefois, pour ce qui concerne la Communauté française, que l'ajustement vise à « *évaluer l'impact des nouvelles estimations des paramètres macroéconomiques issues du budget économique du 12 février 2015 sur les prévisions de recettes et les crédits de dépenses 2015, afin d'en confronter le résultat à l'objectif budgétaire fixé par le gouvernement lors de l'élaboration du budget initial 2015* ».

Le CSF avait également défini une trajectoire individuelle pour chacune des communautés et régions.

Pour la Communauté française, l'objectif en termes nominaux recommandé par le CSF cor-

(3) Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en œuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

(4) *Trajectoire budgétaire en préparation du programme de stabilité 2015-2018*, Conseil supérieur des finances, section « besoins de financement des pouvoirs publics », mars 2015.

(5) *Programme de stabilité de la Belgique 2015-2018*, p. 30 à 31.

respond à un déficit de -0,049 % du PIB, soit -202,0 millions d'euros, compte non tenu des accords de la Sainte Émilie(6).

En prenant en compte l'essentiel de ces accords, l'objectif en termes nominaux recommandé par le CSF pour la Communauté française s'élève à -0,045 % du PIB.

Par ailleurs, la déclaration de politique communautaire prévoyait une trajectoire budgétaire dont l'année 2015 comporterait un solde net à financer (en termes SEC 2010) de 140 millions d'euros, avec un retour à l'équilibre budgétaire en 2018.

Pour ce qui est du **solde de financement**, ni l'exposé général, ni les autres annexes transmises à la Cour ne font état d'un calcul de ce solde à l'occasion de cet ajustement. La Cour a toutefois reçu du cabinet du ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative les corrections effectuées pour assurer le passage du solde budgétaire brut au solde de financement. La Cour recommande à nouveau qu'à l'instar de la Région wallonne, le calcul du solde de financement soit présenté dans l'exposé général.

Le solde de financement ajusté du budget 2015 s'établit à -239,0 millions d'euros, ce qui représente une détérioration de 69,2 millions d'euros par rapport au budget initial 2015, alors que l'objectif de la déclaration politique communautaire prévoyait -140,0 millions d'euros.

Quelques éléments impactant le passage du solde budgétaire au solde de financement

Premièrement, pour le périmètre de consolidation, le cabinet du ministre du Budget a communiqué à la Cour la ventilation des corrections opérées. Il apparaît que le FNRS a été intégré dans le périmètre de la Communauté française.

Par ailleurs, la Cour fait remarquer que l'absence d'ajustement des corrections initiales opérées pour les SACA hors enseignement et enseignement ne cadre pas avec l'ajustement du budget de ces institutions, qui se traduit par la diminution de leur solde budgétaire consolidé de 2,8 millions d'euros (-2,1 millions d'euros pour les SACA de l'enseignement, y compris les hautes écoles, et -683 milliers d'euros pour les SACA hors enseignement).

Deuxièmement, s'agissant des corrections liées aux OCCP et Swaps, la Cour rappelle que les charges d'intérêts exposées par la Communauté française comportent des flux d'intérêts résultant d'accords de Swaps. En application du SEC 2010, les paiements résultant de Swaps ne doivent plus être enregistrés dans les revenus de la propriété. Le solde de financement doit donc être corrigé pour tenir compte de cette règle.

L'impact positif de cette correction pour 2015 a été ramené à 40,0 millions d'euros par le gouvernement de la Communauté française (-6,0 millions d'euros par rapport au budget initial 2015).

La Cour ne dispose pas des éléments nécessaires pour valider le montant de la correction ajustée mais constate que les corrections opérées par l'ICN à ce titre en 2014 s'élève à 49,0 millions d'euros.

3 Réponses du ministre du Budget à la Cour des comptes

Le ministre tient à remercier les représentants de la Cour des comptes pour la qualité du travail qu'ils ont fourni, ce qui permet tant aux parlementaires qu'à lui-même de disposer d'une base commune claire pour l'examen des propositions d'ajustement des budgets de 2015 (recettes et dépenses). Ceci a été rendu possible grâce à la collaboration traditionnelle qui s'est instaurée entre l'administration de la Communauté, les représentants de la Cour et les Cabinets ministériels.

En ce qui concerne les recettes budgétaires, la Cour constate que les montants budgétés par la Communauté diffèrent de ceux inscrits en dépenses dans le budget fédéral. Ceci s'explique par les hypothèses macro-économiques différentes sur lesquelles sont basées ces estimations.

Le pouvoir fédéral a choisi d'utiliser des hypothèses différentes selon qu'il s'agit de recettes ou de dépenses (en dépenses : 0,0 % d'inflation et 1,0 % de croissance réelle).

La Communauté a choisi de se baser sur les hypothèses émises par le Bureau fédéral du Plan en avril 2015, soit 0,2 % d'inflation et 1,2 % de croissance réelle.

La Région wallonne a fait de même et la Cour des comptes s'est exprimée à ce sujet.

Le choix politique raisonnable et modéré qui a été fait est d'ailleurs corroboré par l'évolution récente de ces paramètres économiques.

Pour ce qui a trait aux recettes diverses, la Cour constate le caractère réaliste des ajustements.

Au niveau des dépenses, le ministre relève que la Cour recommande que les nouveaux articles du dispositif soient mentionnés dans le dispositif du projet de décret. Il est d'avis que cette suggestion apportera la clarté souhaitée par la Cour, raison pour laquelle il s'engage à aller dans le sens souhaité.

Par ailleurs, l'analyse de la Cour, en ce qui concerne la répartition de l'ajustement par chapitre budgétaire est détaillée et donne un aperçu clair des mouvements de crédits contenus dans la

(6) Avis *Trajectoire budgétaire en préparation du programme de stabilité 2015-2018*, Conseil supérieur des finances, Section Besoins de financement des pouvoirs publics, mars 2015, p. 26 et 63.

proposition d'ajustement qui est soumise à l'examen du Parlement. Ceci ne nécessite pas de commentaire.

Au sujet des Fonds budgétaires, la Cour a raison de souligner que la modification des crédits concerne essentiellement l'intervention de l'Etat fédéral dans le cadre de programmes de prévention à caractère national en matière de vaccination. C'est à son intervention que le Gouvernement a réexaminé ce point et a pris la décision de proposer un ajustement.

La section particulière n'appelle aucun commentaire.

Le ministre aborde les services administratifs à comptabilité autonome (SACA) dans la mesure où ceux-ci font l'objet d'un suivi de la part de la Cour mais également du ministre et de son administration.

Il constate avec plaisir que la Cour marque sa satisfaction de voir que les décrets budgétaires de la Communauté tiennent de plus en plus compte de ses recommandations. Bien sûr, tout n'est pas parfait à cent pour cent mais l'amélioration est nette et visible.

Le principal objectif sera atteint quand les budgets de tous les SACA pourront être présentés selon la double optique des engagements et des liquidations. Cette problématique est liée à celle des renouvellements de l'outil de Gestion, GCOM – Outil de gestion budgétaire, financière et de ressources humaines, matérielles et immobilières.

Pour ce qui concerne les éventuelles questions, remarques ou suggestions sur certains SACA en particulier, le ministre suggère de renvoyer celles-ci à ses collègues fonctionnellement compétents.

A propos des SACA de l'Enseignement, M. Flahaut observe que le problème apparent relève d'une compréhension différente que fait la Cour des comptes par rapport à la rédaction de la comptabilisation des recettes et dépenses des SACA. L'administration, dans ses prévisions de soldes de trésorerie des SACA lors de l'ajustement, ne prend pas en compte les avoirs de ces SACA, mais uniquement leurs recettes et dépenses budgétaires.

Les budgets ajustés des organismes d'intérêt public, les OIP, ont été joints aux informations mises à disposition du Parlement lorsque ces OIP ont un ajustement voté ou prévu. Seuls les budgets de l'IFC et du Fonds Ecureuil n'ont pas été communiqués dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été ajustés.

Le ministre ajoute que le budget ajusté de l'ET-NIC, approuvé par son Conseil d'administration en mars 2015, ne prend pas en compte une diminution de 718 milliers d'euros. Ce budget ajusté a été transmis au Secrétaire de la commission Budget en date du 3 juillet 2015.

De son côté, le Conseil d'administration de l'Ecole d'administration adaptera prochainement son budget en conséquence.

En effet, le budget ajusté tel que voté le 31 mars par le Conseil d'administration (dont copie a été transmise au Secrétaire de la Commission Budget en date du 3 juillet 2015) ne correspond pas exactement à celui proposé par la Fédération Wallonie-bruxelles..

En matière de soldes de financement, le ministre souligne que la Cour des comptes rappelle les principes qui prévalent pour la détermination du solde net à financer (SNF en termes SEC 2010). Il s'agit d'un calcul qui s'applique après la fixation du solde budgétaire. Dans la mesure où la Cour a néanmoins examiné les éléments de ce calcul, cet examen n'appelle pas de commentaire particulier de la part de M. le ministre.

Il conclut en remerciant une fois encore la Cour et son personnel pour l'excellente coopération qui a donné lieu à ce rapport.

4 Discussion générale

M. Bouchez constate une amélioration dans le dépôt des budgets des OIP mais des progrès peuvent encore être faits si on veut permettre aux parlementaires de les analyser et à la Cour de pouvoir faire ses observations. Il regrette leur dépôt un peu tardif alors que la circulaire budgétaire de février dernier prévoyait que les budgets des OIP de type B seraient déposés par les cabinets en même temps que leur exposé particulier.

En examinant le solde de financement, le commissaire acte les propos du gouvernement selon lesquels celui-ci veut arriver à l'équilibre mais sans faire d'effort supplémentaire. Ainsi, le ministre-président a déclaré que l'Entité était « à l'os ».

Cet ajustement se veut technique et ne bénéficie d'aucune orientation de nature politique ou de choix visant au retour à l'équilibre. Pourtant, rien n'empêche, au niveau du droit ou de la coutume, de modifier une trajectoire budgétaire ou de prendre des orientations politiques fortes qui s'esquisseront pour le futur.

M. Bouchez précise que le solde de financement est passé de 170 à 240 millions d'euros; un montant auquel il aurait fallu ajouter 90 millions d'euros pour l'index si celui-ci était intervenu en 2015. En outre, le prochain index sera sauté en tenant compte de la réforme fédérale, ce qui fera une économie supplémentaire et profitable de 90 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le député relève que le Décret du 30 avril 2015 modifiant le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la compa-

bilité des Services du Gouvernement de la Communauté française contient de nouvelles règles en matière de comptabilité. Pourtant, il n'est pas respecté dans le cadre de cet ajustement alors qu'il est entré en vigueur et qu'il est le fruit d'une proposition déposée par le groupe MR. Le commissaire demande au ministre si celui-ci sera respecté pour l'année budgétaire 2016.

Il aborde la cotisation de responsabilisation en matière de pensions (CRP) en remarquant que l'inscription d'un montant à l'ajustement concrétise les efforts du groupe MR. Néanmoins, M. Bouchez rappelle que la loi spéciale de 2003 prévoyait que les intérêts de retard de paiement devaient également être honorés ; ce qui n'a pourtant pas été budgétisé. Il note au passage l'innovation de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est la première entité à ne pas avoir honoré à temps sa dette.

La dénonciation par la Région wallonne de l'accord de coopération relatif aux contrats de premier emploi étonne le commissaire puisque l'enjeu est de l'ordre de cinq millions d'euros et 93 emplois qui sont susceptibles de disparaître. Il demande au ministre si la Fédération Wallonie-Bruxelles se limitera à une prise d'acte ou si celle-ci va décider de sauver les emplois, au quel cas il faudra retrouver cinq millions d'euros supplémentaires.

M. Bouchez relève une certaine anomalie par rapport à la dotation de la RTBF qui tend à augmenter de 2,8 millions d'euros sur base d'une adaptation des paramètres macro-économiques. Pourtant, sur base de ces mêmes critères, tous les autres organismes voient leurs moyens se réduire. Il souhaite un éclairage sur ce point.

Enfin, les pensions complémentaires de l'ULB suscitent l'interrogation du commissaire car cette garantie de capital à hauteur de 168 millions d'euros doit pallier l'absence de couverture de la part de l'université. En somme, il s'agit de venir en aide à un organe privé qui n'a pas cotisé pour les pensions de son personnel. M. Bouchez aimerait savoir si la Fédération va payer ce montant ou s'il y a un accord pour garantir un emprunt ; sachant alors qu'une déduction de la dotation de l'ULB serait opérée à due concurrence du montant payé.

En poursuivant son analyse, le commissaire constate que le montant en jeu pour les pensions dépasse le montant de la dotation annuelle de l'ULB. Il craint donc que l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles se fera sans récupération ultérieure.

M. Bouchez craint également l'absence de retour à l'équilibre en 2018 et estime que le ministre l'a déjà acté dans son raisonnement. La seule manière d'y arriver devra provenir d'un retournement de conjoncture qui pourrait venir des mesures positives pour la croissance prises au niveau du pou-

voir fédéral.

M. Knaepen interpelle la Cour des comptes en demandant à ses représentants pourquoi le décret du 30 avril 2015 n'a pas été abordé dans les observations. Il constate également le silence de la Cour par rapport à la garantie octroyée à l'ULB et demande une analyse tant sur les risques que sur les précédents qui sont susceptibles d'apparaître.

Par rapport aux SACA, M. Knaepen propose qu'un audit puisse être fait ultérieurement.

En interpellant le ministre, le commissaire souligne à quel point les échanges avaient été tendus à l'initial 2015 en ce qui concerne la transmission des budgets des organismes d'intérêt public. Le Gouvernement a semble-t-il retenu la leçon puisque tous les budgets de ces organismes ont été transmis ce vendredi après-midi. On peut toutefois regretter leur dépôt tardif alors que la circulaire budgétaire de février dernier prévoyait que les budgets des OIP de type B devaient être déposés par les cabinets en même temps que leur exposé particulier. A ce sujet, La Cour des comptes rappelle également dans ses observations qu'il est important qu'elle dispose des projets de budget des organismes de la catégorie B pour l'analyse qu'elle effectue à l'intention du Parlement.

A l'initial 2015, l'évolution des paramètres d'inflation et de croissance mais également des clés élèves et IPP a un impact direct et positif de l'ordre de 138,1 millions d'euros de recettes supplémentaires en faveur du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une hausse de 1,5 % des recettes par rapport à l'initial 2014.

Cet ajustement 2015 voit les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles diminuées de 193 millions d'euros (-2,02 %) pour s'établir à 9,4 milliards d'euros. Cette diminution provient principalement d'une diminution des recettes institutionnelles versées par le fédéral, de la suppression du double comptage d'une recette (erreur déjà relevée lors de l'initial) légèrement compensée par une augmentation des recettes diverses comme les droits d'équivalence des diplômes.

Pour le commissaire, si les dépenses diminuent quelque peu (elles passent de 9,89 milliards d'euros à 9,81 milliards d'euros), elles ne suivent malheureusement pas la même courbe que les recettes, faisant en sorte de creuser un peu plus le déficit. La baisse des dépenses de 69 millions d'euros s'explique principalement par la reprise des provisions pour index (90 millions d'euros), suite au saut d'index décidé par le Gouvernement fédéral qui doit être remercié pour cela. A ce sujet, M. Knaepen n'entend plus personne au sein du Gouvernement réclamer une compensation au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette baisse est toutefois tempérée par des hausses épisodiques en matière de bâtiments scolaires, de contentieux juridiques, de cotisation de

responsabilisation pension ou d'adaptation suite au transfert de compétences.

Bref, pour le député, ce ne sont que des adaptations à la marge. Cet ajustement ne contient aucun souffle nouveau, aucune nouvelle orientation politique ou budgétaire.

En faisant le choix d'un ajustement technique, le Gouvernement a donc pris la décision éminemment politique de laisser filer le déficit. On est passé en un an d'un déficit de 140 millions d'euros en juillet dernier à 170 millions d'euros en décembre et à 251 millions d'euros à la sortie du conclave en avril dernier (c'est d'ailleurs le chiffre communiqué à l'Europe dans le programme de stabilité). En outre, cet ajustement prévoit encore un objectif différent par rapport à la sortie du conclave (239 millions d'euros).

Cette hausse de près de 100 millions de déficit supplémentaire en un an gonfle encore un peu plus la dette de la Fédération. Pourtant, la trajectoire budgétaire adoptée en juillet dernier n'a toujours pas été actualisée, le Gouvernement attendant le budget 2016 pour se prononcer sur celle-ci. Pour le commissaire, l'objectif de l'équilibre en 2018 est mis en question moins d'un an après l'avoir annoncé.

Une fois de plus, M. Knaepen déplore le caractère parcellaire et laconique de l'information se trouvant dans les documents budgétaires. Pourtant, suite à l'adoption du décret de 2011 sur la nouvelle comptabilité publique, modifié suite à une proposition du groupe MR en avril dernier, il espérait avoir enfin des documents budgétaires complets avec toutes les données utiles à la bonne compréhension. Malheureusement, il n'y a toujours pas de vision fidèle et complète de l'état financier et budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans les documents budgétaires, il regrette que le périmètre de consolidation de la Fédération Wallonie-Bruxelles semble encore être une notion étrangère au budget. Il n'y a aucune explication sur le passage du solde net à financer au solde SEC 2010 alors qu'il s'agit pourtant du seul chiffre de déficit valable aux yeux de l'Europe, ou de la trajectoire budgétaire. Tout cela doit changer rapidement afin de se conformer avec les exigences d'une comptabilité publique moderne, efficace et efficiente. Il en va de la crédibilité de l'institution.

Le commissaire ajoute que cette absence d'informations tranche avec celles que l'on peut retrouver dans les budgets wallons ou bruxellois. La lecture de ceux-ci permet d'avoir une vision bien plus complète de la situation financière et budgétaire des régions que ce qu'il est possible d'avoir en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, il interpelle le ministre sur ce qui justifie une telle différence dans la transparence budgétaire et réclame une information complète, exhaustive aux parle-

mentaires afin de leur permettre de faire le travail de contrôle du Gouvernement convenablement.

En poursuivant son exposé, le commissaire ajoute que la tendance à toujours vivre au-dessus de ses moyens se perpétue et ne semble pas prête de s'arrêter. Celle-ci n'étant pas tenable à terme, il faudra prendre des mesures courageuses si on veut préserver notamment la viabilité du système éducatif. A cet égard, le député demande si le Gouvernement sera capable de prendre ces mesures quand il voit la manière dont les dossiers sont tranchés jusqu'à présent.

Au niveau des recettes, si l'initial 2015 s'est fait sur base des prévisions retenues dans le budget économique du Bureau du Plan de septembre 2014 (1,3 % d'inflation et 1,5 % de croissance), le budget ajusté 2015 aurait dû être basé sur le budget économique du Bureau du plan de février 2015 qui prévoyait une inflation nulle et une croissance de 1 % du PIB. C'est d'ailleurs ce que prévoit la Loi spéciale de financement qui dispose que les entités fédérées doivent se baser les paramètres publiés dans le budget économique.

Si la circulaire budgétaire du Gouvernement de la Fédération de février dernier prévoyait bien ce principe, il n'en reste pas moins que le Gouvernement de la Fédération, en accord avec la Région wallonne, s'est basé sur des estimations plus récentes et plus favorables du Bureau du plan. En mars dernier, celui-ci a publié les perspectives économiques 2015-2019 et c'est sur base de ces paramètres que le budget ajusté a été élaboré (croissance du PIB de 1,2 % et inflation de 0,2 %). Ces nouveaux paramètres ont permis une augmentation mécanique de 31,5 millions d'euros des recettes.

Il en résulte, selon le député, outre un non-respect formel de la Loi spéciale de financement, une différence entre les estimations du Fédéral et celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les mêmes postes. Le commissaire constate que la Fédération ne percevra donc pas en 2015 les montants qu'elle a budgétés.

En terme de recettes, M. Knaepen rappelle que les mécanismes instaurés par la loi spéciale de financement conduisent à ce qu'une inflation faible ait un impact négatif sur les transferts en faveur de la Fédération mais, au même moment, en termes de dépenses, le faible niveau d'inflation a un impact positif important sur les dépenses de la Fédération et sur le paiement des traitements.

A cet égard, il précise que le dernier dépassement de l'indice - pivot a eu lieu en novembre 2012 ; ce qui a conduit à une indexation des traitements et autres allocations en décembre 2012 et janvier 2013. Suite au saut d'index, le prochain dépassement de l'indice pivot n'est pas prévu avant 2017. Le saut d'index a donc soulagé les finances de la Fédération de près de 89,8 millions d'euros

que le Gouvernement aurait dû trouver s'il souhaitait respecter sa trajectoire budgétaire. M. Knaepen demande si le ministre a déjà chiffré l'impact de ce saut d'index pour les finances de la Fédération sachant que le mécanisme du saut d'index est connu.

Au niveau du PIB, l'année 2014 a renoué avec une croissance un peu plus prononcée que les années précédentes et qui semble se confirmer cette année en attendant l'effet positif des mesures du fédéral sur celle-ci.

L'indice de (dé)natalité calcule l'évolution de la population, depuis 1988, de la population de moins de 18 ans dans chaque communauté. C'est le coefficient le plus favorable des deux communautés qui est choisi pour adapter la dotation TVA. Depuis, le début, c'est le coefficient de la Communauté française qui est le plus favorable. Ce coefficient permet à la Flandre de bénéficier d'un facteur d'adaptation plus élevé que l'évolution réelle de sa population en âge de scolarité obligatoire.

Si les deux clés (élèves et IPP), dont dépendent les principales recettes, se dégradent en même temps, la Fédération Wallonie-Bruxelles va devoir se serrer la ceinture plus que prévu. M. Knaepen aimerait connaître l'explication du ministre quant à l'impact de ces dégradations sur les projections qui ne sont guères plus réjouissantes.

M. Knaepen considère que sa remarque sur l'absence de dotation en provenance du fédéral concernant le Jardin botanique de Meise est enfin entendue. Depuis le 1er janvier 2014, la Fédération aurait dû recevoir une dotation en provenance du fédéral suite au transfert du Jardin botanique de Meise. Puisque l'ajustement prévoit enfin une recette de 1,653 millions d'euros, le commissaire aimerait savoir ce qu'il en est pour l'année 2014 durant laquelle la Fédération n'a pas reçu (ou inscrit) de dotation à son budget. Il demande si cette entité récupérera par après l'argent pro mérité.

Le commissaire poursuit en ajoutant que les recettes propres de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont très limitées (ex : cotisations sportives, abonnements théâtre, duplicata, droits d'équivalence...); ce qui démontre que celle-ci vit quasi exclusivement du financement fédéral tandis que ses recettes propres sont réduites. La plupart des autres recettes sont liées à des fonds budgétaires.

Il note un certain nombre de changements dans ces recettes par rapport à l'initial et propose de les passer en revue avec des questions précises au ministre du budget.

— **AB 16.21.00 (droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger) :**

cet article de base avait déjà augmenté de 970.000 euros lors de l'initial. Lors de l'ajustement les prévisions augmentent encore de 2,3 millions d'euros passant de 4,3 à 6,7 millions d'euros (+ 52,66%). Les objectifs fixés à l'initial sont déjà dépassés ce qui expliquerait la hausse. *Est-ce que l'instauration de droits pour le duplicata des diplômes d'enseignement supérieur prévue dans le décret paysage 2.0 a été intégrée dans ces prévisions? A combien s'élèvent ces nouveaux droits? Comment a été opérée l'estimation de l'ajustement?*

— **AB 49.31.00 (Accord de coopération avec la région wallonne et l'Etat fédéral relatif aux conventions de premier emploi) :**

cet article prévoit le remboursement des rémunérations et des cotisations sociales et patronales par la Région wallonne et l'Etat fédéral conformément aux accords de coopération. Cet article de base est crédité de 5,343 millions d'euros. Bien que celui-ci ne fasse l'objet d'aucun mouvement lors de cet ajustement, c'est une notification du Gouvernement wallon du 17 juin dernier qui a retenu l'attention. En effet, celle-ci prévoit la dénonciation par ce gouvernement de l'accord de coopération qui liait les deux entités en la matière moyennant un préavis de six mois prenant cours le 1er juillet 2015 et se terminant le 31 décembre 2015. En conséquence, 93 postes sont concernés en Fédération par cette dénonciation.

La décision du Gouvernement wallon est une conséquence de la sixième réforme de l'Etat. En effet, les conventions de premier emploi ont été régionalisées et une partie seulement des moyens a été transférée. Pour les postes dont les moyens n'ont pas été transférés, la Région wallonne assume le coût financier pour les personnes travaillant pour celle-ci mais pas ceux dépendant de la Fédération, d'où la dénonciation de l'accord de coopération. Sans réaction du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont donc 93 emplois qui disparaîtront au premier janvier 2016. *Le gouvernement a-t-il été concerté sur le sujet? Quelles sont les dispositions prises ou qui vont être prises afin de sauvegarder ces emplois? Quels sont les secteurs concernés par ces postes? Où la Fédération va-t-elle trouver l'argent pour financer ces emplois sachant que c'est autant une perte de recettes qu'une dépense supplémentaire?*

— **AB 49.43.16 (Intervention de l'Etat fédéral dans le cadre de programmes de prévention à caractère nationale en matière de vaccination) :**

cet article prévoit que le financement du programme de vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles est assumé conjointement par l'INAMI et la Fédération au travers un fonds budgétaire. Suite à la sixième réforme de l'Etat, les moyens liés

à ce programme ont été transférés à la Fédération.

Lors de l'initial, il avait été relevé que le budget des recettes prévoyait un montant de 13,86 millions d'euros mais le fonds budgétaire n'avait pas son pendant en matière de dépenses. L'AB 12.02.24 de la DO 16 du budget des dépenses (fonds budgétaire destiné au financement du programme de vaccination par l'INAMI) était crédité de zéro euro en 2015 car ces moyens étaient intégrés à la dotation de l'ONE. Devant cette incohérence, le ministre avait été répondu que ce problème serait analysé lors de l'ajustement. A l'estime de M. Knaepen, la lecture du groupe MR à l'initial était donc la bonne.

En toute logique, et comme cela aurait dû l'être lors de l'initial, le fonds budgétaire ne contient donc plus une telle recette lors de l'ajustement; les moyens étant intégrés depuis l'initial dans une autre dotation reçue par le fédéral. Par cette opération, il est donc mis fin au double comptage de ces moyens.

— **AB 16.11.25 (contribution de la RTBF et des radios privées) :**

ce fonds diminue de 3,2 millions d'euros. La seule explication c'est la non prise en compte des reports de solde des années antérieures. *Pourquoi ne plus les prendre en compte alors que c'était le cas à l'initial? Qu'est-ce qui a changé?*

Dans la suite de son exposé, M. Knaepen rappelle que le montant de la section particulière ne finance aucune politique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le même montant est inscrit en dépenses pour être transféré à la Région wallonne et à la Cocof. La section particulière n'a donc aucun impact sur le solde budgétaire brut à financer. Selon la Cour des comptes, il y aurait une différence entre le montant de la section particulière figurant dans le budget de la Fédération et le montant qui figure dans le budget de la Région wallonne, ce qui amène le député à vouloir connaître la raison de cette différence et les paramètres d'évolution pris en compte.

Pour le surplus, le commissaire estime qu'il est difficile de commenter le budget des recettes en l'absence d'information précise. L'exposé particulier ne mentionne que deux justifications : adaptation à l'évolution des paramètres économiques pour les recettes institutionnelles venant du fédéral et adaptation à l'évolution de la constatation des droits en cours d'année. C'est avec ces deux justifications pour toutes les modifications dans les recettes que l'on doit comprendre les variations. Cette absence d'explication plus précise est, selon le député, un frein considérable au travail d'opposition et au contrôle du Gouvernement par le Parlement. On est en droit d'attendre plus de transparence en la matière.

Pour M. Knaepen, le ministre du Budget, qui

dit avoir du respect pour le Parlement, devrait travailler le budget et son contenu afin de fournir plus de détails sur les changements.

En abordant les dépenses dans l'ajustement, le commissaire constate que, dans ses observations, la Cour a regretté que les nouveaux articles de base, créés lors de cet ajustement, ne soient pas mentionnés dans le dispositif budgétaire, de manière à offrir au Parlement une vision plus précise du projet de décret qu'il est appelé à voter. Il ne peut que rejoindre la Cour sur ce constat d'autant plus que la création d'un nouvel article de base n'est pas toujours indiquée et que la justification permettrait également d'offrir une meilleure information au Parlement.

M. Knaepen note que la Cour a également relevé que le Gouvernement a créé des articles de base dotés du code relatif aux dépenses non ventilées, alors que, dans ses rapports précédents, la Cour avait recommandé d'en limiter l'usage. Il demande ce qui peut justifier la création d'articles « dépenses non ventilées » et s'il s'agit là de bonne gouvernance.

Par ailleurs, l'article 3 du dispositif complète l'article 21 du budget initial en rajoutant des possibilités de subventions facultatives liées aux matières transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat. M. Knaepen s'étonne de leur absence dans le budget initial et interpelle le ministre sur le manque de préparation dans le transfert de compétences. Il souhaite savoir comment ont été subventionnées ces associations depuis le mois de janvier et si, depuis la reprise de compétence par la Fédération, ces associations ont reçu, ou non, de subventions venant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cet article prévoit aussi une rétrocession de moyens à la Cocom et à la Communauté germanophone dans le cadre des programmes de vaccination (respectivement 1,15 million d'euros et 140.000 euros). En effet, la sixième réforme de l'Etat a transféré ces moyens à la Fédération sans transférer de moyens à la Cocom ou la Communauté germanophone.

Initialement, cette disposition était prévue dans le décret-programme. Elle a été retirée suite à l'avis négatif du Conseil d'Etat qui a rappelé qu'en vertu des principes du fédéralisme financier, il n'est pas admissible de permettre à une des entités fédérées d'en subventionner une autre ou l'un de ses organismes.

Le commissaire demande si cette disposition est amenée à perdurer. Il souhaite connaître les raisons qui ont amené à insérer cette disposition dans un décret budgétaire et pas dans un autre instrument juridique et comment a été calculé ce montant. Enfin, il aimerait savoir si la Flandre rétrocède à son tour de l'argent à la Cocom dans le cadre du programme de vaccination.

A propos de l'article 5 qui modifie le montant des dotations de l'ONE, de WBI et de la RTBF par rapport à l'initial et, *a fortiori*, par rapport à ce que prévoyait les contrats de gestion, M. Knaepen réclame des éclaircissements. En effet, si les dotations de l'ONE et WBI sont revues à la baisse (paramètres économiques et problématique des vaccins pour l'ONE), celle de la RTBF est revue à la hausse sur base des mêmes paramètres économiques, ce qui est difficilement explicable.

Au budget initial, le commissaire réitère la mise en exergue du dangereux précédent qui est intervenu et qui visait à définir le montant des dotations des OIP au travers d'un cavalier budgétaire et ce, en méconnaissance des contrats de gestion qui définissent la hauteur de la dotation en fonction des missions à accomplir. Via ce procédé, le Gouvernement rompait la garantie de prévisibilité dans le temps de l'évolution de la dotation. C'était le principe même du contrat de gestion qui était questionné avec le risque d'un débat annuel sur les dotations des OIP.

Pour le député, les craintes du MR étaient donc fondées vu qu'un cavalier budgétaire revoit encore à la baisse les dotations des OIP (sauf celle de la RTBF) sans revoir en conséquence les missions dont ils sont chargés. Dans ces conditions, le commissaire s'interroge quant au sens d'un contrat de gestion.

L'article 7 précise que la section particulière est adaptée en fonction de l'évolution des paramètres macro-économiques publiés par le Bureau fédéral du Plan. Mais, puisqu'il peut s'agir du budget économique de février ou des perspectives régionales de mars, le député réclame des précisions de la part du ministre. Ces précisions sont d'autant plus précieuses que, selon la Cour des comptes, il y aurait une différence entre le montant de la section particulière figurant dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le montant qui figure dans le budget de la Région wallonne.

M. Knaepen relève également que l'article 9 suspend pour l'exercice budgétaire 2015 la certification par la Cour des comptes du compte général. Cette mesure se veut plus générale que lors de l'initial 2015.

A la lecture de la circulaire budgétaire de février dernier, il s'étonne de voir que certains articles du décret de 2011 ont été considérés comme de nouvelles dispositions par le Ministre Flahaut, ce qui n'est pourtant pas le cas. Pour le député, il s'agit là d'une preuve supplémentaire que le décret de 2011 n'est appliqué que très partiellement même quand il s'agit de dispositions ne nécessitant pas de mesures d'exécution.

M. Knaepen déplore l'absence répétée du décret WBFIn II qui doit remplacer la loi de 1954 sur les OIP. Il en va de même pour le remplacement du logiciel comptable informatique.

De manière générale, en matière de comptabilité publique la Fédération Wallonie-Bruxelles est à la traîne. Que ce soit dans la rédaction des textes légaux ou dans le développement de l'outil informatique, la Fédération a énormément de retard. Cela amène le commissaire à demander à quoi cela sert de voter des textes s'ils ne peuvent être appliqués faute d'arrêtés d'exécution ou de volonté politique et si la réforme ne peut être implémentée faute d'outil informatique adéquat. Le député exige du changement dans ce dossier ainsi que des engagements de la part du ministre et du Gouvernement.

Le commissaire propose d'examiner la dette de la Fédération en rappelant qu'à partir des années 2000 et jusqu'en 2008, la dette communautaire avait été stabilisée en termes nominaux et réduite en termes relatifs. Depuis 2009, la dette a subi une hausse substantielle notamment en raison de la crise économique. La hausse de la dette ces dernières années est principalement due aux différents déficits cumulés de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Knaepen propose que le ministre apporte des éléments relatifs au projet d'agence de la dette et à son statut ainsi que sur la possibilité qu'elle soit commune aux francophones.

Dans un rapport de novembre 2014, le Conseil supérieur des finances est revenu sur la dette de la Fédération et les changements récents opérés par l'ICN à la demande d'Eurostat. Depuis lors, plus aucune information n'est disponible alors que le décret voté en avril dernier obligeait à voir ces informations figurées dans l'exposé général.

Le député constate que l'énumération prévue par le décret voté en avril dernier (article inséré dans l'article 9 du décret de 2011) devrait être remise en commission afin d'avoir une idée claire et précise du périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De même, il estime que le ministre devrait communiquer « les engagements conditionnels susceptibles d'avoir un impact élevé sur le budget, y compris les garanties publiques ».

Cette demande lui semble d'autant plus légitime que le décret-programme prévoit d'octroyer la garantie de la Fédération à l'ULB pour un montant de 168 millions d'euros afin d'assurer le paiement de ses pensions complémentaires.

Le commissaire s'interroge légitimement sur l'impact de l'octroi de cette garantie sur les finances de la Fédération. Il voudrait savoir si cette garantie est rémunérée et ce qu'il se passerait si d'autres institutions de l'enseignement supérieur faisaient la même demande. Il réclame l'avis de la FSMA, de la Cour des comptes et de l'Inspection des finances sur cette garantie.

En outre, si les crédits consacrés aux charges d'intérêts sur la dette diminuent de deux millions

d'euros pour culminer à 190,9 millions d'euros, le député demande quel est l'impact de la baisse des taux sur les finances de la Fédération, la manière dont sont rencontrés les besoins 2015 et si une avance sur les besoins de 2016 a été effectuée.

M. Knaepen regrette l'absence régulière et répétée d'informations permettant de calculer avec précision le solde de financement. En effet, rien dans les documents budgétaires ne précise l'objectif du solde de financement en terme SEC 2010.

Lors de la commission extraordinaire du budget en avril dernier, le ministre a précisé que l'objectif budgétaire pour 2015 avait été revu à la hausse et s'établissait maintenant à -251 millions d'euros contre -170 millions d'euros à l'initial. C'est d'ailleurs le chiffre communiqué à l'Europe dans le programme de stabilité. Les observations de la Cour des comptes apprennent que finalement le solde de financement serait de 239 millions d'euros sans qu'il n'y ait de la part du gouvernement la moindre explication sur cette différence de 12 millions d'euros entre la sortie du conclave et le dépôt de l'ajustement au Parlement.

Il déplore qu'il faille découvrir ce solde de financement dans les observations de la Cour qui recommande à nouveau, qu'à l'instar de la Région wallonne, que le calcul du solde de financement soit présenté dans l'exposé général.

Il y a un 18 mois, la Cour des comptes recommandait que : « les annexes des projets de décrets budgétaires explicitent les corrections aboutissant à l'établissement du solde de financement ». Malheureusement cette remarque n'a toujours pas eu d'effet malgré le vote d'un décret en ce sens.

Pour le commissaire, le fait de présenter un budget sans aborder cette question lui paraît non seulement irrespectueux envers le Parlement mais témoigne d'un manque de transparence.

Les remarques de la Cour faites à l'initial concernant l'intégration de tous les budgets des SACA dans les projets de décret budgétaire ont été suivies. En revanche, pour les remarques concernant le manque de transparence dans le calcul du solde des services à gestion séparée, la Cour constate qu'aucune amélioration significative n'a été apportée sur ces points.

De manière générale, le commissaire souligne que la Cour insiste de nouveau pour qu'à l'avenir, dans un souci de lisibilité et en vue de pouvoir en dégager les soldes budgétaires corrects, les budgets de tous les SACA soient présentés selon la double optique des engagements et des liquidations. En ce qui concerne plus spécifiquement les SACA de l'enseignement, la Cour recommande à nouveau au Gouvernement d'établir avec davantage de cohérence et de réalisme les prévisions budgétaires des SACA de l'enseignement.

Le député aimerait connaître les actions du mi-

nistre pour répondre aux remarques de la Cour et demande si une concertation a eu lieu avec sa collègue en charge de l'enseignement

Le passage du solde budgétaire brut au solde de financement appelle quelques réflexions et questions de la part de M. Knaepen :

- l'élargissement du périmètre de consolidation au FNRS et son impact positif de 5,1 millions d'euros ;
- la correction Swaps que la Cour n'a pas pu confirmer ;
- une importante correction concernant le recours au Crac pour les bâtiments scolaires pour laquelle la Cour mentionne une décision du Gouvernement de faire financer par le fonds des bâtiments scolaires des dossiers qui, initialement, devaient bénéficier de l'intervention du CRAC ;
- les dernières corrections concernant la cotisation pension et le litige des bâtiments.

Récemment, en réponse à une question écrite, le ministre Flahaut précisait que la trajectoire arrêtée en juillet 2014 n'avait pas été modifiée par le Gouvernement et il ajoutait que « la confection du budget 2016 permettra de préciser la trajectoire, à la lumière notamment de l'évolution des paramètres macroéconomiques et des éléments exogènes non prévisibles pouvant avoir un impact sur les recettes institutionnelles ».

Si la Fédération ne vise pas l'équilibre en 2018, M. Knaepen aimerait qu'on lui indique si cela signifie qu'elle reporte son effort sur une autre entité et quelle entité accepterait ce report de charge en sachant que la solidarité de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-capitale a déjà fonctionné comme lors de la législature précédente.

Puisque cette trajectoire budgétaire et ce retour à l'équilibre se compliquent d'autant plus que la Fédération Wallonie-Bruxelles part de plus bas qu'initialement prévu (232 millions d'euros au lieu de 92 millions d'euros en 2014 et 239 millions d'euros de déficit en 2015 au lieu de 170 millions d'euro), M. Knaepen s'interroge sur l'adaptation de la trajectoire budgétaire des années suivantes sachant que le point de départ s'est détérioré, sur la capacité à combler cet handicap et si le Gouvernement a déjà réfléchi à cette problématique. Enfin, il sollicite une réponse du ministre sur la capacité du gouvernement à atteindre l'équilibre en 2018.

Mme Vienne remercie la Cour des comptes pour son avis rigoureux, sérieux, rempli d'objectivité et très éclairant. Elle constate avec plaisir que le ministre a déjà amené quelques réponses constructives et que les avis précédents ont eu un

impact sur cet ajustement.

Elle rappelle que la commission a déjà entamé, fin avril, le débat sur les principales orientations sur l'ajustement 2015. Elle confirme dès lors le sens des propos qu'elle a tenus à savoir que dès l'initial 2015, l'approche adoptée par la majorité gouvernementale d'accepter un niveau de déficit raisonnable, c'est à dire moins de 170 millions d'euros, tout en contrôlant les dépenses et en proposant une série de nouvelles mesures d'économies, a permis à la fois de sécuriser, de renforcer l'investissement public dans des secteurs qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle estime qu'on ne peut entamer aucune analyse budgétaire sérieuse sans garder à l'esprit cette réalité et cette volonté de maintenir des politiques essentielles au bien-être de la population. Elle parle ici d'emploi, de services au public, de dynamique associative ou d'enjeux pédagogiques.

Derrière les lignes budgétaires et la froideur des allocations budgétaires, il est question de financement des crèches, des écoles, des théâtres, des organisations de jeunesse, des universités, des clubs sportifs, des enfants en détresse, du soutien aux innovations des médias pluralistes et aptes à relever les défis de la transition numérique, des projets de toute nature ancrée dans le quotidien des concitoyens et constituant de formidables moteurs de solidarité, de progrès et de développement. En bref et sans pour autant que la liste ne soit exhaustive, une haute valeur ajoutée qui doit compter plus que jamais.

La commissaire précise que l'ajustement est un exercice qui vise à adapter à l'aune de l'évolution du contexte global, les prévisions initiales de recettes et dépenses. Dans le paysage institutionnel belge, la Fédération Wallonie-Bruxelles repose sur une équation budgétaire qui, tant en terme de recettes que de dépenses, la met sous tension, *a fortiori*, quand la croissance n'est pas au rendez-vous, sur une période durable.

Sur un budget de 9 milliards d'euros, 75 % des dépenses sont consacrés à l'éducation, à la recherche et à la formation tandis que sur ce budget, trois-quarts des dépenses sont des dépenses de personnel. 69 % des recettes sont constituées de la part attribuée de la TVA, 27 % de la part attribuée de l'IPP et 3,23 % de recettes non fiscales. Et même s'il y a des phénomènes d'élasticité, il faut reconnaître que la Fédération Wallonie-Bruxelles est totalement dépendante des paramètres qui impactent son financement sans le moindre volant de manœuvres.

Face à cela le gouvernement a pris deux options, à savoir, retenir des paramètres actualisés (1,2 % de croissance du PIB et 0,2 % d'inflation) et accroître légèrement le solde net à financer.

Il en ressort donc qu'à l'ajustement 2015, les recettes institutionnelles baissent de 2 % et les dé-

penses baissent quant à elles de 0,6 %.

Mme Vienne entend bien ce que dit la Cour des comptes et est attentive à ce qu'effectivement, cela ne correspond pas à ce qui est inscrit dans le budget fédéral. Néanmoins, les chiffres utilisés pour cet ajustement sont actualisés et reposent sur la prospective 2015-2020 du Bureau du Plan. Ce sont des chiffres qui datent de mai, « *just in time* ».

La commissaire conteste la pertinence de prendre des chiffres qui sont moins favorables et moins récents. Toute la logique veut que soient pris des paramètres réalistes qui correspondent à ce qu'est l'état des finances.

Mme Vienne demande pourquoi il faudrait imposer des coupes drastique ou mener des politiques à la hache dans des secteurs- dont elle rappelle la plus value sociale et humaine,- pour apprendre ultérieurement que les recettes connaissent une embellie par rapport aux paramètres macroéconomiques de février 2015. Ces paramètres ne sont ni optimistes ni pessimistes mais correspondent à la réalité.

Pour la commissaire, il suffit d'ouvrir les journaux pour mesurer à quel point une austérité injuste peut étrangler un pays et elle invite à rester prudent en assumant le rôle et les choix politiques. Pour elle, continuer à prétendre promouvoir la prospérité économique en balayant d'un revers de main ce qui fait la clé de la relance, c'est à dire l'information, l'enseignement, la créativité, le lien social, la culture,... cela va dans le sens à rebours de l'histoire économique, politique et sociale.

Au parti socialiste, le rejet de la ringardise va de pair avec la défense de la modernité qui doit aller vers des politiques redistributives qui confortent les secteurs.

Le groupe socialiste est particulièrement attentif au fait que le gouvernement cherche à améliorer constamment ses politiques et les finances publiques par le biais de synergies, de transversalité, par les outils de gouvernance budgétaire ou par la modernisation. Celui-ci met assez souvent ce sujet sur la table de la commission pour constater que c'est bien le sens de l'action menée.

Face à ce contexte global, Mme Vienne considère qu'il importe que le gouvernement assume pleinement ses responsabilités, ce qu'il fait, y compris en nourrissant le dialogue et le travail au sein du comité de concertation. Dans un esprit de loyauté fédérale, en posant comme préalable le respect indispensable de chacune des composantes. Le respect de la trajectoire budgétaire visant le retour à l'équilibre en 2018, le futur paysage fiscal ou la clarification des mesures relatives aux pensions sont autant de dossiers qui produisent des effets pour chaque niveau de pouvoir et qui ne peuvent dès lors être bouclés sans une vision d'ensemble.

Mme Vienne interroge le ministre sur les engagements pris par les différents niveaux de pouvoir et l'évolution de la discussion avec le fédéral quant à la fixation de la trajectoire budgétaire et le retour de l'équilibre en 2018. Elle aimerait savoir si ce dernier est conditionné au maintien de la croissance et/ou à la non dégradation des périmètres.

En outre, sachant que le contrôle sur les entités faisant partie du périmètre consolidé reste un objet d'attention appuyée mais aussi d'inquiétude quant aux contraintes qui pèsent notamment en limitant les possibilités d'investissements, elle souhaite un état des lieux des perspectives d'étalement de l'amortissement des investissements.

Le degré de réalisation et de monitoring de mesure d'économies destinées à l'initial 2015 et l'évolution de la vente des bâtiments que le gouvernement envisagée en 2015 font également l'objet de questions adressées au ministre.

Mme Vienne aborde la gestion de la dette comme un outil dynamique qui, en particulier dans une période de faible taux d'intérêts, constitue un volant non négligeable et souhaite des précisions du ministre.

En conclusion, Mme Vienne estime que débattre des orientations budgétaires, en ce compris leur ajustement, implique de faire aussi de la pédagogie des enjeux, de rappeler les paradigmes en présence, d'identifier les priorités politiques. Pour son parti, la finance doit être au service des peuples et non l'inverse. Le Parti socialiste ne veut ni de l'austérité ni, comme d'autres, prétendre faire des réformes salutaires qui, en réalité, constituent un affaiblissement des plus fragiles de la société.

Quand l'heure est à la contraction des recettes, maintenir un niveau de dépenses maîtrisé et des investissements intelligents dans les politiques publiques permet de redonner confiance, espoir et sens. La solidarité n'est pas au bout du chemin, la solidarité est le chemin.

A cet égard et au nom du groupe PS, Mme Vienne se dit convaincue que l'option choisie par ce gouvernement est la bonne; plutôt que de s'acharner comme d'autres sur le pouvoir d'achat des travailleurs, de protéger l'effort pour culpabiliser les faibles, les pensionnés, les jeunes, d'abandonner les membres les plus fragiles de la société, la Fédération Wallonie-Bruxelles mise sur la sauvegarde du bien-être de chacun, adopte des mesures d'économies équilibrées, respectueuses des engagements pris, préserve l'emploi et maintient un dialogue respectueux avec les acteurs sociaux. Tout cela lui semble aujourd'hui tout à l'honneur de ce gouvernement.

M. Drèze se réjouit que le gouvernement (et le Parlement, quand il aura l'occasion de voter le budget ajusté), ait pris ses responsabilités par rapport aux discussions qui ont eu lieu au moment du budget initial au niveau de la double comptabilisa-

tion de la recette en matière de vaccination et de la cotisation de responsabilisation des pensions. Cela avait fait l'objet de débats à l'époque et les choses sont maintenant régularisées.

Par rapport à l'intervention de la Cour qui indique que la détérioration du solde net à financer était de 79 millions d'euros, le commissaire demande un éclairage car il avait initialement enregistré un montant de 69 millions d'euros.

Concernant les paramètres économiques tellement contestés, M. Drèze explique que ce qui a dérouté tout le monde, c'est la posture prise par le fédéral lors de son propre contrôle budgétaire. Premièrement le fait de prendre en compte, en recettes, une croissance du PIB de 1,2% (alors qu'il aurait fallu prendre 1% selon la lecture de la loi spéciale de financement) mais surtout, le plus déroutant a été de prendre un paramètre différent en dépenses, soit 1%.

Il cite un article de presse qui a pour titre « la Cour des comptes épingle l'ajustement budgétaire du gouvernement fédéral » et qui met en évidence un extrait du rapport de la Cour des comptes indiquant que si le gouvernement avait pris un paramètre de 1,2% en recettes, il devait le faire en dépenses; ce qui aurait permis aux entités fédérées de bénéficier d'une dotation augmentée 124,4 millions d'euros. Pour M. Drèze, face à cette situation schizophrénique, c'est donc légitime que le gouvernement wallon et le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles prennent leurs propres chiffres en considération.

Sur cet aspect, il demande à la Cour des comptes, étant donné ce qui s'est passé ces dernières semaines, si celle-ci maintient que ce sont les chiffres de février qui doivent être pris en compte ou si la posture du gouvernement fédéral au moment de son propre contrôle budgétaire va faire évoluer la jurisprudence. A ce moment là, cela ferait en sorte que toutes les entités devraient, à l'avenir et à partir d'aujourd'hui, prendre les chiffres du Bureau du Plan les plus récents en considération.

Concernant les accords de la Sainte-Emilie, le commissaire note que la Cour a relevé que le transfert au bénéfice de la Région wallonne avait diminué de 109 millions d'euros alors que, pour la Cocof, ce transfert est quasi inchangé. M. Drèze invite le gouvernement à rappeler pourquoi il y a une incidence importante vers la Région wallonne et quasi nulle pour la Cocof.

M. Drèze revient sur les propos de M. Bouchez concernant le fait que la seule planche de salut du gouvernement de la Fédération repose sur la pertinence des mesures du fédéral en matière de surcroît de croissance économique. Il peut s'agir d'un espoir futur mais, par contre, la vérité d'aujourd'hui, c'est ce qui s'est passé fin mars début avril et qui a amené une baisse de la dotation aux entités

fédérées de manière tout à fait conséquente dans des montants reconnus par la Cour, soit 124,4 millions d'euros.

Le commissaire souligne que le saut d'index est, d'un point de vue comptable, pour l'instant profitable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles mais ne l'est pas pour la Région wallonne. Le Ministre Lacroix avait, le 20 octobre 2014, estimé que le saut d'index apportait une économie à la Région de 13 millions d'euros mais apportait surtout une baisse de recettes de 65 millions d'euros au niveau de la contraction de la masse de l'impôt des personnes physiques plus une baisse de recettes de 32 millions d'euros au niveau de l'augmentation du forfait des frais professionnels déductibles.

En conclusion, M. Drèze expose également que si le ministre transmet à M. Knaepen des documents concernant la problématique de l'ULB, il aimerait, comme tous les membres de la commission, en disposer.

M. De Bock aborde les recettes en demandant au ministre si les recettes TVA 2015 resteront à hauteur de l'ajustement 2014, au contraire des recettes IPP qui sont 15 % au-dessus.

Par rapport aux dépenses, il souhaite des précisions sur :

- la hausse de 700.000 euros au niveau des cabinets ministériels ;
- la concertation entre la Région wallonne et la Cocof par rapport au montant de transfert (clé de 22,4 % sur 10 millions d'euros) ;
- la possibilité de joindre au rapport les coûts cachés de la sixième réforme de l'état et son impact sur l'ajustement 2015 ;
- le financement des allocations familiales financées par une cotisation spéciale de 1,4 % pour les statutaires et de 7 % pour les contractuels et temporaires ;
- la « statutarisation » de 65 % du personnel ouvrier qui est intervenue en juin 2014 dans la période d'affaires prudentes/courantes qui suivait les élections de mai 2014 ;
- les critères qui expliquent la hausse des prêts d'études ;
- la ventilation des subventionnements des associations publiques et parapubliques pour la promotion de Bruxelles (1,1 million d'euros) ;
- le litige « Géoconstruction » pour un montant de 9,5 millions d'euros et le montant inscrit à la DO 11 pour les indemnités diverses à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française ;

- la répartition équitable des moyens entre entités et les critères de ventilation à la DO 19 (14 millions d'euros transférés concernant les vaccinations) ;
- la hausse importante des moyens accordés au centre Marcel Hichter et au centre de formation de Rossignol.

Enfin, le député félicite le gouvernement pour la hausse des crédits des bâtiments scolaires mais regrette l'ajustement négatif des universités.

Réponses du Monsieur Tilly, représentant de la Cour des comptes

M. Tilly souhaite apporter un complément d'informations suite aux questions qui ont été posées à la Cour.

Dans un premier temps, il confirme l'excellente collaboration avec l'administration et les cabinets ministériels, évoquée par le ministre.

Deuxièmement, lorsque la Cour dit qu'elle n'a pas reçu les budgets ajustés des OIP en temps utile, cela signifie qu'ils ont été communiqués le vendredi 3 juillet après-midi alors que le rapport de la Cour des comptes s'est arrêté au soir du jeudi 2 juillet.

Par rapport aux SACA de l'enseignement, M. Tilly confirme qu'il s'agit là d'une matière particulièrement polémique qui pourrait se résoudre à la conditions fondamentale d'avoir un arrêté de gouvernement qui porte exécution des dispositions du décret du 20 décembre 2011 pour les SACA. En effet, à ce stade, l'insécurité juridique continue à prévaloir pour les SACA alors qu'une loi de dispositions générales de 2003 s'impose à la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le 1er janvier 2012. La Cour manque d'étalon et de critères pour analyser les budgets de ces services ce qui l'amène à faire des remarques au Parlement tout en prenant le risque de se tromper.

Dans un quatrième temps, M. Tilly relève que l'absence de remarque relative à l'éventuel non-respect des dispositions du décret du 20 décembre 2011 tel que modifié en avril 2015 s'explique par le fait que de nombreux commentaires avaient déjà été établis à l'initial 2015. La Cour aurait peut être dû faire autrement mais elle a considéré que le budget initial se prêtait mieux à ce type d'analyse ; ce qui sera fait au moment de l'initial 2016.

En abordant la garantie éventuelle octroyée à l'ULB, M. Tilly précise que c'est une question de déontologie qui a amené la Cour à ne pas faire de commentaires sur ce point. En effet, la Cour est occupée à clôturer un contrôle de l'université mais des étapes doivent encore être franchies dont le débat contradictoire. Ce contrôle fera l'objet d'un prochain cahier d'observations.

Par rapport à la suggestion de mener des audits auprès des SACA, le représentant de la Cour précise que celle-ci contrôle et arrête chaque année les comptes des SACA ; ce qui l'amène à faire des remarques au ministre ou dans les cahiers d'observations successifs auxquels M. Tilly renvoie les commissaires.

La fixation des paramètres pour les recettes institutionnelles a fait l'objet de cacophonie car cela fait près de 15 ans qu'il n'y avait pas eu de divergence entre les chiffres votés au fédéral et ceux repris dans les budgets des Communautés et Régions.

Après de longs débats, il avait autrefois été décidé de garantir une convergence en se référant au seul Budget économique du Bureau du Plan (soit en février et en septembre). La Cour défend donc la voie légaliste en soulignant qu'il faut revenir à ce principe, soit le budget économique de février 2015, dans ce cas.

Si la Cour reconnaît que les paramètres de février sont peut-être obsolètes, il faut tenir compte du danger qui conduirait à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne reçoive pas les moyens budgétisés.

M. Drèze entend le terme « cacophonie » et prend acte de la seule référence au Budget économique. Toutefois, entre mars et mai 2015, il n'y a pas eu d'arbitre alors que l'Entité II a été grugée par le fait accompli issu des normes vécues avec profit pendant une dizaine d'années.

M. Bouchez est surpris des propos entendus par son collègue car la référence au Budget économique est inscrite dans la loi spéciale de financement. Il faut s'en tenir à la loi et toute autre justification n'est pas utile, sauf à considérer qu'un parti autour de la table aurait des velléités de changer cette loi spéciale. Par ailleurs, si on s'écarte de cette limite, on ouvre la voie vers des divergences de plus en plus grandes.

M. Drèze n'éprouve aucune difficulté à respecter la loi spéciale si elle s'applique partout. Si le gouvernement fédéral avait établi son contrôle budgétaire sur base d'une croissance de 1 % en recettes et dépenses, il n'y aurait pas eu ce débat. L'autre débat sur la baisse des trois milliards d'euros de recettes de l'impôt au niveau fédéral pour les entités régionales aurait néanmoins pu être mené.

M. Bouchez rappelle à M. Drèze que le fédéral n'est pas tenu par les chiffres puisqu'il bénéficie d'une marge. Si son collègue souhaite s'exprimer à propos de l'administration fiscale fédérale, il est prêt à mener un débat sur l'état de l'administration fiscale wallonne gérée par le ministre Antoine.

Réponses de M. Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification

administrative

M. le ministre remercie la Cour et les députés pour leur analyse et leur prise de parole.

Il rappelle qu'il s'agit bien d'un ajustement qui n'oblige pas à prendre de nouvelles orientations. Il préfère s'en tenir aux objectifs fixés plutôt que de changer sa ligne en permanence.

Budgets des OIP

Les documents peuvent être envoyés lorsqu'ils sont disponibles. Il y a eu une amélioration dont il faut tenir compte plutôt que de se lamenter.

Si la loi de mars 1954 confère de l'autonomie aux organismes, il faut la respecter et utiliser les moyens mis à disposition.

Saut d'index

Ce saut d'index est une mauvaise chose pour les citoyens qui vont en ressentir les effets de façon durable. Néanmoins, dans la mesure où cette loi a été votée par une majorité, il faut la prendre en compte dans tous ses aspects dans l'attente d'un changement de majorité.

Règles à respecter

Tant pour les estimations du Bureau du Plan, que pour les cotisations de pensions, les vacances annuelles ou ce qui peut faire débat entre entités, toutes les règles doivent être respectées.

Il n'y a pas lieu de jeter la pierre au ministre du Budget fédéral car des différences de chiffres entre les recettes et dépenses sont apparues comme étant la source du premier problème.

Si les relations plus consensuelles reviennent malgré l'asymétrie des gouvernements, il y aura des améliorations. Celles-ci apparaissent d'ailleurs au niveau du comité de concertation puisque le gouvernement fédéral essaie aussi de trouver des solutions pour honorer ses obligations.

Cotisation de responsabilisation en matière de pension

La Fédération Wallonie-Bruxelles va payer ce que l'Etat fédéral réclamait, sans que ce dernier ait pour autant exigé le paiement d'intérêts à ce jour.

Accord de coopération premier emploi

La dénonciation de l'accord par la Région wallonne ne doit pas faire tomber vers le catastrophisme sachant que les 93 emplois sont maintenus jusqu'en décembre 2015 et que plusieurs options sont à l'examen. Une décision sera prise avec la volonté de préserver l'emploi dans le cadre du budget 2016 ; budget qui fait l'objet d'une circulaire.

Dotation à la RTBF

La dotation de la RTBF augmente parce que son contrat de gestion prévoit une indexation qui n'avait pas été obtenue à l'initial 2015. A contrario, à l'ONE, la dotation avait déjà été indexée sur

base de son contrat de gestion.

Garantie pour les pensions à l'ULB

La garantie qui est donnée par le Gouvernement présente peu de risques. La dotation pourra éventuellement être réduite à concurrence de l'aide apportée, sachant que les 168 millions d'euros ne devront pas être versés en une seule opération.

Il est à noter que la FSMA n'a remis aucun avis écrit à la Fédération Wallonie-Bruxelles tandis que l'Inspection des Finances a remis un avis qui conseille de consulter l'ICN. *In fine*, la responsabilité politique a été prise par le gouvernement.

Les SACA

Il faut s'employer à relire les commentaires de la Cour des comptes sur le sujet sachant qu'un contrôle est effectué par celle-ci. Si un audit est mené, il faudra examiner avec sérieux les résultats de celui-ci.

Les documents lacunaires

Il y a une volonté d'être au moins aussi transparent qu'à la Région wallonne et un souci particulier de la part du ministre de répondre à toutes les questions qui lui sont posées.

L'essentiel est que les documents soient disponibles dans les temps afin de permettre le débat parlementaire.

Prise en compte des critères de confection du budget

La décision politique a été prise sur base des éléments disponibles les plus récents dans le cadre de la confection du budget.

Clés IPP et élèves

S'agissant de la clé « IPP », il faut admettre que la situation économique de la Flandre est actuellement meilleure qu'en Wallonie.

Pour la clé « élèves », il y a un constat d'une augmentation du nombre d'élèves dans les écoles flamandes, notamment à Bruxelles.

En conséquence, les deux clés évoluent défavorablement pour la Communauté française.

Jardin Botanique de Meise

L'amélioration des relations avec le Fédéral a permis de dégager un accord avec les transferts des moyens nécessaires pour les années concernées.

Articles de base non ventilés

Il n'est pas toujours possible de ventiler l'ensemble des articles afin de garder une certaine souplesse.

Décret WBFIn du 20 décembre 2011

Il faut laisser du temps pour permettre de poser un troisième acte.

Agence de la dette et gestion de la dette

En l'état, la date évoquée est bien la fin 2015.

Par ailleurs, on ne peut pas mettre en doute la capacité de la Fédération à couvrir ses besoins de financement en 2015 et au-delà.

L'agence de la dette ne sera pas commune avec la Région wallonne car les réalités sont différentes.

La dette est par ailleurs gérée avec une grande expertise reconnue au niveau international.

Mécanisme d'emprunt via CRAC

Le mécanisme d'emprunt est maintenant intégré dans le périmètre de consolidation ce qui ne justifiait plus de maintenir le système via la CRAC. Ce choix est d'ailleurs confirmé par le fait que les taux d'emprunts actuels de la Fédération sont inférieurs à ceux qu'elle obtenait via la CRAC.

Section particulière du Budget

Les recettes de la section particulière sont sans incidence sur le solde budgétaire et le solde de financement. *In Fine*, les montants qui seront perçus par la Région wallonne et la Cocof sont adaptés en fonction des paramètres économiques.

Les corrections SWAPS

Les SWAPS associés à des émissions sont neutralisés en matière de SEC avec une diminution de la correction à hauteur de six millions d'euros. Selon les informations données par la Direction générale du Budget et des Finances, la correction atteint donc 40 millions d'euros à l'ajustement 2015.

FNRS

Le FNRS est la dernière entité qui a été ajoutée par l'Institut des Comptes Nationaux dans le périmètre de consolidation, peu avant l'ajustement.

Respect de la trajectoire

Le gouvernement a prévu de revenir à l'équilibre, ce qui justifie le maintien, en l'état, de la trajectoire. Par ailleurs, la hausse du solde à financer liée à l'évolution des recettes permet néanmoins de tabler sur un certain redressement des recettes avec un retour à plus de convergence du solde à financer vers le solde prévu dans la trajectoire. La prudence doit pourtant rester de mise si l'on voit la situation avant et après la crise de 2008.

M. le ministre relève également les propos de Mme Vienne concernant l'importance des missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport aux citoyens et la responsabilité que cela confère.

Il lui confirme que le comité de concertation jouera un rôle de plus en plus important dans les mois à venir.

Le comité de monitoring

Le comité de monitoring travaille actuellement sur le budget 2016 et remettra un avis aux

différents ministres.

Vente des bâtiments

Le Parlement a permis de surmonter une difficulté par rapport aux comités d'acquisition d'immeubles. Les Comités d'acquisition d'immeubles de la Région Wallonne ont recommencé à traiter les ventes d'immeubles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concertation sociale

La transformation des services et la recherche de l'efficacité ne peuvent se faire sans l'adhésion des organisations syndicales et des personnels de l'administration, ce qui exige un dialogue social permanent. Pour le ministre, comme pour Mme Vienne, la solidarité est le chemin.

Prêts d'études, subsides aux associations, initiatives nouvelles en matière de justice, Centre Marcel Hichter

Il est renvoyé aux ministres fonctionnellement compétents pour répondre à ces questions spécifiques.

Fonction publique

En ce qui concerne les Maisons de Justice, le souci a été de rencontrer les urgences et les besoins des personnels (bracelets électroniques, aide à la jeunesse notamment dans les infrastructures de Saint-Hubert, Saint-Servais et Fraipont).

Coût de la sixième réforme de l'Etat

Il s'agit ici de prendre en compte, outre les effets potentiellement négatifs, les impacts positifs et notamment le refinancement considérable de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cabinets ministériels

Il n'y a pas eu d'augmentation de personnel ou de dépenses au sein des cabinets mais une erreur matérielle qui a été corrigée dans l'ajustement du budget afin de garantir la transparence de l'adaptation du crédit.

Répliques des membres de la commission et réponses du ministre

M. Bouchez a entendu la réponse du ministre concernant la cotisation de responsabilisation des pensions et l'évocation selon laquelle les intérêts n'avaient pas été réclamés.

Pourtant, à la lecture du procès-verbal du 1er avril 2015 du Comité de concertation, il est bien stipulé que « *le comité de concertation a pris acte de l'engagement du gouvernement de la Communauté française de payer la contribution de responsabilisation, y compris les intérêts de retard, avant fin juin 2015* ».

M. Bouchez constate que si le seul document de référence est celui-là, il y aura certainement une

demande du fédéral en ce sens.

Par rapport à l'aide à apporter pour les 93 emplois, le commissaire doit acter que le ministre n'a pas de solution à la problématique.

Les efforts à accomplir pour revenir à l'équilibre ont forcément des conséquences désagréables qui ne réjouissent personne. Ceci étant dit, le MR réclame de la clarté entre le discours et les actes car il est impossible de revenir à l'équilibre si aucun effort n'est fait en dépenses. M. Bouchez demande au ministre de préciser la direction politique qu'il veut donner à ce dossier.

Pour la RTBF, la justification de l'adaptation aux critères macro-économiques ne semble pas adéquate puisque le ministre a évoqué le respect du contrat de gestion.

Le commissaire relève le besoin récurrent de la majorité de parler de la politique fédérale ou régionale. Pourtant, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les recalculs réalisés par le fédéral n'ont aucune incidence sur les recettes de la Fédération. La commission du Budget du 30 avril avait démontré que seules la croissance et l'inflation servent de critères de référence.

Le commissaire entend que le gouvernement a pris ses responsabilités politiques. Néanmoins, il précise que la dotation de l'ULB étant de 161 millions d'euros alors que le montant de la garantie envisagée est de 168 millions d'euros, il sera peu probable que l'ULB puisse un jour rembourser une éventuelle intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès lors, si le gouvernement a choisi de payer les pensions à l'ULB, il doit le dire mais il devra aussi tenir compte de la réaction des autres universités qui considéreront cet acte comme une prime à la mauvaise gestion. Le député aimerait alors connaître les éventuelles compensations pour les autres universités ou hautes écoles.

Quant à l'avis de l'Inspection des Finances, puisque les techniciens n'ont pas été suivis, ce qui est défendable, il serait bon que les commissaires puissent prendre connaissance de ces documents et de ceux de la FSMA. Ces éclaircissements sont extrêmement importants dans l'intérêt des pensions de l'ULB et par rapport à l'équité vis-à-vis des autres institutions.

Quant au strict respect de la loi spéciale de financement, M. Bouchez invite ses collègues qui ne seraient pas à l'aise dans leur parlement à se rendre à la Chambre des Représentants pour discuter de cette loi ou des moyens complémentaires.

M. Bouchez note que le cabinet de la ministre Milquet représente un coût de 2,9 millions d'euros alors qu'il gère 64 % du budget tandis que le coût cabinet du ministre-président Demotte est identique pour assumer 1,2 % de l'ensemble du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. M. Bouchez

souhaite des explications quant à ce différentiel.

En conclusion, le commissaire invite à plus de responsabilité politique en ne se limitant pas à faire uniquement ce qu'on aime. A cet égard, la teneur du message du groupe PS visant à faire passer les gens avant la finance est critiquable car si on n'assume pas des réformes et une gestion rigoureuse, on hypothèque l'avenir de ces mêmes citoyens.

M. Bouchez considère que le fait de distinguer, d'un côté, ceux qui défendent les gens et, de l'autre, ceux qui défendent la finance est totalement scandaleux. Si on veut éviter la même situation que la Grèce, il faut faire en temps opportun les réformes nécessaires et la responsabilité politique de cette majorité suppose qu'elle explique clairement comment elle compte revenir à l'équilibre en 2018 puisqu'elle en prend l'engagement. Les réformes doivent être faites pour un avenir qui doit dépasser le strict mandat électoral.

M. Drèze rappelle sa question relative au traitement moins favorable de la Région wallonne par rapport à la Cocof en ce qui concerne les accords de la Sainte-Emilie et la réduction des transferts (-109 millions d'euros pour la Région wallonne).

M. De Bock prend acte de l'erreur matérielle au niveau des dépenses des cabinets ministériels suite à une erreur de transcription dans le document soumis au budget initial.

Il propose au ministre de préciser sa réponse quant à la « statutarisation » des personnels ouvriers ainsi que la philosophie poursuivie par rapport aux traitements des enseignants dont les masses budgétaires semblent se réduire (fin de carrière, emplois, ...).

Pour les cotisations de responsabilisation des pensions, le ministre indique que ce qui devra être payé le sera dans un souci de respect des accords. Les crédits sont disponibles pour payer d'éventuels intérêts s'ils sont réclamés puisque la décision résulte d'un accord entre le ministre fédéral des pensions et le ministre Flahaut.

De plus, il avait bien été précisé mais non écrit dans le procès-verbal que le paiement interviendrait dès l'adoption de l'ajustement budgétaire

Le ministre invite M. Bouchez à ne pas interpréter sa pensée et à le laisser penser pour lui-même. Il n'a jamais dit que les 93 emplois seront menacés mais, au contraire, une solution sera trouvée pour ne pas que les personnes concernées perdent leur emploi. Le problème existe bel et bien mais des pistes de solutions seront recherchées.

Il lui confirme qu'il se préoccupe de ses propres compétences à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a un avis politique tant au niveau national qu'international qu'il émet quand il le souhaite sans aucune volonté de vivre des conflits. Les problèmes qui apparaissent sont posés là où

ils doivent l'être, que ce soit au comité de concertation ou dans le cadre de négociations avec les Régions.

Le ministre revient sur la garantie accordée à l'ULB en indiquant qu'elle présente un risque essentiellement théorique.

Par rapport aux traitements des professeurs, la masse salariale baisse de 0,2 % suite au recalcul des crédits sur base des chiffres des 12 derniers mois (calcul de l'ETNIC) et des différents facteurs exogènes qui sont intervenus (paiement d'une cotisation patronale relative aux allocations familiales, nomination de 65 % des personnels ouvriers, variation de la population scolaire et la non prise en compte du redoublement en troisième maternelle, les sorties DPPR plus importantes que les entrées). Au-delà de cette réponse, il invite M. De Bock à interroger la ministre de l'Education sur ces éléments.

La « statutarisation » est un engagement pris par le gouvernement précédent avec l'objectif de soutenir et de stabiliser les catégories de personnels les moins élevées. Quant aux dates choisies pour réaliser cette opération, le ministre relève qu'il n'y a pas de période d'affaires courantes ou prudentes à la Communauté française.

M. le ministre indique à nouveau que le contrat de gestion de la RTBF prévoit l'indexation qui n'était pas intervenue lors de l'initial 2015.

Par rapport à l'accord de la Sainte-Emilie, le ministre fait savoir que la dotation de la Cocof n'est pas soumise à la croissance et à l'inflation, au contraire de celle de la Région wallonne (- 50 millions d'euros). En outre, par application d'un arrêté royal de mars 2015, les services spécialisés de gériatrie sont retournés dans les compétences fédérales (- 50 millions d'euros).

M. De Bock insiste pour qu'on fasse savoir à qui de droit que dans l'exposé général de la ministre de l'Education (pages 23 et 24), il y a des explications des facteurs exogènes mais qui méritent que leur coût ou leur impact positif soient précisés. Ces précisions favoriseront la lisibilité et donc la transparence pour le Parlement et pour les citoyens.

M. Bouchez veut bien croire le ministre par rapport à la garantie de l'ULB mais il acte que celui-ci ne souhaite pas remettre les avis rendus par la FSMA et l'Inspection des Finances. Pourtant, compte tenu de la situation budgétaire de l'ULB, les parlementaires ne savent pas si cette université a les capacités financières suffisantes alors que le ministre demande à ces mêmes députés d'accorder une garantie.

Le commissaire considère que par essence, la garantie présente un risque qui ne doit pas être minimisé. L'exposition budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est réelle et doit être prise en

compte sur base d'informations objectives.

Puisque la Cour des comptes ne peut pas divulguer d'informations à ce stade compte-tenu de l'audit en cours, le commissaire invite clairement le ministre à fournir les documents souhaités.

M. Bouchez sollicite également le ministre par rapport au taux d'erreurs extrêmement important de 40 % dans les rémunérations des professeurs dans la mesure où ce chiffre a été annoncé par la Cour des comptes (40 millions d'euros). Il aimerait savoir quelles sont les garanties juridiques en place pour faire face à cette situation qui impacte le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président invite le commissaire à rester dans le débat budgétaire ou à s'adresser à la ministre fonctionnellement compétente.

M. Bouchez considère qu'il est pleinement dans le cadre de ce débat et que ce point peut concerner beaucoup de monde.

Le commissaire a entendu le positionnement politique du ministre pour conserver les 93 emplois mais il attend qu'elle soit actée au niveau budgétaire.

Enfin, sur la trajectoire de retour à l'équilibre, M. Bouchez a constaté que le ministre repoussait les efforts en 2016. Il insiste sur le fait que plus les délais sont courts et plus l'effort sera intense avec des marges de manœuvres réduites. Il demande donc, à l'image de ce que peut faire le CRAC au niveau des communes, le calendrier et les pistes retenues pour atteindre l'objectif budgétaire.

M. le Ministre indique que si le CRAC devait lui poser la question, il répondrait que l'ajustement et l'initial se placeront dans la trajectoire telle qu'elle a été définie.

Par rapport à l'analyse de la Cour des comptes relative aux erreurs dans le calcul de la rémunération des professeurs, le ministre indique que seuls 120 dossiers ont été examinés sur 38.000. Cette problématique dépend de la ministre de l'Éducation.

Pour revenir aux 93 emplois, le ministre stipule clairement qu'il n'est pas un fétichiste des chiffres et qu'il y a toujours une volonté d'épargner les gens dans les politiques mises en place. Il n'a aucune peur à faire des économies ou à être rigoureux mais il n'a nullement le souci de faire mal aux citoyens. La ligne politique qui est donnée continuera à être suivie dans les prochaines années.

Enfin, le ministre confirme que le 26ème cahier d'observations de la Cour des comptes sera examiné le 5 octobre et que ce sera l'occasion de poser toutes les questions relatives à l'ULB.

M. Bouchez insiste à son tour auprès du ministre pour qu'il respecte les propos de l'opposition et qu'il soit concret dans les décisions qui sont

prises.

Si on peut se passer de faire mal aux citoyens, il faut évidemment le faire mais des choix et des économies devront être faits de deux manières.

Soit, il y a beaucoup d'opportunités de réduire les dépenses sans porter atteinte aux gens, soit la situation est telle que, faute de marge, il faudra prendre des mesures peu populaires. Dans le premier cas, cela remettrait clairement en question la gestion de la Fédération Wallonie-Bruxelles au cours de ces dix dernières années.

M. Bouchez ajoute que le travail d'audit qui est en cours pour l'ULB ne figurera pas dans le 26ème cahier qui est déjà publié. Puisqu'un certain temps va s'écouler avant que l'audit ne soit définitivement clôturé, le commissaire propose de surseoir au vote du projet de décret-programme sur ce point.

M. Le ministre lui répond qu'il s'agit de poser les bases de la garantie.

M. Bouchez rétorque qu'il faut alors savoir à qui on donne cette garantie et les conditions qui l'entourent. Le député qui voterait la garantie sans connaître la situation budgétaire de l'ULB sur cette question signerait un chèque en blanc. Le débat devrait être mené avec tous les éléments et une mise à disposition des documents (FSMA et Inspection des Finances) ; ce qui est refusé en l'état alors que le ministre semble lui-même peu au courant du fond du dossier.

Il souhaite que soit actée la demande du gouvernement d'engager la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 168 millions d'euros sans aucune information concernant la part de risque qui sera prise.

Pour clore son intervention, M. Bouchez doit constater qu'on s'écarte de la trajectoire de retour à l'équilibre à hauteur de 110 millions d'euros par rapport à l'initial 2015 et que les propos du ministre ne sont qu'une pétition de principe sans argument à l'appui.

5 Examen des articles du dispositif et des tableaux

L'article unique du dispositif et les tableaux du projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2015 n'appellent pas de commentaire au-delà de ce qui a été évoqué dans le cadre de la discussion générale.

Les articles 1 à 9 du dispositif et les tableaux du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2015 n'appellent pas de commentaire au-delà de ce qui a été évoqué dans le cadre de la discussion générale.

6 Avis de la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Par 8 voix contre 3, la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2015 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

7 Avis de la commission de l'Education

Par 8 voix contre 4, la commission de l'Education recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2015 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

8 Avis de la commission de la Culture et de l'Enfance

Par 7 voix contre 3, la commission de la Culture et de l'Enfance recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2015 - partim pour les matières relevant de ses compétences ainsi que les trois amendements déposés par Mmes Salvi et Moureaux et MM. Drèze et Mottard.

9 Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Par 7 voix contre 3, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du

projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2015 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

10 Avis de la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

Par 7 voix contre 3, la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2015 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

11 Avis de la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

Par 7 voix contre 4, la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2015 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

12 Avis de la commission des Sports

Par 8 voix contre 3, la commission des sports recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2015 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

13 Votes

L'article unique et les tableaux du projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2015 sont adoptés par 7 voix et 2 abstentions.

L'ensemble du projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année 2015 est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

Mmes Salvi et Moureaux, MM. Drèze et Mottard ont déposé un amendement n° 1 libellé comme suit :

A l'AB 33.02.11 de la DO 20, le libellé de l'AB est remplacé par « 'Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels ».

Justification

Correction technique visant à restaurer le libellé de l'initial 2015.

L'amendement n°1 est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Mmes Salvi et Moureaux, MM. Drèze et Mottard ont déposé un amendement n° 2 libellé comme suit :

A l'AB 33.01.13 de la DO 20, le libellé de l'AB est remplacé par « 'Subvention à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique ».

Justification

Correction technique visant à restaurer le libellé de l'initial 2015.

L'amendement n°2 est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Mmes Salvi et Moureaux, MM. Drèze et Mottard ont déposé un amendement n° 3 libellé

comme suit :

A l'AB 33.03.13 de la DO 20, le libellé de l'AB est remplacé par « 'Subvention liée à la cession des centres de prêts de la Médiathèque de la Communauté française ».

Justification

Correction technique visant à restaurer le libellé de l'initial 2015.

L'amendement n°3 est adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Les articles 1 à 9 du dispositif et les tableaux amendés du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2015 sont adoptés par 7 voix contre 3.

L'ensemble du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année 2015 est adopté par 8 voix contre 3.

A l'unanimité des 11 membres présents, il a été fait confiance au Président et à la Rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

La Rapporteuse,

Le Président,

Chr. POULIN

B. LEFEBVRE

TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

Article 1^{er}

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 2015 sont ajustés et ventilés en articles de base conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire annexés au présent décret à concurrence de :

		AJUSTEMENT							
		Crédits initiaux		Répartitions crédits		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CHAPITRE I Services généraux									
	CE-CLL	306.314	306.517	212	212	-66.162	-66.118	240.364	240.611
	CE-CLNL	256.320	256.855	-	-	-1.500	-1.500	254.820	255.355
	FBM	24.463	24.463	-	-	-	-	24.463	24.463
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport									
	CE-CLL	1.297.580	1.291.868	-212	-212	-1.174	-1.168	1.296.194	1.290.488
	FBM	38.510	38.585	-	-	-1.774	-1.860	36.736	36.725
CHAPITRE III Éducation, Recherche et Formation									
	CE-CLL	7.300.807	7.305.569	-	-	14.878	15.694	7.315.685	7.321.263
	FBM	20.178	19.315	-	-	-2.162	-2.162	18.016	17.153
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française									
	CE-CLL	197.198	197.198	-	-	-2.000	-2.000	195.198	195.198
CHAPITRE V Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire									
	CE-CLL	447.340	447.340	-	-	-9.974	-9.974	437.366	437.366
Total Général									
	CE-CLL	9.549.239	9.548.492	-	-	-64.432	-63.566	9.484.807	9.484.926
	CE-CLNL	256.320	256.855	-	-	-1.500	-1.500	254.820	255.355
	FBM	83.151	82.363	-	-	-3.936	-4.022	79.215	78.341
Donc :	CE-CL	9.805.559	9.805.347	-	-	-65.932	-65.066	9.739.627	9.740.281

LEGENDE : CE-CLL : crédits d'engagement - crédits de liquidation limitatifs / CE-CLNL : crédits d'engagement - crédits de liquidation non limitatif
CE-CL : crédits d'engagement - crédits de liquidation
FBM : Fonds budgétaires (moyens)

Article 2

Disposition liée aux répartitions de crédit

A l'article 15 du dispositif du décret du 17 décembre 2014 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'exercice 2015, sont ajoutés les tirets suivants

« - les crédits de l'AB 12.01.51 de la DO 50 peuvent être transférés vers l'AB 41.12.10 de la DO 54. »

« - Le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des AB entre les AB 12.02.01, 12.03.02 et 12.32.03 de la DO. 17 et l'AB 12.01.31 de la DO.18 »

Le 5ième tiret est remplacé par le tiret suivant :

« - les crédits des A.B 01.01.02, 01.02.02, 01.03.02, 01.05.02, 01.06.02, 01.07.02, 01.08.02, 01.09.02, 01.10.02, 01.12.02, 01.13.02, 01.14.01, 01.15.02, 01.16.02, 01.18.02, 11.31.02, 01.02.08, et 01.03.08, et 01.06.21, de la D.O. 11 ; de l'A.B. 01.01.07 de la D.O. 17, de l'A.B. 01.01.01, 01.01.11 de la D.O. 20, de l'A.B. 01.01.11 de la D.O. 25, des A.B. 01.01.60, 01.02.20, 01.01.21, 01.02.21, 01.03.21, 01.04.21, 01.10.21, 01.02.40, 01.11.41 et 01.06.21 de la D.O.40 peuvent être répartis après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions entre différents A.B du budget des dépenses ».

Article 3

Dispositions liées aux subventions facultatives

A l'article 21 du dispositif du décret du 17 décembre 2014 contenant le budget pour l'année budgétaire 2015, sont ajoutés à la D.O 18 Maison de justice, les tirets suivants :

« - Subvention en faveur des associations actives dans le secteur de l'aide sociale aux justiciables

- Subvention en faveur des associations actives dans le maintien ou la reconstruction des liens parents-enfants »

Sont également ajoutés à la D.O 11 – Affaires Générales – Secrétariat général les tirets suivants :

« - Programme 07 – Soins de santé et hôpitaux universitaires

- Subvention à la Société scientifique de médecine générale »

Sont également ajoutés à la D.O 19 Programme Office de la Naissance et de l'Enfance, les deux tirets suivants :

« - « -Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Communauté germanophone

-Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination – Cocom »

Article 4

L'article 25 du dispositif du Décret du 17 décembre 2014 contenant le budget pour l'année budgétaire 2015 est remplacé par ce qui suit :

« La quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle inscrite aux A.B. 43.23.53, 44.23.55, 41.23.70, 43.23.72 et 44.23.74 de la D.O. 51, 41.23.50, 43.23.53, 44.23.55 et 41.23.70 de la D.O. 52,

41.23.50, 43.23.53 et 44.23.56 de la DO 53 et 41.23.50, 43.23.54 et 44.23.55 de la DO 56 peut être versée directement à l'article 49.39 des recettes courantes générales ».

Article 5

Organismes d'intérêt public

L'article 34 du dispositif du décret du 17 décembre 2014 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'exercice 2015 est remplacé comme suit :

« Par dérogation aux contrats de gestion des organismes, la dotation à verser à l'ONE pour l'année 2015 est de 313.852.000,00 euros, la dotation à verser à l'ETNIC pour l'année 2015 est fixée à 31.273.000,00 euros, la dotation à verser à la RTBF pour l'année 2015 est de 216.346.000,00

Article 6

Est approuvé pour l'année budgétaire 2015 et annexé au présent décret : le budget ajusté de Wallonie-Bruxelles International.

Article 7

Section particulière

Le tableau de la section particulière est adapté en fonction de l'évolution des paramètres macroéconomiques publiés par le Bureau Fédéral du plan. Le détail des flux figure en annexe 1 du présent décret.

Article 8

Services administratifs à comptabilité autonome

Sont approuvés :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
- les budgets agrégés des services administratifs à comptabilité autonome de l'Enseignement de la Communauté française (enseignement obligatoire) ;
- les budgets des Hautes écoles de la Communauté française ;
- les budgets agrégés des services administratifs à comptabilité autonome des centres PMS de l'Enseignement de la Communauté française ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;

- le budget de l'Ecole d'Administration publique ;
- le budget du Musée royal de Mariemont ;
- le budget du Centre de l'aide à la presse écrite ;
- le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;
- le budget des Centres techniques de la Communauté française (Frameries-Tihange-Huy) ;
- le budget des Ecoles supérieures des arts ;
- les budgets agrégés des Instituts de promotion sociale ;
- les budgets des Internats autonomes supérieurs de la Communauté française ;
- les budgets agrégés des centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française ;
- les budgets des Centres techniques de la Communauté française (Gembloux- Strée).

Article 9

Dispositions transitoires

À l'article 41 du décret du 17 décembre 2014 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2015, le dernier alinéa est remplacé par les dispositions suivantes : « Par mesure transitoire, les dispositions de l'article 52 § 1^{er} du décret du 20 décembre 2011 sont suspendues pour la durée de l'exercice budgétaire 2015. »

Tableau de synthèse

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

Libellé		En milliers d'euros							
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CHAPITRE I - Services généraux									
DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française									
Programme 1 - Parlement									
	CE-CLL	28.368	28.368	-	-	-	-	28.368	28.368
Programme 2 - Mediateur de la Communauté française									
	CE-CLL	1.063	1.063	-	-	-	-	1.063	1.063
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01									
	CE-CLL	29.431	29.431	-	-	-	-	29.431	29.431
DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels									
Programme 3 - Gouvernement de la Communauté française									
	CE-CLL	19.235	19.235	-	-	700	700	19.935	19.935
Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française									
	CE-CLL	2.253	2.253	-	-	-11	-11	2.242	2.242
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06									
	CE-CLL	21.488	21.488	-	-	689	689	22.177	22.177

Libellé		En milliers d'euros									
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		Eng.	Liq.
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
DIVISION ORGANIQUE 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques											
Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets											
CE-CLL	560	560	-	-	-	-	-	-	560	560	560
CE-CLL	507	507	-	-	-	-	-	-	507	507	507
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10											
CE-CLL	1.067	1.067	-	-	-	-	-	-	1.067	1.067	1.067
DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général											
Programme 0 - Subsistance											
CE-CLL	145.451	145.401	212	212	-65.812	-65.762	79.851	79.851	79.851	79.851	79.851
CE-CLNL	256.320	256.855	-	-	-1.500	-1.500	254.820	255.355	255.355	255.355	255.355
Programme 1 - Secretariat général											
CE-CLL	3.742	3.742	-	-	-54	-54	3.688	3.688	3.688	3.688	3.688
FBM	270	270	-	-	-	-	270	270	270	270	270
Fonds des actions communautaires											
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif											
CE-CLL	2.336	2.336	-	-	135	135	2.471	2.471	2.471	2.471	2.471

Libellé	En milliers d'euros									
	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CE-CLL	270	270	-	-	-	-	-	-	270	270
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 11										
CE-CLL	160.451	160.573	212	212	-65.728	-65.684	94.935	94.935	95.101	95.101
CE-CLNL	256.320	256.855	-	-	-1.500	-1.500	254.820	254.820	255.355	255.355
FBM	24.154	24.154	-	-	-	-	24.154	24.154	24.154	24.154
DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique										
Programme 1 - Informatique et bureautique										
CE-CLL	31.991	31.991	-	-	-718	-718	31.273	31.273	31.273	31.273
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 12										
CE-CLL	31.991	31.991	-	-	-718	-718	31.273	31.273	31.273	31.273
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles										
Programme 0 - Subsistance										
CE-CLL	35	35	-	-	-	-	35	35	35	35
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française										
CE-CLL	23.545	23.626	-	-	-83	-83	23.462	23.462	23.543	23.543
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 13										
CE-CLL	23.580	23.661	-	-	-83	-83	23.497	23.497	23.578	23.578

Libellé	En milliers d'euros									
	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		Eng.	Liq.
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		

DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen

Programme 1 - Relations internationales

CE-CLL	36.100	36.100	-	-	-	-305	-305	35.795	35.795	
FBM	309	309	-	-	-	-	-	309	309	
	309	309	-	-	-	-	-	309	309	

Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne

Programme 2 - Actions du fonds social européen

CE-CLL	68	81	-	-	-	-	-	68	81	
--------	----	----	---	---	---	---	---	----	----	--

Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

CE-CLL	2.138	2.125	-	-	-17	-17	2.121	2.108		
--------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------	--	--

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14

CE-CLL	38.306	38.306	-	-	-322	-322	37.984	37.984		
FBM	309	309	-	-	-	-	309	309		

TOTAUX Chapitre I

CE-CLL	306.314	306.517	212	212	-66.162	-66.118	240.364	240.611		
CE-CLNL	256.320	256.855	-	-	-1.500	-1.500	254.820	255.355		
FBM	24.463	24.463	-	-	-	-	24.463	24.463		

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport									
DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport									
Programme 0 - Subsistance									
CE-CLL	9	9	-	-	-	-	9	9	9
Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales									
CE-CLL	10 454	10 454	-	-	-	-	10 454	10 454	10 454
Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture									
CE-CLL	13 242	7 993	-	-	-	-	13 242	7 993	7 993
FBM	2 000	2 000	-	-	-	-	2 000	2 000	2 000
Fonds des infrastructures culturelles	2 000	2 000	-	-	-	-	2 000	2 000	2 000
Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport									
CE-CLL	14 806	14 606	-	-	-466	-	14 340	14 606	14 606
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15									
CE-CLL	38 511	33 062	-	-	-466	-	38 045	33 062	33 062
FBM	2 000	2 000	-	-	-	-	2 000	2 000	2 000
DIVISION ORGANIQUE 16 - Santé									

Libellé		En milliers d'euros									
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 0 - Subsistance											
CE-CLL		1.000	1.000	-	-	-	712	712	1.712	1.712	1.712
Programme 1 - Centre national de la surveillance électronique											
CE-CLL		4.463	4.463	-	-	-	-	-	4.463	4.463	4.463
FBM		20	20	-	-	-	-	-	20	20	20
		20	20	-	-	-	-	-	20	20	20
Fonds relatif à la surveillance électronique											
Programme 2 - Aide spécialisée											
CE-CLL		14.696	14.646	-	-	-	-	-	14.696	14.646	14.646
Programme 3 - Saint-Hubert											
CE-CLL		357	357	-	-	-	-	-	357	357	357
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 18											
CE-CLL		20.516	20.466	-	-	-	712	712	21.228	21.178	21.178
FBM		20	20	-	-	-	-	-	20	20	20
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance											
Programme 1 - Office de la naissance et de l'enfance											
CE-CLL		348.187	348.187	-	-	-	-999	-999	347.188	347.188	347.188
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance											
CE-CLL		682	682	-	-	-	-	-	682	682	682

Libellé	En milliers d'euros									
	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		Eng.	Liq.
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19										
CE-CLL	348.869	348.869	-	-	-999	-999	347.870	347.870		
DIVISION ORGANIQUE 20 - Affaires générales - culture										
Programme 0 - Subsistance										
CE-CLL	57.445	57.445	-43.633	-43.633	-337	-337	13.475	13.475		
FBM	500	500	-	-	426	426	926	926		
<i>Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Malagne</i>	500	500	-	-	426	426	926	926		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses										
CE-CLL	27.171	27.214	1.009	1.009	175	175	28.355	28.398		
FBM	54	54	-	-	208	208	262	262		
<i>Fonds de remplai des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants</i>	50	50	-	-	212	212	262	262		
<i>Fonds pour la formation socio-culturelle</i>	4	4	-	-	-4	-4	-	-		
Programme 2 - Centres culturels										
CE-CLL	17.451	17.451	5.515	5.515	-25	-25	22.941	22.941		
Programme 3 - Commission Communautaire française										
CE-CLL	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20										
CE-CLL	112.168	112.211	-37.109	-37.109	-187	-187	74.872	74.915		
FBM	554	554	-	-	634	634	1.188	1.188		

Libellé		En milliers d'euros									
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 21 - Arts de la Scène											
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses											
CE-CLL		11.449	11.449	-	-	245	245	11.694	11.694		
CE-CLL		39.203	39.203	-	-	-25	-25	39.178	39.178		
CE-CLL		32.739	32.739	-	-	24	24	32.763	32.763		
CE-CLL		6.030	6.030	-	-	-	-	6.030	6.030		
CE-CLL		141	141	-	-	-	-	141	141		
FBM		20	20	-	-	-	-	20	20		
		20	20	-	-	-	-	20	20		
CE-CLL		1.322	1.322	-	-	-	-	1.322	1.322		
CE-CLL		90.884	90.884	-	-	244	244	91.128	91.128		
FBM		20	20	-	-	-	-	20	20		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21											

Fonds destiné aux activités du Point Contact Culture Europe

Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue

Libellé		En milliers d'euros							
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 22 - Livre									
Programme 0 - Substance									
Programme 1 - Lecture publique									
CE-CLL	79	79	-	-	-	-	-	79	79
CE-CLL	16.361	16.361	2.759	2.759	-	-	-	19.120	19.120
FBM	261	261	-	-	-	-	-	261	261
	261	261	-	-	-	-	-	261	261
Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française et du Service général des Lettres et du Livre									
Programme 2 - Livre									
CE-CLL	3.485	3.485	-	-	-	-	-	3.485	3.485
FBM	1.077	1.077	-	-	-	-	-	1.077	1.077
	973	973	-	-	-	-	-	973	973
	104	104	-	-	-	-	-	104	104
Fonds de l'édition du livre									
Fonds d'aide à la diffusion									
Programme 3 - Langues régionales endogènes									
CE-CLL	134	134	-	-	-	-	-	134	134
Programme 4 - Langue française									
CE-CLL	197	197	-	-	-	-	-	197	197
Programme 5 - Informatique									

Libellé		En milliers d'euros									
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
CE-CLL		396	396	-	-	-	-	-	-	396	396
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22											
CE-CLL		20.652	20.652	2.759	2.759	-	-	-	-	23.411	23.411
FBM		1.338	1.338	-	-	-	-	-	-	1.338	1.338
DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente											
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation											
Programme 2 - Jeunesse											
Programme 3 - Éducation permanente											
Programme 4 - ?											
CE-CLL		33.477	33.477	12.425	12.425	-80	-80	-80	-80	45.822	45.822
CE-CLL		34.534	34.534	17.843	17.843	-116	-116	-116	-116	52.261	52.261
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23											
CE-CLL		68.011	68.011	30.268	30.268	-196	-196	-196	-196	98.083	98.083
DIVISION ORGANIQUE 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques											
Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel											

Libellé		En milliers d'euros									
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 4 - Presse											
CE-CLL		248.007	248.007	2.507	2.507	2.610	2.610	2.610	2.610	253.124	253.124
FBM		4.585	4.672	-	-	-3.161	-3.248	-3.161	-3.248	1.424	1.424
		4.585	4.672	-	-	-3.161	-3.248	-3.161	-3.248	1.424	1.424
CE-CLL		8.528	8.528	-	-	-117	-117	-117	-117	8.411	8.411
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 25											
CE-CLL		280.644	280.376	3.014	3.014	2.311	2.311	2.311	2.311	285.969	285.701
FBM		4.685	4.772	-	-	-3.161	-3.248	-3.161	-3.248	1.524	1.524
DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport											
Programme 0 - Substance											
Programme 1 - Éducation physique et sport											
CE-CLL		3.219	3.232	-	-	-224	-764	-224	-764	2.995	2.468
Programme 2 - Recherches et développement											
CE-CLL		1.805	1.805	-	-	-	-	-	-	1.805	1.805
FBM		16.704	16.704	-	-	1.093	1.093	1.093	1.093	17.797	17.797
		16.704	16.704	-	-	1.093	1.093	1.093	1.093	17.797	17.797
Programme 3 - Subventions diverses											
CE-CLL		4.222	4.197	-	-	-99	-99	-99	-99	4.123	4.098

Libellé		En milliers d'euros									
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CE-CLL		21.724	21.724	856	856	935	935	935	23.515	23.515	23.515
Programme 4 - Services sportifs extérieurs											
CE-CLL		890	890	-	-	-120	-40	770	850		
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 26											
CE-CLL		31.860	31.848	856	856	492	32	33.208	32.736		
FBM		16.704	16.704	-	-	1.093	1.093	17.797	17.797		
TOTALUX Chapitre II											
CE-CLL		1.297.580	1.291.868	-212	-212	-1.174	-1.168	1.296.194	1.290.488		
FBM		38.510	38.585	-	-	-1.774	-1.860	36.736	36.725		

Libellé	En milliers d'euros									
	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		Eng.	Liq.
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
CHAPITRE III - Éducation, Recherche et Formation										
DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales										
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche										
CE-CLL	347	334	-	-	-38	-41	309	293		
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement										
CE-CLL	11.290	11.285	-	-	-90	-35	11.200	11.250		
FBM	62	62	-	-	-	-	62	62		
<i>Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie</i>	62	62	-	-	-	-	62	62		
Programme 2 - Provisions pour charges diverses										
CE-CLL	1.582	5.359	18	41	8.200	6.196	9.800	11.596		
Programme 3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur										
CE-CLL	1.012	1.012	-	-	100	100	1.112	1.112		
Programme 4 - Recherches en éducation pilotage interréseaux - activités pédagogiques interréseaux - orientation - divers										
CE-CLL	13.588	13.558	-18	-41	-197	-197	13.373	13.320		
FBM	70	70	-	-	-	-	70	70		
<i>Fondations, donations, legs et prix</i>	70	70	-	-	-	-	70	70		

Libellé	En milliers d'euros							
	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers								
CE-CLL	1.344	1.344	-	-	81	81	1.425	1.425
Programme 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration								
CE-CLL	5.311	5.311	-	-	-736	-736	4.575	4.575
Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante								
CE-CLL	38	37	-	-	-	-	38	37
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								
CE-CLL	23.075	23.075	-	-	2.861	2.861	25.936	25.936
FBM	10.347	10.347	-	-	-	-	10.347	10.347
Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale	6.000	6.000	-	-	-	-	6.000	6.000
Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance	4.347	4.347	-	-	-	-	4.347	4.347
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire								
CE-CLL	38	38	-	-	-	-	38	38
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40								
CE-CLL	57.625	61.353	-	-	10.181	8.229	67.806	69.582
FBM	10.479	10.479	-	-	-	-	10.479	10.479

Libellé		En milliers d'euros							
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 41 - Service général de l'Inspection									
Programme 1 - Substantice inspection - dépenses de personnel									
CE-CLL	11.553	11.553	-	-	-561	-561	10.992	10.992	10.992
Programme 2 - Substantice inspection - frais de fonctionnement									
CE-CLL	1.769	1.699	-	-	-70	-	1.699	1.699	1.699
Programme 3 - Service de conseil et de soutien pédagogique									
CE-CLL	6.898	6.876	-	-	-127	-105	6.771	6.771	6.771
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41									
CE-CLL	20.220	20.128	-	-	-758	-666	19.462	19.462	19.462
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires									
Programme 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie									
CE-CLL	146.837	146.783	-	-	21.957	23.418	168.794	170.201	170.201
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44									
CE-CLL	146.837	146.783	-	-	21.957	23.418	168.794	170.201	170.201
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique									
Programme 0 - Substantice administration									

Libellé	En milliers d'euros									
	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CE-CLL	46	46	-	-	-12	-12	-	-	34	34
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés										
CE-CLL	833	855	-	-	-	6	833	861		
Programme 2 - Subventions diverses										
CE-CLL	175	184	-	-	-	-	175	184		
Programme 3 - Subvention recherche fondamentale										
CE-CLL	137.997	138.176	-	-	-533	-539	137.464	137.637		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45										
CE-CLL	139.051	139.261	-	-	-545	-545	138.506	138.716		
DIVISION ORGANIQUE 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique										
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche										
CE-CLL	236	236	-	-	-	-	236	236		
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement										
CE-CLL	1.064	1.064	-	-	-	-	1.064	1.064		
Programme 2 - Subventions diverses										
CE-CLL	310	310	-	-	-	-	310	310		

Libellé		En milliers d'euros									
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46											
CE-CLL		1.610	1.610	-	-	-	-	-	-	1.610	1.610
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations et Prêts d'études											
Programme 0 - Subsistance											
Programme 1 - Allocations et prêts											
CE-CLL		268	268	-	-	-	-	-	-	268	268
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47											
CE-CLL		60.623	60.623	-	-	-1.764	-1.764	58.859	58.859		
FBM		1.056	1.056	-	-	81	81	1.137	1.137		
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983)</i>											
<i>Fonds des prêts d'études</i>											
		565	565	-	-	81	81	646	646		
		491	491	-	-	-	-	491	491		
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS											
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche											
CE-CLL		137	132	-	-	-	-	5	137	137	137
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS											
Programme 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS											
CE-CLL		81.067	81.067	-	-	-	-	10	10	81.077	81.077

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
CE-CLL	3.623	3.623	-	-	-59	-59	3.564	3.564	3.564
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française									
CE-CLL	1.474	1.474	312	312	276	276	2.062	2.062	2.062
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française									
CE-CLL	8.132	8.132	-	-	-359	-359	7.773	7.773	7.773
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier									
CE-CLL	970	970	-544	-544	-	-	426	426	426
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 50									
CE-CLL	16.577	16.520	-	-	-177	-177	16.400	16.400	16.343
DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire									
Programme 0 - Substantance administration - enseignement et recherche									
CE-CLL	97	93	-	-	-	-	97	97	93
Programme 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental									
CE-CLL	37.183	37.183	-	-	2.607	2.607	39.790	39.790	39.790
Programme 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental									
CE-CLL	7.090	7.090	-	-	132	132	7.222	7.222	7.222

Libellé		En milliers d'euros							
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles									
CE-CLL		544.067	544.067	-	-	1.264	1.264	545.331	545.331
Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles									
CE-CLL		63.131	63.131	-	-	317	317	63.448	63.448
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires									
CE-CLL		1.186.647	1.186.647	-	-	-11.205	-11.205	1.175.442	1.175.442
Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires									
CE-CLL		177.036	177.029	-	-	1.824	1.832	178.860	178.861
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses									
CE-CLL		253	253	-	-	-	-	253	253
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une écoles de la réussite									
CE-CLL		6.560	6.560	-	-	4.051	4.051	10.611	10.611
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51									
CE-CLL		2.022.064	2.022.053	-	-	-1.010	-1.002	2.021.054	2.021.051
DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire									
Programme 0 - Substance administration - enseignement et recherche									
CE-CLL		686	662	-	-	-	-	686	662

Libellé		En milliers d'euros							
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice									
CE-CLL		2.238.324	2.238.324	-	-	-10.951	-10.951	2.227.373	2.227.373
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice									
CE-CLL		308.734	308.717	-	-	1.754	1.767	310.488	310.484
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance									
CE-CLL		53.936	53.936	-	-	220	220	54.156	54.156
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance									
CE-CLL		1.342	1.341	-	-	59	60	1.401	1.401
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi									
CE-CLL		15.394	15.394	-	-	1.453	1.453	16.847	16.847
Programme 9 - Discriminations positives - divers									
CE-CLL		14.491	15.283	-	-	3.095	3.619	17.586	18.902
FBM		4.658	3.795	-	-	-	-	4.658	3.795
	Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	4.412	3.549	-	-	-	-	4.412	3.549
	Fonds relatif aux interventions des Régions	246	246	-	-	-	-	246	246

Libellé	En milliers d'euros									
	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52										
CE-CLL	2.632.907	2.633.657	-	-	-4.370	-3.832	2.628.537	2.629.825		
FBM	4.658	3.795	-	-	-	-	4.658	3.795		
DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé										
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche										
CE-CLL	49	47	-	-	-2	-	47	47		
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé										
CE-CLL	493.747	493.747	-	-	1.643	1.643	495.390	495.390		
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé										
CE-CLL	50.240	50.238	-	-	-1.279	-617	48.961	49.621		
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi										
CE-CLL	3.103	3.103	-	-	182	182	3.285	3.285		
Programme 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques										
CE-CLL	75	75	-	-	-	-	75	75		
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses										
CE-CLL	24	24	-	-	-	-	24	24		

Libellé		En milliers d'euros									
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53											
CE-CLL		547.238	547.234	-	-	544	1.208	547.782	548.442		
DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire											
Programme 0 - Contrôle des universités											
CE-CLL		1.766	1.766	-	-	-	-	1.766	1.766		
Programme 1 - Universités de la Communauté											
CE-CLL		240.638	240.638	-	-	-3.840	-3.840	236.798	236.798		
Programme 2 - Universités libres											
CE-CLL		458.319	458.319	-	-	-7.420	-7.420	450.899	450.899		
Programme 3 - Subventions diverses											
CE-CLL		234	234	-	-	-	-	234	234		
Programme 4 - Enseignement universitaire											
CE-CLL		22.860	22.860	-	-	-220	-220	22.640	22.640		
Programme 5 - Rémunération du personnel											
CE-CLL		1.580	1.580	-	-	-	-	1.580	1.580		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54											
CE-CLL		725.397	725.397	-	-	-11.480	-11.480	713.917	713.917		

Libellé		En milliers d'euros									
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
<i>Fonds relatifs aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur</i>											
CE-CLL		2.560	2.560	-	-	110	110	2.670	2.670		
FBM		3.797	3.797	-	-	-2.243	-2.243	1.554	1.554		
		3.797	3.797	-	-	-2.243	-2.243	1.554	1.554		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55											
CE-CLL		472.999	473.299	-	-	-1.611	-1.611	471.388	471.688		
FBM		3.797	3.797	-	-	-2.243	-2.243	1.554	1.554		
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale											
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche											
CE-CLL		130	130	-	-	-	-	130	130		
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale											
CE-CLL		183.936	183.936	-	-	2.573	2.573	186.509	186.509		
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de promotion sociale											
CE-CLL		7.767	7.767	-	-	7	7	7.774	7.774		
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi											
CE-CLL		1.037	1.037	-	-	79	79	1.116	1.116		
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers											
CE-CLL		1.349	1.349	-	-	3	3	1.352	1.352		

Libellé		En milliers d'euros							
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit									
CE-CLL		93.627	93.627	-	-	-283	-283	93.344	93.344
Programme 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit									
CE-CLL		3.008	3.008	-	-	-	-	3.008	3.008
Programme 9 - Equipements									
CE-CLL		138	138	-	-	-	-	138	138
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 57									
CE-CLL		170.111	170.109	-	-	1.193	1.193	171.304	171.302
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance									
Programme 0 - Subsistance - enseignement et recherche									
CE-CLL		2.466	2.466	-	-	13	13	2.479	2.479
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance									
FBM		188	188	-	-	-	-	188	188
Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance									
		188	188	-	-	-	-	188	188

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 58									
CE-CLL	2.466	2.466	-	-	-	13	13	2.479	2.479
FBM	188	188	-	-	-	-	-	188	188
TOTAL Chapitre III									
CE-CLL	7.300.807	7.305.569	-	-	-	14.878	15.694	7.315.685	7.321.263
FBM	20.178	19.315	-	-	-	-2.162	-2.162	18.016	17.153

Libellé		En milliers d'euros							
		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française									
DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe									
Programme 0 - Subsistance administration									
	CE-CLL	481	481	-	-	-	-	481	481
Programme 1 - Service de la dette directe									
	CE-CLL	192.891	192.891	-	-	-2.000	-2.000	190.891	190.891
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85									
	CE-CLL	193.372	193.372	-	-	-2.000	-2.000	191.372	191.372
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires									
Programme 1 - Service de la dette indirecte									
	CE-CLL	3.826	3.826	-	-	-	-	3.826	3.826
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86									
	CE-CLL	3.826	3.826	-	-	-	-	3.826	3.826
TOTAUX Chapitre IV									
	CE-CLL	197.198	197.198	-	-	-2.000	-2.000	195.198	195.198

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
CHAPITRE V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française									
DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française									
Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française									
CE-CLL	447.340	447.340	-	-	-9.974	-9.974	437.366	437.366	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90									
CE-CLL	447.340	447.340	-	-	-9.974	-9.974	437.366	437.366	
TOTAUX Chapitre V									
CE-CLL	447.340	447.340	-	-	-9.974	-9.974	437.366	437.366	

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAL GÉNÉRAL									
CE-CLL	9.549.239	9.548.492	-	-	-64.432	-63.566	9.484.807	9.484.926	
CE-CLNL	256.320	256.855	-	-	-1.500	-1.500	254.820	255.355	
FBM	83.151	82.363	-	-	-3.936	-4.022	79.215	78.341	

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

Mi = Ministre : 31 Rudy DEMOTTE : Ministre-Président
ordonnateur 32 Joëlle MILQUET : Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance
 33 Jean-Claude MARCOURT : Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias
 34 Rachid MADRANE : Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale
 35 René COLLIN : Ministre des Sports
 36 André FLAHAUT : Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
 37 Isabelle SIMONIS : Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Ad = Code Administration : 0 Cabinets ministériels - Dotation Parlement
 1 Secrétariat général
 2 Administration générale de l'Enseignement
 3 Administration générale du Sport
 4 Administration générale de la Culture
 5 Administration générale de l'Aide à la jeunesse
 6 Administration générale des Maisons de justice
 7 Secrétariat du Gouvernement
 8 Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

DO = Division organique

AB = Article de base

PA = Programme - Activité

CD = Check digit

Cé = Codes économiques

Cr = Nature des crédits : Ce = crédits d'engagement

Cll = crédits de liquidation limitatifs

Clnl = crédits de liquidation non limitatifs

Fbm = fonds budgétaires moyens

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 01																
DOTATIONS AU PARLEMENT ET																
AU MÉDIATEUR DE LA																
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
PROGRAMME 1																
PARLEMENT																
11 - Charges diverses																
31	1	01	01.31	11	29	0100	CE-CLL	Dotation au Parlement de la Communauté française	28.368	28.368	-	-	-	-	28.368	28.368
Totaux activité 11									28.368	28.368	-	-	-	-	28.368	28.368
Totaux programme 1									28.368	28.368	-	-	-	-	28.368	28.368
PROGRAMME 2																
MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
20 - Fonctionnement																
31	1	01	01.01	20	45	0100	CE-CLL	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.063	1.063	-	-	-	-	1.063	1.063
Totaux activité 20									1.063	1.063	-	-	-	-	1.063	1.063
Totaux programme 2									1.063	1.063	-	-	-	-	1.063	1.063

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01																
CE-CLL									29.431	29.431	-	-	-	-	29.431	29.431

											En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 06																
CABINETS MINISTÉRIELS																
PROGRAMME 3																
GOUVERNEMENT DE LA																
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
31 - Cabinet du Ministre-Président																
31	0	06	11.01	31	87	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	113	113	-	-	10	10	123	123
31	0	06	11.02	31	90	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.985	2.985	-	-	-10	-10	2.975	2.975
31	0	06	11.04	31	96	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	160	160	-	-	-	-	160	160
31	0	06	12.19	31	53	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	500	500	-	-	-	-	500	500
31	0	06	74.01	31	72	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	170	170	-	-	-	-	170	170
Totaux activité 31									3.928	3.928	-	-	-	-	3.928	3.928
CE-CLL									3.928	3.928	-	-	-	-	3.928	3.928

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32 - Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance																
32	0	06	11.01	32	88	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	130	130	-7	-7	-	-	123	123
32	0	06	11.02	32	91	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.975	1.975	974	974	-	-	2.949	2.949
32	0	06	11.04	32	97	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	154	154	-	-	-	-	154	154
32	0	06	12.06	32	15	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	14	14	-4	-4	-	-	10	10
32	0	06	12.19	32	54	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	760	760	-280	-280	-	-	480	480
32	0	06	74.01	32	73 7422	7410	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	292	292	-159	-159	-	-	133	133
Totaux activité 32									3.325	3.325	524	524	-	-	3.849	3.849
33 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	0	06	11.02	33	92	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.130	2.130	-	-	150	150	2.280	2.280
33	0	06	11.04	33	01	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	160	160	-	-	-	-	160	160
33	0	06	12.19	33	55	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	490	490	-	-	-190	-190	300	300
33	0	06	74.01	33	74	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	127	127	-	-	40	40	167	167
Totaux activité 33									2.907	2.907	-	-	-	-	2.907	2.907
34 - Cabinet du Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice et de la promotion de Bruxelles																
34	0	06	11.01	34	90	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	120	120	-	-	3	3	123	123
34	0	06	11.02	34	93	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.900	1.900	52	52	-	-	1.952	1.952
34	0	06	11.04	34	02	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	133	133	-	-	-3	-3	130	130

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	0	06	12.06	34	17	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	-	-	-	-	7	7
34	0	06	12.19	34	56	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	352	352	-52	-52	-	-	300	300
34	0	06	74.01	34	75	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	145	145	-	-	-	-	145	145
Totaux activité 34																
									2.657	2.657	-	-	-	-	2.657	2.657
CE-CLL																
35 - Cabinet du Ministre des sports																
35	0	06	11.01	35	91	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-	-
35	0	06	11.02	35	94	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.593	1.593	-524	-524	-	-	1.069	1.069
35	0	06	11.04	35	03	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	120	120	-	-	-20	-20	100	100
35	0	06	12.19	35	57	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	300	300	-	-	20	20	320	320
35	0	06	74.01	35	76	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	80	80	-	-	-	-	80	80
Totaux activité 35									2.093	2.093	-524	-524	-	-	1.569	1.569
									2.093	2.093	-524	-524	-	-	1.569	1.569
									CE-CLL							

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36 - Cabinet du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative																
36	0	06	11.01	36	92	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	123	123	-	-	-	-	123	123
36	0	06	11.02	36	95	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.170	1.170	-	-	714	714	1.884	1.884
36	0	06	11.04	36	04	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	100	-	-	-	-	100	100
36	0	06	12.06	36	19	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	21	21	-	-	-14	-14	7	7
36	0	06	12.19	36	58	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	300	300	-	-	-	-	300	300
36	0	06	74.01	36	77	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	100	100	-	-	-	-	100	100
Totaux activité 36									1.814	1.814	-	-	700	700	2.514	2.514
37 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances									CE-CLL	1.814	-	-	700	700	2.514	2.514

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	0	06	11.01	37	93	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	123	123	-	-	-	-	123	123
37	0	06	11.02	37	96	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.754	1.754	-	-	-	-	1.754	1.754
37	0	06	11.04	37	05	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	116	116	-	-	14	14	130	130
37	0	06	12.06	37	20	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	21	21	-	-	-14	-14	7	7
37	0	06	12.19	37	59	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	347	347	-	-	-	-	347	347
37	0	06	74.01	37	78	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	150	150	-	-	-	-	150	150
Totaux activité 37									2.511	2.511	-	-	-	-	2.511	2.511
Totaux programme 3									19.235	19.235	-	-	700	700	19.935	19.935
PROGRAMME 9 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
91 - Loyers - Frais de fonctionnement																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	06	01.01	91	57	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	06	11.02	91	53	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLL	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	06	12.01	91	59	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	217	217	-	-	-	-	217	217
31	1	06	12.03	91	65	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	17	17	-	-	-	-	17	17
31	1	06	12.04	91	68	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	624	624	-	-	-	-	624	624
31	1	06	12.05	91	71	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	382	382	-	-	-	-	382	382
31	1	06	12.06	91	74	1212	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	557	557	-	-	-11	-11	546	546
31	1	06	12.07	91	77	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	443	443	-	-	-	-	443	443
31	1	06	12.22	91	25	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurances	13	13	-	-	-	-	13	13

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 91																
								CE-CLL	2.253	2.253	-	-	-11	2.242	2.242	
Totaux programme 9																
								CE-CLL	2.253	2.253	-	-	-11	2.242	2.242	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06																
								CE-CLL	21.488	21.488	-	-	689	22.177	22.177	

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 10																
SERVICE DU GOUVERNEMENT DE																
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET																
ORGANISMES NON RATTACHÉS																
AUX DIVISIONS ORGANIQUES																
PROGRAMME 5																
SERVICE PERMANENT																
D'ASSISTANCE EN MATIÈRE																
ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE																
DES CABINETS																
51 - Dépenses de personnel																
31	8	10	11.01	51	21	1112	CE-CLL	Indemnités et frais de couverture	9	9	-	-	-	-	9	9
						1120		sociale spécifique des membres du								
						1131		Gouvernement								
31	8	10	11.02	51	24	1111	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	360	360	-	-	-	-	360	360
						1112										
						1120										
						1131										
31	8	10	11.03	51	27	1111	CE-CLL	Charges liées à la fin de la législature	-	-	-	-	-	-	-	-
						1112										
						1120										
						1131										
						1140										
31	8	10	11.04	51	30	1112	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques	24	24	-	-	-	-	24	24
						1120		au personnel								
						1131										
						1140										
31	8	10	11.05	51	33	1112	CE-CLL	Remboursement pécule de vacances	60	60	-	-	-	-	60	60

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 51																
								CE-CLL	453	453	-	-	-	-	453	453
52 - Frais de fonctionnement																
31	8	10	12.04	52	40	1211	CE-CLL	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	-	-	-	-	-	-	-	-
31	8	10	12.05	52	43	1211	CE-CLL	Cotisation au MEDEX et au service externe de prévention et de protection du travail	36	36	-	-	-	-	36	36
31	8	10	12.07	52	49	1211	CE-CLL	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...)	-	-	-	-	-	-	-	-
31	8	10	12.08	52	52	1211	CE-CLL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés	38	38	-	-	-	-	38	38
31	8	10	12.09	52	55	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du SePAC	24	24	-	-	-	-	24	24
31	8	10	12.10	52	58	1211	CE-CLL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés	-	-	-	-	-	-	-	-
31	8	10	74.01	52	07	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	9	9	-	-	-	-	9	9

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 52																
								CE-CLL	107	107	-	-	-	-	107	107
Totaux programme 5																
								CE-CLL	560	560	-	-	-	-	560	560
PROGRAMME 6																
CHARGES LIÈES AU GOUVERNEMENT																
60 - Dépenses de personnel																
31	8	10	11.02	60	33	1111	CE-CLL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	200	200	-	-	-60	-60	140	140
						1112										
						1120										
						1131										
31	8	10	11.04	60	39	1112	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	20	20	-	-	-	-	20	20
						1120										
						1131										
						1140										
Totaux activité 60																
								CE-CLL	220	220	-	-	-60	-60	160	160
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information																
31	7	10	12.08	61	61	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	207	207	-	-	-	-	207	207
31	7	10	12.19	61	94	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	60	60	-	-	60	60	120	120

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	7	10	74.02	61	19	7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux activité 61																
CE-CLL									287	287	-	-	60	60	347	347
Totaux programme 6																
CE-CLL									507	507	-	-	-	-	507	507
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10																
CE-CLL									1.067	1.067	-	-	-	-	1.067	1.067

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 11																
AFFAIRES GÉNÉRALES -																
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE																
01 - Dépenses de personnel																
36	1	11	01.01	01	05	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	68	68	-	-	-	-	68	68
36	1	11	01.02	01	08	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	30	30	-	-	-	-	30	30
36	1	11	11.03	01	04	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLNL	Personnel statutaire	153.025	153.025	-	-	-1.466	-1.466	151.559	151.559
36	1	11	11.04	01	07	1111 1112 1120 1131	CE-CLNL	Personnel autre que statutaire	103.295	103.830	-	-	-34	-34	103.261	103.796
36	1	11	11.05	01	10	1132	CE-CLL	Indemnités de préavis	650	650	-	-	-	-	650	650
36	2	11	11.10	01	25	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	4.661	4.661	-	-	-	-	4.661	4.661

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	11.11	01	28	1111	CE-CLL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	5.050	5.050	-	-	-	-	5.050	5.050
						1112										
						1120										
						1131										
						1133										
36	1	11	11.12	01	31	1112	CE-CLL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	5.225	5.225	-	-	-	-	5.225	5.225
36	1	11	11.13	01	34	1211	CE-CLL	Remboursement de rémunérations de personnel détaché au sein de divers organismes	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	11.40	01	18	1140	CE-CLL	Intervention dans les chèques-repas	6.931	6.931	-	-	-	-	6.931	6.931
36	1	11	33.50	01	52	3300	CE-CLL	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP)	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 01																
								CE-CLL	22.615	22.615	-	-	-	-	22.615	22.615
								CE-CLNL	256.320	256.855	-	-	-1.500	-1.500	254.820	255.355
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions																
36	1	11	01.01	02	06	1120	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	-	-	-	-	228	228	228	228

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	01.02	02	09	0100 4510	CE-CLL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	988	988	-	-	-	-	988	988
36	1	11	01.03	02	12	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	77.835	77.835	-	-	-77.835	-77.835	-	-
32	1	11	01.05	02	18	0100 1111	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	-	-	212	212	-	-	212	212
36	1	11	01.06	02	21	0100	CE-CLL	Provision d'index pour les organismes d'intérêt public	9.463	9.413	-	-	-9.463	-9.413	-	-
36	1	11	01.07	02	24	0100	CE-CLL	Provision pour interruption de carrières	-	-	-	-	9.330	9.330	9.330	9.330
36	1	11	01.12	02	39	0100	CE-CLL	Provision conjoncturelle	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	01.13	02	42	0100 0300	CE-CLL	Dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	01.14	02	45	0100	CE-CLL	Provision en vue de l'application des articles 10.5 & 62 du contrat de gestion de la RTBF	-	-	-	-	-	-	-	-
33	1	11	01.16	02	51	0100 1133	CE-CLL	Provision en vue de l'application de l'article 51.2 c du contrat de gestion de la RTBF (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	01.18	02	57	0100	CE-CLL	Provision interdépartementale	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	11.31	02	89	1120 1211	CE-CLL	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultation générale	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	12.01	02	08	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.02	02	11	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autre	11.602	11.602	-250	-165	6	6	11.358	11.443
36	1	11	12.03	02	14	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique	2.218	2.218	-	-	8	8	2.226	2.226
36	1	11	12.04	02	17	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions publications du département, formation professionnelle, habillement et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.05	02	20	1112 1140 1211	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	3.325	3.325	-	-	-16	-16	3.309	3.309

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	12.06	02	23	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	-	-	250	165	-	-	250	165
36	1	11	12.09	02	32	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	79	79	-	-	-	-	79	79
36	1	11	12.11	02	38	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement durable	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.22	02	71	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurance	262	262	-	-	2	2	264	264
36	1	11	74.01	02	81	7410	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	694	694	-	-	-	-	694	694
Totaux activité 02									106.466	106.416	212	212	-77.740	-77.690	28.938	28.938
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique																
36	1	11	12.01	03	09	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	3.030	3.030	-	-	16	16	3.046	3.046
36	1	11	12.02	03	12	1211	CE-CLL	Responsabilité civile objective	42	42	-	-	-	-	42	42
31	2	11	12.03	03	15	1211	CE-CLL	Dépenses en matière de contentieux dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	15	15	-	-	-	-	15	15
36	1	11	34.01	03	13	3441	CE-CLL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	280	280	-	-	10.448	10.448	10.728	10.728

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 03																
								CE-CLL	3.367	3.367	-	-	10.464	10.464	13.831	13.831
04 - Affaires budgétaires et trésorerie																
36	1	11	12.01	04	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	68	68	-	-	-	-	68	68
36	1	11	74.01	04	83	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	22	22	-	-	-	-	22	22
Totaux activité 04																
								CE-CLL	90	90	-	-	-	-	90	90
05 - Action sociale																
36	1	11	33.01	05	06	3300	CE-CLL	Subventions à l'ASBL Service social	940	940	-	-	-	-	940	940
Totaux activité 05																
								CE-CLL	940	940	-	-	-	-	940	940
06 - Médecine du travail																
36	1	11	01.02	06	13	0100 1211 7422	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	50	50	-	-	-	-	50	50
36	1	11	01.03	06	16	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	197	197	-	-	-	-	197	197
36	1	11	12.34	06	14	1211	CE-CLL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.900	1.900	-	-	-	-	1.900	1.900

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	12.36	06	20	1211	CE-CLL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	34	34	-	-	-	-	34	34
Totaux activité 06									2.181	2.181	-	-	-	-	2.181	2.181
07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires																
31	2	11	12.01	07	13	1211	CE-CLL	Jeton de présence et frais de représentation - Conseil communautaire des établissements de soins	3	3	-	-	-	-	3	3
31	2	11	12.02	07	16	1211	CE-CLL	Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	-	-	-	-	389	389	389	389
31	2	11	33.00	07	05	3300	CE-CLL	Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	9.630	9.630	-	-	875	875	10.505	10.505
31	2	11	33.02	07	11	3300	CE-CLL	Subvention à la société scientifique de médecine générale	-	-	-	-	200	200	200	200
Totaux activité 07									9.633	9.633	-	-	1.464	1.464	11.097	11.097
08 - Fonds d'égalisation des budgets de la communauté française - Fonds Ecoreuil																
36	1	11	01.01	08	12	0100	CE-CLL	Provision pour fin de législature	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	01.02	08	15	0100	CE-CLL	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.01	08	14	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	41.41	08	07	4140	CE-CLL	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	41.42	08	10	4140	CE-CLL	Dotation au Fonds Ecureuil	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	41.43	08	13	4140	CE-CLL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	62	62	-	-	-	-	62	62
Totaux activité 08									62	62	-	-	-	-	62	62
09 - Pertes résultant des déficits des comptes des services d'administration générale																
36	1	11	01.01	09	13	0100	CE-CLL	Remboursement de recettes indûment perçues les années antérieures	97	97	-	-	-	-	97	97
36	1	11	34.41	09	42	3441	CE-CLL	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 09									97	97	-	-	-	-	97	97
Totaux programme 0																
CE-CLL									145.451	145.401	212	212	-65.812	-65.762	79.851	79.851
CE-CLNL									256.320	256.855	-	-	-1.500	-1.500	254.820	255.355

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 1																
SECRETARIAT GÉNÉRAL																
10 - Promotion de Bruxelles																
34	1	11	12.01	10	16	1211	CE-CLL	Frais de mission et de représentation du Ministre	50	50	-	-	-	-	50	50
34	1	11	12.25	10	88	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux publications, imprimés, enquêtes, à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'étude et à l'organisation d'évènements, d'actions ou d'initiatives concernant la promotion de Bruxelles	1.300	1.300	-	-	-1.100	-1.100	200	200
34	1	11	33.01	10	11	3300	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	800	800	-	-	-	-	800	800
34	1	11	43.01	10	04	4312 4322	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	-	-	-	-	1.100	1.100	1.100	1.100
Totaux activité 10									2.150	2.150	-	-	-	-	2.150	2.150
11 - Secrétariat général - fonctionnement																
36	1	11	12.01	11	17	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	107	107	-	-	-10	-10	97	97
36	1	11	12.24	11	86	1211	CE-CLL	Dépenses diverses, frais de représentation	23	23	-	-	-	-	23	23
36	1	11	74.01	11	90	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 11									130	130	-	-	-10	-10	120	120
CE-CLL									130	130	-	-	-10	-10	120	120

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
12 - Information et recherches																
32	1	11	01.01	12	16	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire	270	270	-	-	-	-	270	270
31	1	11	12.32	12	14	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	211	211	-	-	6	6	217	217
Totaux activité 12									211 270	211 270	-	-	6	6	217 270	217 270
13 - Académie Royale de médecine de Belgique																
36	1	11	12.01	13	19	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	252	252	-252	-252	-	-	-	-
31	1	11	33.02	13	17	1211	CE-CLL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	86	86	-	-	-	-	86	86
Totaux activité 13									338	338	-252	-252	-	-	86	86
14 - Cinémathèque et Bibliothèque "Espace 27 septembre"																
32	1	11	12.01	14	20	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services de la cinémathèque	164	164	-	-	-	-	164	164

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	1	11	12.02	14	23	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services de la bibliothèque	-	-	252	252	-	-	252	252
32	1	11	12.31	14	13	1211	CE-CLL	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, revues d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	11	74.01	14	93	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables de la cinémathèque	40	40	-	-	-	-	40	40
32	1	11	74.02	14	96	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables de la bibliothèque	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 14									204	204	252	252	-	-	456	456
CE-CLL									204	204	252	252	-	-	456	456
15 - Centre de documentation																
36	1	11	11.12	15	45	1112	CE-CLL	Indemnités pour chargés de mission	5	5	-	-	-	-	5	5
36	1	11	12.01	15	21	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	27	-	-	-	-	27	27
36	1	11	74.01	15	94	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 15									-	-	-	-	-	-	-	-
CE-CLL									-	-	-	-	-	-	-	-
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse																
31	1	11	12.01	16	22	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193	-	-	-	-	193	193

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	74.01	16	95	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 16																
17 - Cellule maltraitance																
34	1	11	12.32	17	19	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	190	190	-	-	-	-	190	190
Totaux activité 17																
18 - Observatoire des politiques culturelles																
32	1	11	41.01	18	91	4130	CE-CLL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	223	223	-	-	-50	-50	173	173
Totaux activité 18																
19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias																
33	1	11	12.02	19	28	1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	71	71	-	-	-	-	71	71
Totaux activité 19																
									71	71	-	-	-	-	71	71

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 1																
								CE-CLL	3.742	3.742	-	-	-54	-54	3.688	3.688
								FBM	270	270	-	-	-	-	270	270
PROGRAMME 2																
FORMATION - RECRUTEMENT -																
SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF																
20 - Action en matière de protection de la santé																
35	1	11	12.36	20	34	1211	CE-CLL	Contrôle médico-sportif	388	388	27	27	-	-	415	415
35	1	11	12.38	20	40	1211	CE-CLL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	192	192	-40	-40	40	40	192	192
35	1	11	33.01	20	21	3300	CE-CLL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	39	39	13	13	-	-	52	52
35	1	11	74.01	20	02	7422	CE-CLL	Acquisition de matériel durable dans le cadre de la lutte contre le dopage	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 20																
								CE-CLL	619	619	-	-	40	40	659	659
21 - Formation - Recrutement - Sélection																
36	1	11	01.02	21	28	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	42	42	-	-	-	-	42	42
36	1	11	01.03	21	31	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	70	70	-	-	-	-	70	70

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	30.01	31	05	3300	CE-CLL	Subvention en faveur de l'Eurometropolitain E-campus	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	31.01	31	14	3300	CE-CLL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	125	125	-	-	-	-	125	125
31	1	11	33.05	31	44	3300	CE-CLL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger	835	835	-	-	-	-	835	835
31	1	11	33.06	31	47	3300	CE-CLL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	33.07	31	50	3300	CE-CLL	Subvention à l'Institut Jules Desrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	33.08	31	53	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	33.09	31	56	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture	-	70	-	-	-	-	-	70
37	1	11	33.51	31	85	3300	CE-CLL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	1.450	1.450	-	-	-1.450	-1.450	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	41.01	31	07	4130	CE-CLL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	34	34	-	-	-	-	34	34
31	1	11	41.02	31	10	4130	CE-CLL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	140	140	-	-	-	-	140	140
31	1	11	41.03	31	13	4130	CE-CLL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	200	200	-	-	-	-	200	200
31	1	11	81.01	31	76	8141	CE-CLL	Participation de la Communauté française au fonds START	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 31																
									3.383	3.453	-	-	-	-	3.383	3.453
CE-CLL																
32 - Egalité des chances																
37	1	11	01.01	32	36	3300 4312 4322	CE-CLL	Subventions pour les projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	-	-	-	-	300	300	300	300
37	1	11	12.30	32	28	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	152	152	-	-	-	-	152	152
37	1	11	33.06	32	48	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles	216	216	-	-	-	-	216	216

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	1	11	33.08	32	54	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	300	300	-	-	-300	-300	-	-
37	1	11	41.01	32	08	4130	CE-CLL	Financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion financière des Coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes	49	49	-	-	-	-	49	49
37	1	11	41.02	32	11	4130	CE-CLL	Subventions aux Universités de la Communauté française pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	-	-	-	-	-	-
37	1	11	44.01	32	35	4430	CE-CLL	Subventions aux Universités libres pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	-	-	-	-	-	-
37	1	11	45.01	32	44	4540	CE-CLL	Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations	197	197	-	-	-	-	197	197
Totaux activité 32									914	914	-	-	-	-	914	914
33 - Communauté germanophone																
31	1	11	33.04	33	43	3300	CE-CLL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	75	75	-	-	-	-	75	75

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 33																
								CE-CLL	75	75	-	-	-	-	75	75
34 - Manifestations diverses																
35	1	11	12.71	34	56	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	-	-	-	-	-	-	-	-
35	1	11	33.02	34	38	3300	CE-CLL	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	65	75	-	-	-64	-70	1	5
Totaux activité 34																
								CE-CLL	65	75	-	-	-64	-70	1	5
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation																
31	1	11	12.02	35	44	1211	CE-CLL	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	33.03	35	42	3300	CE-CLL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30	30	-	-	-	-	30	30
Totaux activité 35																
								CE-CLL	30	30	-	-	-	-	30	30
36 - Interventions diverses de la Loterie nationale																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	01.01	36	40	0100 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.879	23.879	-	-	-	-	23.879	23.879
Totaux activité 36									23.879	23.879	-	-	-	-	23.879	23.879
37 - Protection des droits de l'enfant																
31	1	11	01.01	37	41	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant	70	70	-	-	-	-	70	70
31	1	11	01.02	37	44	0100 1211 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions en relation avec les droits de l'enfant	5	5	-	-	-	-	5	5
31	1	11	12.01	37	43	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	280	280	-	-	-	-	280	280
31	1	11	33.01	37	38	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	60	60	-	-	-	-	60	60
Totaux activité 37									410	410	-	-	-	-	410	410
38 - Démocratie ou barbarie									5	5	-	-	-	-	5	5

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	12.01	38	44	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux actions du service démocratie ou barbare et aux actions du Conseil de la Transmission de la Mémoire	110	110	-	-	-33	-33	77	77
31	1	11	12.02	38	47	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et à la commémoration du centenaire de la guerre 14-18	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	33.01	38	39	3300	CE-CLL	Subventions destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et à la commémoration du centenaire de la guerre 14-18	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 38																
CE-CLL									110	110	-	-	-33	-33	77	77
39 - Plan de préservation des exploitations des patrimoines																
32	1	11	33.01	39	40	3300	CE-CLL	Subvention aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des activités de numérisation concertées dans le cadre des normes et standards définis par la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 39																
CE-CLL									4.987	5.067	-	-	-97	-103	4.890	4.964
FBM									23.884	23.884	-	-	-	-	23.884	23.884
Totaux programme 3																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 4																
INITIATIVE ET INTERVENTIONS DIVERSES - CULTURE-ÉCOLE																
40 - Subventions																
36	1	11	33.04	40	50	3300	CE-CLL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59	59	-	-	-	-	59	59
Totaux activité 40									59	59	-	-	-	-	59	59
41 - Dépenses diverses																
32	1	11	01.01	41	45	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'épanouissement de l'élève par des pratiques culturelles, notamment les activités liées à la littérature des Arts de la scène, et à établir des passerelles entre la Culture et l'Ecole	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	11	01.02	41	48	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du programme d'action concertée Culture-Enseignement	669	669	-	-	100	100	769	769
32	1	11	12.01	41	47	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services	5	5	-	-	-	-	5	5
32	1	11	33.01	41	42	3300	CE-CLL	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole	102	102	-	-	-	-	102	102
Totaux activité 41									776	776	-	-	100	100	876	876

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 4																
CE-CLL									835	835	-	-	100	100	935	935
PROGRAMME 5																
CABINETS DISSOUS																
50 - Charges liées aux cabinets dissous																
31	1	11	11.03	50	53	1111	CE-CLL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	827	827	-	-	-	-	827	827
						1112										
						1120										
						1131										
						1140										
31	1	11	11.06	50	62	1111	CE-CLL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	399	399	-	-	-	-	399	399
						1112										
						1120										
						1131										
						1140										
31	1	11	11.07	50	65	1111	CE-CLL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge, y compris créances années antérieures	16	16	-	-	-	-	16	16
						1112										
						1120										
						1131										
31	1	11	12.02	50	59	1211	CE-CLL	Charges liées aux cabinets dissous	100	100	-	-	-	-	100	100
Totaux activité 50																
CE-CLL									1.342	1.342	-	-	-	-	1.342	1.342
Totaux programme 5																
CE-CLL									1.342	1.342	-	-	-	-	1.342	1.342

															En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
PROGRAMME 6																		
INSTITUT DE FORMATION																		
PERMANENTE POUR LES CLASSES																		
MOYENNES ET LES PETITES																		
ENTREPRISES																		
60 - Fonctionnement																		
32	1	11	01.01	60	64	0100	CE-CLL	Dotation à l'Institut de formation	-	-	-	-	-	-	-	-		
						1211		permanente pour les classes										
						3300		moyennes et les petites et moyennes										
								entreprises IFPME										
Totaux activité 60																		
Totaux programme 6																		
PROGRAMME 7																		
CORPS INTERMINISTRIEL DES																		
COMMISSAIRES DU																		
GOUVERNEMENT																		
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires																		
31	1	11	11.04	70	76	1111	CE-CLL	Rémunération du personnel autre que	1.258	1.258	-	-	-	-	1.258	1.258		
						1112		statutaire										
						1120												
						1131												
31	1	11	12.01	70	76	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats	114	114	-	-	-	-	114	114		
								de biens non durables et de services										
31	1	11	12.06	70	91	1211	CE-CLL	Loyers	-	-	-	-	-	-	-	-		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	12.01	81	87	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	74.01	81	63	7410	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	-	92	-	-	-	-	-	92
						7422										
Totaux activité 81																
							CE-CLL		-	92	-	-	-	-	-	92
Totaux programme 8																
							CE-CLL		106	198	-	-	-	-	106	198
PROGRAMME 9																
CELLULE COMPTABILITÉ																
90 - Cellule comptabilité																
36	1	11	01.01	90	94	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique	100	100	-	-	-	-	100	100
36	1	11	11.01	90	87	1111	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	170	170	-	-	-	-	170	170
						1112										
						1120										
						1131										
36	1	11	12.01	90	96	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	74.01	90	72	7410	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	-	-	-	-	-	-	-	-
						7422										
Totaux activité 90																
							CE-CLL		270	270	-	-	-	-	270	270
Totaux programme 9																
							CE-CLL		270	270	-	-	-	-	270	270

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11																
								CE-CLL	160.451	160.573	212	212	-65.728	-65.684	94.935	95.101
								CE-CLNL	256.320	256.855	-	-	-1.500	-1.500	254.820	255.355
								FBM	24.154	24.154	-	-	-	-	24.154	24.154

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 12																	
INFORMATIQUE																	
PROGRAMME 1																	
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE																	
14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles																	
36	1	12	41.01	14	17	4140	CE-CLL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	31.991	31.991	-	-	-718	-718	31.273	31.273	
Totaux activité 14									CE-CLL	31.991	31.991	-	-	-718	-718	31.273	31.273
Totaux programme 1									CE-CLL	31.991	31.991	-	-	-718	-718	31.273	31.273
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12																	
									CE-CLL	31.991	31.991	-	-	-718	-718	31.273	31.273

															En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
DIVISION ORGANIQUE 13																		
GESTION DES IMMEUBLES																		
PROGRAMME 0																		
SUBSISTANCE																		
01 - Biens, services et indemnités																		
36	1	13	12.20	01	21	1211	CE-CLL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	35	35	-	-	-	-	35	35		
Totaux activité 01									35	35	-	-	-	-	35	35		
Totaux programme 0									35	35	-	-	-	-	35	35		
PROGRAMME 1																		
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																		
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française																		
36	1	13	01.01	11	69	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en lien avec le Pass	250	250	-	-	-	-	250	250		
36	1	13	12.07	11	89	1211	CE-CLL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	1.139	833	-	-	250	29	1.389	862		
36	6	13	12.31	11	64	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature résultante de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	-	-	-	-	-	-	-	-		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	13	22.21	14	30	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	182	182	-	-	-	-	182	182
36	1	13	22.22	14	33	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	184	184	-11	-11	-44	-44	129	129
36	1	13	22.23	14	36	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	96	96	-	-	-	-	96	96
36	1	13	22.24	14	39	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	44	44	-	-	-39	-39	5	5
36	1	13	71.01	14	23	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	3.320	3.320	-	-	-	-	3.320	3.320
36	1	13	71.02	14	26	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.981	1.981	-	-	-	-	1.981	1.981
36	1	13	71.03	14	29	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	2.964	2.964	-	-	-	-	2.964	2.964
36	1	13	71.04	14	32	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	234	234	11	11	-	-	245	245
Totaux activité 14									9.005	9.005	-	-	-83	-83	8.922	8.922
Totaux programme 1									23.545	23.626	-	-	-83	-83	23.462	23.543
TOTALS DIVISION ORGANIQUE 13									23.580	23.661	-	-	-83	-83	23.497	23.578

															En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 14																		
RELATIONS INTERNATIONALES ET																		
ACTIONS DU FONDS SOCIAL																		
EUROPÉEN																		
PROGRAMME 1																		
RELATIONS INTERNATIONALES																		
11 - Wallonie Bruxelles International																		
31	1	14	41.01	11	68	4140 4531	CE-CLL	Dotation à Wallonie Bruxelles International		35.509	35.509	-	-	-305	-305	35.204	35.204	
31	1	14	41.02	11	71	4140 4531	CE-CLL	Dotation complémentaire à WBI pour le projet "Villages et écoles assainis en RDC"		-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 11										35.509	35.509	-	-	-305	-305	35.204	35.204	
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales																		
31	1	14	01.01	12	97	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2010		-	-	-	-	-	-	-	-	
31	1	14	12.71	12	18	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales		-	-	-	-	-	-	-	-	
31	1	14	12.72	12	21	1211	FBM	Fonds budgétaire relatif aux activités organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles durant la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe		309	309	-	-	-	-	309	309	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	14	33.02	12	97	3300	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	297	297	-	-	-	-	297	297
31	1	14	52.01	12	71	5210	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 12																
								CE-CLL	297	297	-	-	-	-	297	297
								FBM	309	309	-	-	-	-	309	309
13 - Intervention en faveur de la Cocof																
31	1	14	45.01	13	09	4510	CE-CLL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294	294	-	-	-	-	294	294
Totaux activité 13																
								CE-CLL	294	294	-	-	-	-	294	294
Totaux programme 1																
								CE-CLL	36.100	36.100	-	-	-305	-305	35.795	35.795
								FBM	309	309	-	-	-	-	309	309
PROGRAMME 2																
ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN																
20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit																
31	1	14	12.01	20	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	9	9	-	-	-	-	9	9
Totaux activité 20																
								CE-CLL	9	9	-	-	-	-	9	9

															En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.					
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.				
22 - Actions et études diverses																				
31	1	14	01.01	22	10	1211	CE-CLL	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-				
31	1	14	01.02	22	13	1211	CE-CLL	Information de la cellule FSE	-	-	-	-	-	-	-	-				
31	1	14	01.03	22	16	0100 1211 7422	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	59	72	-	-	-	-	59	72				
Totaux activité 22									59	72	-	-	-	-	59	72				
Totaux programme 2									68	81	-	-	-	-	68	81				
PROGRAMME 3																				
DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT																				
30 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes -Participation aux programmes européens																				
31	1	14	01.03	30	24	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	10	10	-	-	-	-	10	10				
31	1	14	12.01	30	20	1211	CE-CLL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	123	113	-	-	-	-	123	113				

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	1	14	12.02	30	23	1211	CE-CLL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21	21	-	-	-	-	21	21
31	1	14	33.07	30	33	1211 3530 3540	CE-CLL	Recherches et enquêtes - Relations internationales	44	44	-	-	-	-	44	44
31	1	14	35.40	30	53	3540	CE-CLL	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CER - OCDE)	115	112	-	-	-	-	115	112
33	1	14	41.30	30	77	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus	178	178	-	-	-	-	178	178
33	1	14	41.31	30	80	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	90	90	-	-	-	-	90	90
33	1	14	41.32	30	83	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	1.495	1.495	-	-	-	-	1.495	1.495
33	1	14	41.33	30	86	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet AESI - langue germanique	45	45	-	-	-	-	45	45
33	1	14	41.34	30	89	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet ASEM - DUO	17	17	-	-	-17	-17	-	-
Totaux activité 30									2.138	2.125	-	-	-17	-17	2.121	2.108
CE-CLL									2.138	2.125	-	-	-17	-17	2.121	2.108

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 3																
								CE-CLL	2.138	2.125	-	-	-17	-17	2.121	2.108
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14																
								CE-CLL	38.306	38.306	-	-	-322	-322	37.984	37.984
								FBM	309	309	-	-	-	-	309	309

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE I																
								CE-CLL	306.314	306.517	212	212	-66.162	-66.118	240.364	240.611
								CE-CLNL	256.320	256.855	-	-	-1.500	-1.500	254.820	255.355
								FBM	24.463	24.463	-	-	-	-	24.463	24.463

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 15																
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE																
01 - Substance administration																
32	1	15	12.01	01	18	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	-	-	-	-	5	5
32	1	15	74.01	01	91	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	-	-	-	-	4	4
Totaux activité 01									9	9	-	-	-	-	9	9
Totaux programme 0									9	9	-	-	-	-	9	9
PROGRAMME 1																
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES																
12 - Hôpitaux universitaires																
31	1	15	41.31	12	89	3111	CE-CLL	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31	1	15	61.34	12	84	5111	CE-CLL	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.315	1.315	-	-	-	-	1.315	1.315	
Totaux activité 12																	
13 - Aide à la Jeunesse									CE-CLL	1.315	1.315	-	-	-	-	1.315	1.315
34	1	15	12.01	13	30	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	228	259	-	-	-	-	228	259	
34	1	15	12.06	13	45	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	2.541	2.541	-	-	-	-	2.541	2.541	
34	1	15	12.22	13	93	1211	CE-CLL	Aide à la jeunesse : paiement de primes d'assurance	19	19	-	-	-	-	19	19	
34	1	15	72.01	13	85	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.370	2.339	-	-	-	-	2.370	2.339	
Totaux activité 13																	
14 - Maisons de justice									CE-CLL	5.158	5.158	-	-	-	-	5.158	5.158
34	1	15	12.01	14	31	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	685	685	-	-	50	50	735	735	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	1	15	12.06	14	46	1211 1212	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	2.716	2.716	-	-	-	-	2.716	2.716
34	1	15	12.22	14	94	1211	CE-CLL	Maisons de justice : paiement de primes d'assurance	10	10	-	-	-	-	10	10
34	1	15	72.01	14	86	1211 7111 7131 7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	570	570	-	-	-50	-50	520	520
Totaux activité 14									3.981	3.981	-	-	-	-	3.981	3.981
Totaux programme 1									10.454	10.454	-	-	-	-	10.454	10.454
PROGRAMME 2																
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE																
22 - Musées																
32	1	15	52.41	22	34	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	1	15	52.42	22	37	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	-	7	-	-	-	-	-	7
Totaux activité 22																
									-	7	-	-	-	-	-	7
23 - Infrastructures culturelles																
32	1	15	01.01	23	38	6341 7200 7422	FBM	Fonds budgétaire pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides	2.000	2.000	-	-	-	-	2.000	2.000
32	1	15	12.06	23	55	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	363	363	-	-	-	-	363	363
32	1	15	12.22	23	06	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurances	134	134	-	-	-	-	134	134
32	1	15	43.01	23	28	4332	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la RW et la FWB	100	50	-	-	-	-	100	50
32	1	15	43.32	23	24	4323	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	474	-	-	-	-	-	474

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	1	15	43.33	23	27	4323	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales et du musée juif de Belgique pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	15	63.41	23	37	6311 6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	3.758	1.014	-	-	-	-	3.758	1.014
32	1	15	63.42	23	40	6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	278	100	-	-	-	-	278	100
32	1	15	63.43	23	43	6321	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	560	-	-	-	-	-	560
32	1	15	63.44	23	46	6321	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	15	72.41	23	21	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	3.644	589	-	-	-	-	3.644	589

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	1	15	52.10	25	41	5210	CE-CLL	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	150	100	-	-	-	-	150	100
Totaux activité 25																
CE-CLL									150	100	-	-	-	-	150	100
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles																
32	1	15	52.10	26	42	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	1.005	1.005	-	-	-	-	1.005	1.005
Totaux activité 26																
CE-CLL									1.005	1.005	-	-	-	-	1.005	1.005
27 - Maison de jeunes																
37	1	15	52.11	27	46	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	138	138	-	-	-	-	138	138
37	1	15	52.12	27	49	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	46	46	-	-	-	-	46	46
CE-CLL									184	184	-	-	-	-	184	184
Totaux activité 27																

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 2																
								CE-CLL	13.242	7.993	-	-	-	-	13.242	7.993
								FBM	2.000	2.000	-	-	-	-	2.000	2.000
PROGRAMME 3																
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT																
31 - Charges d'emprunt																
35	6	15	21.02	31	35	2110	CE-CLL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	-	-	-	-	-	-	-	-
35	6	15	21.03	31	38	2110	CE-CLL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives au Sart Tilman	-	-	-	-	-	-	-	-
35	6	15	63.27	31	03	9110	CE-CLL	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	-	-	-	-	-	-	-	-
35	1	15	63.28	31	06	9110	CE-CLL	Charges d'amortissements d'emprunts relatives au Sart Tilman	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 31																
32 - Centres sportifs																
35	1	15	12.06	32	64	1212	CE-CLL	Loyers d'infrastructures sportives, en ce compris les loyers, rétribution et indemnités dues aux bailleurs. Impôts grevant les bâtiments	1.152	1.152	-	-	-	-	1.152	1.152

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	1	15	12.22	32	15	1211	CE-CLL	Centres sportifs paiement de prime d'assurance	67	67	-	-	-	-	67	67
35	6	15	12.56	32	20	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures du 1er équipement en Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
35	1	15	12.57	32	23	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagement et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement.	594	443	-179	-140	-	-	415	303
35	1	15	12.58	32	26	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	40	77	-18	-	-	-	22	77
35	1	15	72.56	32	75	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	-	-	-	-	-	-	-	-
35	1	15	72.57	32	78	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française, en ce compris Les Arcs (France)	5.680	6.720	870	139	-357	-	6.193	6.859

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	1	15	72.58	32	81	7200	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	1.733	115	-673	141	-109	-	951	256
Totaux activité 32																
CE-CLL																
									9.266	8.574	-	140	-466	-	8.800	8.714
33 - Centres sportifs de haut niveau																
35	1	15	01.02	33	51	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la création d'un centre sportif de haut niveau	4.540	5.032	-	-140	-	-	4.540	4.892
35	1	15	12.07	33	68	1212	CE-CLL	Location d'une infrastructure sportive	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
35	6	15	72.59	33	85	1211	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Renovation des centres sportifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 33																
CE-CLL																
									5.540	6.032	-	-140	-	-	5.540	5.892
Totaux programme 3																
CE-CLL																
									14.806	14.606	-	-	-466	-	14.340	14.606
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15																
CE-CLL																
									38.511	33.062	-	-	-466	-	38.045	33.062
FBM																
									2.000	2.000	-	-	-	-	2.000	2.000

															En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
DIVISION ORGANIQUE 16																		
SANTÉ																		
PROGRAMME 2																		
PRÉVENTION ET PROMOTION DE																		
LA SANTÉ																		
24 - Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)																		
36	1	16	12.01	24	68	1211	CE-CLL	Dépenses en matière de promotion de la santé et en médecine préventive, y compris créances années antérieures (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	-		
32	1	16	12.02	24	71	1211	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement du programme de vaccination par l'INAMI	-	-	-	-	-	-	-	-		
32	1	16	33.10	24	90	3300	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement des programmes de dépistage des cancers	340	339	-	-	-340	-339	-	-		
Totaux activité 24																		
FBM																		
									340	339	-	-	-340	-339	-	-		
Totaux programme 2																		
FBM																		
									340	339	-	-	-340	-339	-	-		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16																		
CE-CLL																		
									-	-	-	-	-	-	-	-		
FBM									340	339	-	-	-340	-339	-	-		

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 17																
AIDE À LA JEUNESSE																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
01 - Fonctionnement de divers services																
34	5	17	12.01	01	72	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française.	255	255	-	-	160	160	415	415
									Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures							
34	5	17	12.02	01	75	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances et dépenses antérieures. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	3.086	3.086	-	-	-	-	3.086	3.086

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	12.03	01	78	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration, créances années antérieures	1.754	1.754	-1.754	-1.754	-	-	-	-
Totaux activité 01									5.095	5.095	-1.754	-1.754	160	160	3.501	3.501
02 - Energie																
34	5	17	12.03	02	79	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	-	-	1.754	1.754	-	-	1.754	1.754
Totaux activité 02																
03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public																
34	5	17	12.29	03	61	1211	CE-CLL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfert, enquêtes, surveillance et assistance	2	2	-	-	-	-	2	2

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	12.32	03	70	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse, au Centre de Saint-Hubert et aux sections éducatives visées à l'article 33 du décret (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et aux centres d'Everberg et de Saint-Hubert	2.121	2.121	-	-	-	-	2.121	2.121
Totaux activité 03									2.123	2.123	-	-	-	-	2.123	2.123
04 - Formation																
34	5	17	12.33	04	74	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	283	283	-	-	-	-	283	283
Totaux activité 04									283	283	-	-	-	-	283	283
05 - Achat de matériel																
34	5	17	74.01	05	52	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	489	489	-	-	-	-	489	489
Totaux activité 05									489	489	-	-	-	-	489	489
07 - Provision																
									489	489	-	-	-	-	489	489

													En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
34	5	17	01.01	07	76	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	2.660	2.660	-	-	-2.660	-2.660	-	-		
Totaux activité 07																		
CE-CLL									2.660	2.660	-	-	-2.660	-2.660	-	-		
Totaux programme 0																		
CE-CLL									10.650	10.650	-	-	-2.500	-2.500	8.150	8.150		
PROGRAMME 1																		
JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS																		
11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales																		
34	5	17	12.34	11	84	1211	CE-CLL	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	30	30	-	-	-	-	30	30		
34	5	17	12.35	11	87	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	87	87	-	-	-	-	87	87		
34	5	17	12.37	11	93	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	148	148	-77	-77	-	-	71	71		
34	5	17	12.70	11	95	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	53	53	-	-	-	-	53	53		
34	5	17	33.08	11	01	3300	CE-CLL	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	348	348	77	77	-	-	425	425		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	33.12	11	13	3300	CE-CLL	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	167	167	-	-	-140	-140	27	27
34	5	17	33.16	11	25	3300	CE-CLL	Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	102	102	-	-	-	-	102	102
34	5	17	33.17	11	28	3300	CE-CLL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224	224	-	-	-	-	224	224
34	5	17	33.18	11	31	3300	CE-CLL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	-	54	-	-	-	-	-	54
Totaux activité 11																
CE-CLL									1.159	1.213	-	-	-140	-140	1.019	1.073
13 - Aides à l'adoption																
34	5	17	01.01	13	82	0100	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption	61	50	-	-	-	-	61	50
34	5	17	12.74	13	12	1211	CE-CLL	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	233	233	-	-	-	-	233	233
34	5	17	33.05	13	91	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	930	930	-	-	-	-	930	930
Totaux activité 13																
CE-CLL									1.163	1.163	-	-	-	-	1.163	1.163
FBM									61	50	-	-	-	-	61	50

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses																
34	5	17	33.04	14	89	3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	12.705	12.705	-	-	-	-	12.705	12.705
34	5	17	33.07	14	01	3300	CE-CLL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	102	102	-	-	-	-	102	102
34	5	17	33.10	14	10	3300	CE-CLL	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	2.500	2.500	-	-	-	-	2.500	2.500
34	5	17	33.11	14	13	3300	CE-CLL	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	1.430	1.430	92	92	-	-	1.522	1.522
34	5	17	33.17	14	31	3300	CE-CLL	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	20.493	20.493	2.100	2.100	-	-	22.593	22.593
34	5	17	33.18	14	34	3300	CE-CLL	Subventions des centres d'orientation éducative	7.135	7.135	525	525	-	-	7.660	7.660
34	5	17	33.19	14	37	3300	CE-CLL	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	4.562	4.562	405	405	-	-	4.967	4.967
34	5	17	33.20	14	40	3300	CE-CLL	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	140	140	-	-	-	-	140	140
34	5	17	33.21	14	43	3300	CE-CLL	Subventions à des internats scolaires	2.520	2.520	-	-	-	-	2.520	2.520
34	5	17	33.22	14	46	3300	CE-CLL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	300	300	-	-	-	-	300	300
34	5	17	33.23	14	49	3431	CE-CLL	Subventions des familles d'accueil	4.500	4.500	-	-	-	-	4.500	4.500

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	33.24	14	52	3431	CE-CLL	Subventions des services de placement familial	16.717	16.717	650	650	-	-	17.367	17.367
34	5	17	33.25	14	55	3300	CE-CLL	Subventions des services de protutelle	481	481	50	50	-	-	531	531
34	5	17	33.27	14	61	3300	CE-CLL	Subventions à des services non-agrèés pour l'accueil occasionnel des jeunes	300	300	-	-	-	-	300	300
34	5	17	33.28	14	64	3300	CE-CLL	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	144.791	144.791	16.025	16.025	-	-	160.816	160.816
34	5	17	33.29	14	67	3300	CE-CLL	Subventions des centres de jour	841	841	93	93	-	-	934	934
34	5	17	33.30	14	70	3300	CE-CLL	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	15.496	15.496	1.900	1.900	-	-	17.396	17.396
34	5	17	33.31	14	73	3300	CE-CLL	Subvention destinée au Fonds Old Timer	-	-	-	-	-	-	-	-
34	5	17	33.32	14	76	3300	CE-CLL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	510	510	-	-	-	-	510	510
34	5	17	33.33	14	79	3300	CE-CLL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	106	106	-	-	-	-	106	106
34	5	17	33.35	14	85	3300	CE-CLL	Subventions non marchand	23.801	23.801	-21.620	-21.620	-187	-187	1.994	1.994
34	5	17	33.36	14	88	3300	CE-CLL	Plan de renforcement de l'Aide à la jeunesse	1.615	1.615	-220	-220	-20	-20	1.375	1.375
34	5	17	33.37	14	91	3300	CE-CLL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.149	1.149	-	-	-	-	1.149	1.149

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	33.38	14	94	3300	CE-CLL	Subventions aux projets SAIE post-IPPJ (en voie d'agrément)	106	106	-	-	-	-	106	106
34	5	17	33.39	14	97	3300	CE-CLL	Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture (en voie d'agrément)	874	874	-	-	-	-	874	874
34	5	17	33.40	14	03	3300	CE-CLL	Subventions au fonds Mirabel social	283	283	-	-	-	-	283	283
34	5	17	33.41	14	06	3300	CE-CLL	Subventions aux projets en voie d'agrément	3.520	3.520	-	-	-	-	3.520	3.520
34	5	17	81.01	14	27	8112	FBM	Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption	83	83	-	-	-	-	83	83
Totaux activité 14									254.272	254.272	-	-	-207	-207	254.065	254.065
									12.788	12.788	-	-	-	-	12.788	12.788
15 - Etudes et recherches scientifiques																
34	5	17	12.01	15	86	1211	CE-CLL	Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques	-	-	-	-	-	-	-	-
34	5	17	33.06	15	96	1211	CE-CLL	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	83	83	-	-	-	-	83	83

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 15																
								CE-CLL	83	83	-	-	-	-	83	83
16 - Actions communes du Gouvernement																
34	5	17	33.05	16	94	3300	CE-CLL	Subventions du programme de transition professionnelle	37	37	-	-	-	-	37	37
Totaux activité 16																
								CE-CLL	37	37	-	-	-	-	37	37
Totaux programme 1																
								CE-CLL	256.714	256.768	-	-	-347	-347	256.367	256.421
								FBM	12.849	12.838	-	-	-	-	12.849	12.838
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17																
								CE-CLL	267.364	267.418	-	-	-2.847	-2.847	264.517	264.571
								FBM	12.849	12.838	-	-	-	-	12.849	12.838

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 0																
								CE-CLL	1.000	1.000	-	-	712	712	1.712	1.712
PROGRAMME 1																
CENTRE NATIONAL DE LA																
SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE																
11 - Dépenses de fonctionnement																
34	6	18	01.01	11	10	1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à la surveillance électronique	20	20	-	-	-	-	20	20
34	6	18	12.01	11	12	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	2.066	2.066	-	-	-	-	2.066	2.066
34	6	18	12.04	11	21	1211	CE-CLL	Dépenses administratives liées au système Siset	489	489	-	-	-	-	489	489
34	6	18	13.34	11	23	3300	CE-CLL	Aide financière aux détenus	1.783	1.783	-	-	-	-	1.783	1.783
34	6	18	74.01	11	85	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
34	6	18	74.02	11	88	1211	CE-CLL	Central téléphonique et générateur électrique	125	125	-	-	-	-	125	125
Totaux activité 11																
								CE-CLL	4.463	4.463	-	-	-	-	4.463	4.463
								FBM	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux programme 1																
								CE-CLL	4.463	4.463	-	-	-	-	4.463	4.463
								FBM	20	20	-	-	-	-	20	20

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 2																
AIDE SPÉCIALISÉE																
21 - Aides aux détenus																
34	6	18	33.03	21	23	3300	CE-CLL	Subventions aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens	2.850	2.800	-	-	-	-	2.850	2.800
34	6	18	33.05	21	29	3300	CE-CLL	Subventions en faveur de l'aide aux détenus	215	215	-	-	-	-	215	215
34	6	18	52.01	21	91	5210	CE-CLL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus	9	9	-	-	-	-	9	9
Totaux activité 21									3.074	3.024	-	-	-	-	3.074	3.024
CE-CLL									3.074	3.024	-	-	-	-	3.074	3.024
22 - Aide sociale aux justiciables																
34	6	18	33.12	22	51	3300	CE-CLL	Subventions aux services d'aide aux justiciables	3.583	3.583	-	-	-	-	3.583	3.583
34	6	18	33.13	22	54	3300	CE-CLL	Subventions en faveur des associations actives dans le secteur de l'aide sociale aux justiciables	-	-	-	-	50	50	50	50
Totaux activité 22									3.583	3.583	-	-	50	50	3.633	3.633
CE-CLL									3.583	3.583	-	-	50	50	3.633	3.633
23 - Espace-rencontre																
34	6	18	33.12	23	52	1211	CE-CLL	Subventions aux services Espaces-rencontres	3.402	3.402	-	-	-	-	3.402	3.402

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
34	6	18	33.13	23	55	3300	CE-CLL	Subventions en faveur des associations actives dans le maintien ou la reconstruction des liens parents-enfants	-	-	-	-	50	50	50	50	
Totaux activité 23									3.402	3.402	-	-	50	50	3.452	3.452	
24 - Aide juridique de première ligne									CE-CLL								
34	6	18	33.12	24	53	3300	CE-CLL	Subvention aide juridique de première ligne	901	901	-	-	-	-	901	901	
Totaux activité 24									901	901	-	-	-	-	901	901	
25 - Subvention Peine de travail									CE-CLL								
34	6	18	33.12	25	54	3300	CE-CLL	Subventions aux projets de formation et de médiation réparatrice	3.736	3.736	-	-	-100	-100	3.636	3.636	
Totaux activité 25									3.736	3.736	-	-	-100	-100	3.636	3.636	
Totaux programme 2									CE-CLL	3.736	3.736	-	-	-100	-100	3.636	3.636
PROGRAMME 3									CE-CLL	14.696	14.646	-	-	-	-	14.696	14.646
SAINT-HUBERT									CE-CLL								
31 - Saint-Hubert									CE-CLL								
34	6	18	12.01	31	32	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	315	315	-	-	-	-	315	315	
34	6	18	74.01	31	08	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	42	42	-	-	-	-	42	42	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 19																
ENFANCE																
PROGRAMME 1																
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE																
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance																
32	1	19	12.01	11	39	1211 0100	CE-CLL	Vaccination y compris années antérieures	-	-	14.000	14.000	-	-	14.000	14.000
32	1	19	12.02	11	42	1211	CE-CLL	Jetons de présence de la commission promotion de santé à l'école (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	19	33.03	11	40	3300	CE-CLL	Dépistage des maladies métaboliques (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	19	33.04	11	43	3300	CE-CLL	Dépistage de la surdité néonatal (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	19	41.01	11	09	4140	CE-CLL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	329.838	329.838	-14.000	-14.000	-1.986	-1.986	313.852	313.852
32	1	19	41.06	11	24	4140	CE-CLL	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand	18.349	18.349	-	-	-305	-305	18.044	18.044
32	1	19	43.01	11	27	4316 4326 4511	CE-CLL	Subventions de fonctionnement des services PSE Libre (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	19	44.02	11	39	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement des services PSE officiels (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	1	19	45.01	11	45	4513	CE-CLL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Cocom (nouveau)	-	-	-	-	1.152	1.152	1.152	1.152
32	1	19	45.02	11	48	4526	CE-CLL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Communauté germanophone (nouveau)	-	-	-	-	140	140	140	140
Totaux activité 11									348.187	348.187	-	-	-999	-999	347.188	347.188
Totaux programme 1									348.187	348.187	-	-	-999	-999	347.188	347.188
PROGRAMME 2																
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE																
21 - Politique et accueil																
32	1	19	01.01	21	47	0100 1211 3300 7422	CE-CLL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	545	545	-	-	-	-	545	545
32	1	19	33.01	21	44	3300	CE-CLL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	29	29	-	-	-	-	29	29
32	1	19	52.46	21	59	5210	CE-CLL	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	108	108	-	-	-	-	108	108
32	1	19	82.01	21	97	3300	CE-CLL	Avance exceptionnelle sur subside dans le cadre d'un litige en matière d'accueil	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																		
	Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 21											682	682	-	-	-	-	682	682
Totaux programme 2											682	682	-	-	-	-	682	682
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19											348.869	348.869	-	-	-999	-999	347.870	347.870

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 20																
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE																
01 - Personnel																
32	4	20	01.01	01	54	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	52.270	52.270	-43.633	-43.633	-305	-305	8.332	8.332
32	4	20	11.06	01	62	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500	-	-	-	-	3.500	3.500
Totaux activité 01									55.770	55.770	-43.633	-43.633	-305	-305	11.832	11.832
02 - Biens et services																
32	4	20	12.01	02	57	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	194	194	-	-	80	80	274	274

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	20	12.02	02	60	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques. Dépenses d'entretien, fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	663	663	-	-	-12	-12	651	651
32	4	20	12.06	02	72	1212	CE-CLL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	137	137	-	-	-	-	137	137
32	4	20	12.31	02	50	1211	CE-CLL	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	187	187	-	-	20	3	207	190
Totaux activité 02																
								CE-CLL	1.181	1.181	-	-	88	71	1.269	1.252
03 - Energie																
32	4	20	12.03	03	64	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	464	464	-	-	-120	-103	344	361
Totaux activité 03																
								CE-CLL	464	464	-	-	-120	-103	344	361
04 - Equipement des centres																
32	4	20	74.01	04	35	7410	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30	-	-	-	-	30	30
						7422										

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 04																
CE-CLL																
30 30 - - - 30 30																
05 - Centres extérieurs																
32	4	20	01.01	05	58	1211 7200 7422	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" et du Centre de formation socio-culturelle de "Rossignol" (C)	500	500	-	-	426	426	926	926
Totaux activité 05																
FBM																
500 500 - - 426 426 926 926																
Totaux programme 0																
CE-CLL																
57.445 57.445 -43.633 -43.633 -337 13.475																
FBM																
500 500 - - 426 426 926 926																
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications																
32	4	20	01.01	11	64	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	764	764	-	-	250	250	1.014	1.014
32	4	20	01.03	11	70	1211	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses de toute nature au soutien à la culture francophone	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	20	12.20	11	26	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	242	242	-	-	-	-	242	242
32	4	20	12.50	11	19	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	35	78	-	-	-	-	35	78
32	4	20	12.51	11	22	1211	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	4	4	-	-	-4	-4	-	-
32	4	20	33.02	11	64	3300	CE-CLL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	40	40	-	-	-	-	40	40
Totaux activité 11																
								CE-CLL	1.081	1.124	-	-	250	250	1.331	1.374
								FBM	4	4	-	-	-4	-4	-	-
13 - Activités culturelles pluridisciplinaires																
32	4	20	33.01	13	63	3300	CE-CLL	Subvention à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	5.999	5.999	-	-	-	-	5.999	5.999
32	4	20	33.02	13	66	4130	CE-CLL	Soutien à la Médiathèque de la Communauté française relative à l'emploi dans le secteur socio-culturel	-	-	1.009	1.009	-	-	1.009	1.009
32	4	20	33.03	13	69	4130	CE-CLL	Subvention liée à la cession des centres de prêts de la Médiathèque de la Communauté française	203	203	-	-	-	-	203	203
32	4	20	33.04	13	72	3300	CE-CLL	Soutien aux cultures urbaines et émergentes, à la musique électronique	928	928	-	-	25	25	953	953

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	20	33.06	13	78	3300	CE-CLL	Subvention à la "Fondation Mons 2015"	8.500	8.500	-	-	-	-	8.500	8.500
32	4	20	33.07	13	81	3300	CE-CLL	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires et à l'action culturelle globale	2.709	2.709	-	-	-	-	2.709	2.709
32	4	20	33.08	13	84	3300	CE-CLL	Subventions à l'ASBL "Les Grignoux"	409	409	-	-	-	-	409	409
32	4	20	33.09	13	87	3300	CE-CLL	Formation des publics scolaires à la culture	53	53	-	-	-	-	53	53
32	4	20	33.12	13	96	3300	CE-CLL	Subventions aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	100	100	-	-	-	-	100	100
32	4	20	33.14	13	05	3300	CE-CLL	Subventions à des activités de création, de diffusion, de promotion et de formation des arts numériques	400	400	-	-	-	-	400	400
32	4	20	33.41	13	86	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.049	3.049	-	-	-	-	3.049	3.049
32	4	20	33.45	13	01	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	1.696	1.696	-	-	-	-	1.696	1.696
32	4	20	43.07	13	74	4322	CE-CLL	Subventions aux communes, villes et provinces pour des activités culturelles	100	100	-	-	-	-	100	100
Totaux activité 13									24.146	24.146	1.009	1.009	25	25	25.180	25.180
15 - Organismes culturels																
32	4	20	12.20	15	30	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (plan PEP'S)	110	110	-	-	-	-	110	110

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	20	12.32	15	66	1211	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	50	50	-	-	212	212	262	262
32	4	20	33.01	15	65	3300	CE-CLL	Subventions aux associations reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (Plan Pep's)	-	-	-	-	-	-	-	-
32	4	20	52.21	15	05	5210	CE-CLL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques; l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres	160	160	-	-	-100	-100	60	60
32	4	20	63.51	15	97	6311 6321	CE-CLL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente	39	39	-	-	-	-	39	39
32	4	20	74.05	15	58	7422	CE-CLL	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	291	291	-	-	-	-	291	291

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 15																
								CE-CLL	600	600	-	-	-100	-100	500	500
								FBM	50	50	-	-	212	212	262	262
16 - Archives et musée de la littérature																
32	4	20	33.18	16	20	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.329	1.329	-	-	-	-	1.329	1.329
Totaux activité 16																
								CE-CLL	1.329	1.329	-	-	-	-	1.329	1.329
17 - Actions communes du Gouvernement																
32	4	20	30.05	17	52	3300	CE-CLL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	15	15	-	-	-	-	15	15
Totaux activité 17																
								CE-CLL	15	15	-	-	-	-	15	15
Totaux programme 1																
								CE-CLL	27.171	27.214	1.009	1.009	175	175	28.355	28.398
								FBM	54	54	-	-	208	208	262	262
PROGRAMME 2																
CENTRES CULTURELS																
21 - Centres culturels																
32	4	20	33.38	21	85	3300	CE-CLL	Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées et à des organisations fédératrices ou de coopération	194	194	-	-	-	-	194	194

															En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
31 - Commission communautaire française																		
32	4	20	45.01	31	92	4510	CE-CLL	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101		
Totaux activité 31									CE-CLL	10.101	10.101	-	-	-	10.101	10.101		
Totaux programme 3									CE-CLL	10.101	10.101	-	-	-	10.101	10.101		
TOTALS DIVISION ORGANIQUE 20																		
CE-CLL									112.168	112.211	-37.109	-37.109	-187	74.872	74.915			
FBM									554	554	-	-	634	1.188	1.188			

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 21																
ARTS DE LA SCÈNE																
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène																
32	4	21	12.20	11	53	1211	CE-CLL	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	15	15	-	-	20	20	35	35
Totaux activité 11									15	15	-	-	20	20	35	35
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques																
32	4	21	12.39	12	14	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	108	108	-	-	-	-	108	108
32	4	21	33.35	12	94	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	592	592	-	-	200	200	792	792
32	4	21	33.36	12	97	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion et la décentralisation des arts de la scène : programmes de promotion	165	165	-165	-165	-	-	-	-
32	4	21	33.37	12	03	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie	769	769	404	404	-	-	1.173	1.173

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	21	33.38	12	06	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : lieux divers (spectacles tout public)	239	239	-239	-239	-	-	-	-
Totaux activité 12									1.873	1.873	-	-	200	200	2.073	2.073
15 - Diffusion et promotion artistiques																
32	4	21	33.03	15	01	3300	CE-CLL	Subventions aux associations et aux artistes pour des résidences artistiques et pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	573	573	-	-	25	25	598	598
32	4	21	33.04	15	04	3300	CE-CLL	Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte	177	177	-	-	-	-	177	177
Totaux activité 15									750	750	-	-	25	25	775	775
17 - Activités pluridisciplinaires																
32	4	21	33.06	17	12	3300	CE-CLL	Aides ponctuelles pour des projets interdisciplinaires	100	100	-	-	-	-	100	100
32	4	21	33.07	17	15	3300	CE-CLL	Subventions de soutien aux activités interdisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmes	1.170	1.170	-	-	-	-	1.170	1.170
32	4	21	33.10	17	24	3300	CE-CLL	Subvention au Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	5.338	5.338	-	-	-	-	5.338	5.338
32	4	21	33.11	17	27	3300	CE-CLL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	1.852	1.852	-	-	-	-	1.852	1.852

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	21	33.12	17	30	3300	CE-CLL	Subventions aux structures d'encadrement à la production et à la diffusion	351	351	-	-	-	-	351	351	
Totaux activité 17									CE-CLL	8.811	8.811	-	-	-	-	8.811	8.811
Totaux programme 1									CE-CLL	11.449	11.449	-	-	245	245	11.694	11.694
PROGRAMME 2																	
THÉÂTRE																	
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale																	
32	4	21	12.40	21	26	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	20	20	-	-	-	-	20	20	
32	4	21	33.01	21	01	3300	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	12	12	-	-	-	-	12	12	
32	4	21	33.02	21	04	3300	CE-CLL	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	138	138	-	-	-	-	138	138	
Totaux activité 21									CE-CLL	170	170	-	-	-	-	170	170
22 - Théâtre National et centres dramatiques régionaux																	
32	4	21	33.38	22	16	3300	CE-CLL	Subvention au Théâtre National	6.451	6.451	-	-	-	-	6.451	6.451	
32	4	21	33.39	22	19	3300	CE-CLL	Subvention aux centres dramatiques régionaux	4.989	4.989	-	-	-	-	4.989	4.989	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 22																
								CE-CLL	11.440	11.440	-	-	-	-	11.440	11.440
23 - Compagnies et théâtres professionnels pour adultes																
32	4	21	33.39	23	20	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	17.017	17.017	-	-	-126	16.891	16.891	16.891
32	4	21	33.42	23	29	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 23																
								CE-CLL	17.017	17.017	-	-	-126	16.891	16.891	16.891
24 - Aide aux projets																
32	4	21	33.45	24	39	3300	CE-CLL	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.230	1.230	-	-	-	1.230	1.230	1.230
Totaux activité 24																
								CE-CLL	1.230	1.230	-	-	-	1.230	1.230	1.230
25 - Compagnies, théâtres et centres dramatiques pour l'Enfance et le jeunesse																
32	4	21	33.46	25	43	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.251	3.251	-	-	-	3.251	3.251	3.251
32	4	21	33.47	25	46	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres agréés	702	702	-	-	35	737	737	737

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	21	33.50	25	55	3300	CE-CLL	Aide à la création	300	300	-	-	-35	-35	265	265	
32	4	21	33.51	25	58	3300	CE-CLL	Festivals théâtre jeunes publics	10	10	-	-	-	-	10	10	
Totaux activité 25									4.263	4.263	-	-	-	-	4.263	4.263	
26 - Théâtre-action									CE-CLL	4.263	-	-	-	-	4.263	4.263	
32	4	21	33.48	26	50	3300	CE-CLL	Subventions au théâtre-action	1.675	1.675	-	-	125	125	1.800	1.800	
Totaux activité 26									1.675	1.675	-	-	125	125	1.800	1.800	
27 - Théâtre dialectal et folklorique									CE-CLL	1.675	-	-	-	125	125	1.800	1.800
32	4	21	33.49	27	54	3300	CE-CLL	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	212	212	-	-	-	-	212	212	
Totaux activité 27									212	212	-	-	-	-	212	212	
28 - Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire									CE-CLL	212	-	-	-	-	212	212	
32	4	21	33.52	28	64	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels, amateurs, festivals et concours	386	386	-	-	-25	-25	361	361	
32	4	21	33.53	28	67	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres semi-professionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 28									386	386	-	-	-25	-25	361	361	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
29 - Promotion, recherche et création théâtrales																
32	4	21	33.04	29	18	3300	CE-CLL	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.372	1.372	-	-	-	-	1.372	1.372
32	4	21	33.06	29	24	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.438	1.438	-	-	1	1	1.439	1.439
Totaux activité 29									2.810	2.810	-	-	1	1	2.811	2.811
Totaux programme 2									39.203	39.203	-	-	-25	-25	39.178	39.178
PROGRAMME 3																
MUSIQUE																
31 - Initiatives diverses en matière musicale																
32	4	21	12.50	31	66	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature faites notamment à l'initiative du Service de la Musique	18	18	-	-	-	-	18	18
32	4	21	33.01	31	11	3300	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continuée en musique classique	15	15	-15	-15	-	-	-	-
32	4	21	33.02	31	14	3300	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continuée et Prix de concours en musique non classique	7	7	-7	-7	-	-	-	-
Totaux activité 31									40	40	-22	-22	-	-	18	18

															En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
32 - Subventions en musique classique																		
32	4	21	33.22	32	75	3300	CE-CLL	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	119	119	-48	-48	-	-	71	71		
32	4	21	33.23	32	78	3300	CE-CLL	Subventions aux organisateurs de concerts et aux festivals de musique classique non conventionnés	54	54	-3	-3	-	-	51	51		
32	4	21	33.24	32	81	3300	CE-CLL	Subventions diverses en musique classique et contemporaine	44	44	-24	-24	-	-	20	20		
32	4	21	33.25	32	84	3300	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continuée en musique classique et contemporaine	30	30	15	15	-	-	45	45		
32	4	21	33.35	32	17	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	125	125	-30	-30	-	-	95	95		
Totaux activité 32									372	372	-90	-90	-	-	282	282		
33 - Subventions en musique non classique																		
32	4	21	33.16	33	58	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	1.845	1.845	-65	-65	-	-	1.780	1.780		
32	4	21	33.18	33	64	3300	CE-CLL	Subventions aux opérateurs non conventionnés en musique non classique	350	350	-9	-9	-	-	341	341		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	21	33.19	33	67	3300	CE-CLL	Subventions aux structures d'encadrement artistique (agences, labels, management)	404	404	14	14	-	-	418	418
32	4	21	33.20	33	70	3300	CE-CLL	Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique	316	316	-	-	24	24	340	340
Totaux activité 33																
CE-CLL									2.915	2.915	-60	-60	24	24	2.879	2.879
34 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique																
32	4	21	33.17	34	62	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	888	888	2	2	-	-	890	890
Totaux activité 34																
CE-CLL									888	888	2	2	-	-	890	890
35 - Opéra royal de Wallonie																
32	4	21	33.26	35	90	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	14.507	14.507	-	-	-	-	14.507	14.507
32	4	21	33.27	35	93	3300	CE-CLL	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	171	171	-	-	-	-	171	171
Totaux activité 35																
CE-CLL									14.678	14.678	-	-	-	-	14.678	14.678
36 - Orchestre philharmonique de Liège																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	21	33.27	36	94	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	8.612	8.612	-	-	-	-	8.612	8.612
Totaux activité 36																
37 - Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions									8.612	8.612	-	-	-	-	8.612	8.612
32	4	21	33.29	37	04	3300	CE-CLL	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	325	325	60	60	-	-	385	385
32	4	21	33.30	37	07	3300	CE-CLL	Subventions aux organisateurs de concerts et aux festivals de musique classique conventionnés	352	352	52	52	-	-	404	404
32	4	21	33.31	37	10	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	273	273	4	4	-	-	277	277
32	4	21	33.32	37	13	3300	CE-CLL	Subventions aux associations musicales et centres de musique électroacoustique conventionnés	435	435	-19	-19	-	-	416	416
32	4	21	33.33	37	16	3300	CE-CLL	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	33	33	4	4	-	-	37	37
32	4	21	33.34	37	19	3300	CE-CLL	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	984	984	2	2	-	-	986	986
32	4	21	33.35	37	22	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.384	1.384	-	-	-	-	1.384	1.384
32	4	21	33.36	37	25	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Centre d'Art vocal et de musique ancienne (CAVEMA)	665	665	50	50	-	-	715	715

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	21	33.37	37	28	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	477	477	17	17	-	-	494	494	
32	4	21	33.38	37	31	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Ars Musica	306	306	-	-	-	-	306	306	
Totaux activité 37																	
Totaux programme 3									CE-CLL	5.234	5.234	170	170	-	-	5.404	5.404
PROGRAMME 4																	
ART DE LA DANSE																	
41 - Initiatives diverses en matière de danse																	
32	4	21	12.30	41	16	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de danse	4	4	-	-	-	-	4	4	
32	4	21	33.01	41	21	3300	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 41																	
Totaux programme 4									CE-CLL	4	4	-	-	-	-	4	4
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française																	
32	4	21	33.28	42	06	3300	CE-CLL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.287	3.287	-	-	-	-	3.287	3.287	
Totaux activité 42																	
Totaux programme 4									CE-CLL	3.287	3.287	-	-	-	-	3.287	3.287
43 - Compagnies de danse																	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	21	33.36	43	31	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	1.599	1.599	-	-	-	-	1.599	1.599
32	4	21	33.37	43	34	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies de danse conventionnées	665	665	-	-	-	-	665	665
Totaux activité 43									2.264	2.264	-	-	-	-	2.264	2.264
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals																
32	4	21	33.15	44	66	3300	CE-CLL	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies non conventionnées et à la création	475	475	-	-	-	-	475	475
Totaux activité 44									475	475	-	-	-	-	475	475
Totaux programme 4									6.030	6.030	-	-	-	-	6.030	6.030
PROGRAMME 5																
PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE																
51 - Services extérieurs de promotion internationale																
32	4	21	12.01	51	36	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	68	68	-	-	-	-	68	68

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	21	12.02	51	39	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	73	73	-	-	-	-	73	73
32	4	21	12.03	51	42	1211	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses relatives aux activités du Point Contact Culture Europe	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux activité 51									141	141	-	-	-	-	141	141
									20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux programme 5									141	141	-	-	-	-	141	141
									20	20	-	-	-	-	20	20
PROGRAMME 6																
ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE																
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue																
32	4	21	12.61	61	32	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	8	8	-	-	-	-	8	8
32	4	21	33.01	61	41	3300	CE-CLL	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	4	4	-	-	-	-	4	4
Totaux activité 61																
62 - Compagnies																
									12	12	-	-	-	-	12	12

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	21	33.62	62	31	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes et des conventions	343	343	-	-	-	50	48	393
Totaux activité 62									343	343	-	-	50	48	393	391
63 - Festivals																
32	4	21	33.63	63	35	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes et des conventions	346	346	-	-	-	-	346	346
Totaux activité 63									346	346	-	-	-	-	346	346
64 - Aides aux projets																
32	4	21	33.64	64	39	3300	CE-CLL	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	355	355	-	-	-	-50	-48	305
Totaux activité 64																
65 - Promotion																
32	4	21	33.65	65	43	3300	CE-CLL	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	266	266	-	-	-	-	266	266

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 65																
CE-CLL									266	266	-	-	-	266	266	
Totaux programme 6																
CE-CLL									1.322	1.322	-	-	-	1.322	1.322	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21																
CE-CLL									90.884	90.884	-	-	244	91.128	91.128	
FBM									20	20	-	-	-	20	20	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	12.31	12	17	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les opérateurs organisés par la Communauté française	199	199	-	-	-	-	199	199
Totaux activité 12									199	199	-	-	-	-	199	199
15 - Intervention des services publics de la lecture - Décrets du 28 février 1978 et du 30 avril 2009																
32	4	22	01.01	15	25	0100	CE-CLL	Provision pour la mise en œuvre du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de la lecture	789	789	-789	-789	-	-	-	-
32	4	22	33.10	15	49	3300	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	826	826	58	125	-	-	884	951
32	4	22	33.11	15	52	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	36	37	-17	-17	-	-	19	20

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	33.12	15	55	3300	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture et du décret du 24 octobre 2008 relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel	1.890	1.850	1.753	1.783	-	-	3.643	3.633
32	4	22	33.13	15	58	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	104	143	267	201	-3	-33	368	311
32	4	22	33.14	15	61	3300	CE-CLL	Subventions allouées à des associations professionnelles au titre d'intervention dans la rémunération du personnel en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	96	96	187	187	-	-	283	283
32	4	22	33.15	15	64	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des associations professionnelles en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	66	66	-1	-1	-	-	65	65
32	4	22	43.09	15	39	4312 4322	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	4.311	4.311	-1.615	-1.613	-	-	2.696	2.698

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	43.15	15	57	4312 4322	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	1.114	1.114	30	30	-	-	1.144	1.144
Totaux activité 15									15.983	15.983	2.759	2.759	-3	-3	18.739	18.739
Totaux programme 1									16.361	16.361	2.759	2.759	-	-	19.120	19.120
									261	261	-	-	-	-	261	261
PROGRAMME 2																
LIVRE																
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres																
32	4	22	12.40	21	53	1211	CE-CLL	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	417	417	-	-	-	-	417	417
32	4	22	33.15	21	70	3300	CE-CLL	Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture	10	10	12	12	-	-	22	22
32	4	22	33.16	21	73	3300	CE-CLL	Aide à la création littéraire	750	750	-210	-210	-44	-	496	540
32	4	22	33.17	21	76	3132	CE-CLL	Aide à l'édition littéraire	553	553	-	-	-	-	553	553
32	4	22	33.18	21	79	3132	CE-CLL	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	786	786	210	210	44	-	1.040	996
32	4	22	33.19	21	82	3300	CE-CLL	Aide à la traduction littéraire	68	68	-	-	-	-	68	68

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 21																
								CE-CLL	2.584	2.584	12	12	-	-	2.596	2.596
22 - Académie royale de Langue et de littérature françaises - Fonds national de la Littérature																
32	4	22	33.23	22	95	1211	CE-CLL	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises	29	29	-	-	-	-	29	29
32	4	22	33.28	22	13	1211	CE-CLL	Subvention au Fonds national de la Littérature	52	52	-	-	-	-	52	52
Totaux activité 22																
								CE-CLL	81	81	-	-	-	-	81	81
24 - Promotion du livre																
32	4	22	01.01	24	34	1211 3300 8112	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux éditeurs (fonds d'aide à l'Edition du livre) et pour subsides et achats pour le développement numérique de la chaîne du livre	973	973	-	-	-	-	973	973
32	4	22	12.42	24	62	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	14	14	-14	-14	-	-	-	-
32	4	22	33.26	24	09	3132	CE-CLL	Promotion du livre	296	296	14	14	24	24	334	334
32	4	22	81.03	24	81	8112	CE-CLL	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	24	24	-	-	-	-	24	24
32	4	22	81.04	24	84	8112	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux libraires	104	104	-	-	-	-	104	104

													En milliers d'euros				
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 24																	
								CE-CLL	334	334	-	-	24	24	358	358	
								FBM	1.077	1.077	-	-	-	-	1.077	1.077	
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines																	
32	4	22	12.01	25	37	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	47	47	-	-	-	-	47	47	
32	4	22	33.01	25	32	3300	CE-CLL	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	132	132	-	-	-	-	132	132	
32	4	22	33.02	25	35	3300	CE-CLL	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	220	220	-	-	-	-	220	220	
32	4	22	33.04	25	41	3300	CE-CLL	Subventions aux livres de sciences humaines	87	87	-12	-12	-24	-24	51	51	
Totaux activité 25																	
								CE-CLL	486	486	-12	-12	-24	-24	450	450	
Totaux programme 2																	
								CE-CLL	3.485	3.485	-	-	-	-	3.485	3.485	
								FBM	1.077	1.077	-	-	-	-	1.077	1.077	
PROGRAMME 3																	
LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES																	
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix																	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	12.01	31	43	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatives à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes	3	3	-	-	-	-	3	3
32	4	22	33.22	31	04	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes	131	131	-	-	-	-	131	131
Totaux activité 31									134	134	-	-	-	-	134	134
Totaux programme 3									134	134	-	-	-	-	134	134
PROGRAMME 4																
LANGUE FRANÇAISE																
41 - Promotion de la langue française																
32	4	22	12.41	41	76	1211	CE-CLL	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	63	63	-	-	-	-	63	63
32	4	22	33.24	41	20	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	134	134	-	-	-	-	134	134
Totaux activité 41									197	197	-	-	-	-	197	197
Totaux programme 4									197	197	-	-	-	-	197	197

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	12.01	52	64	6321	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au développement numérique de la chaîne du livre	121	121	-	-	-	-	121	121
32	4	22	33.01	52	59	3300	CE-CLL	Subventions à des opérateurs pour le développement numérique de la chaîne du livre	148	148	-	-	-	-	148	148
Totaux activité 52									269	269	-	-	-	-	269	269
Totaux programme 5									396	396	-	-	-	-	396	396
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22									20.652	20.652	2.759	2.759	-	-	23.411	23.411
CE-CLL									1.338	1.338	-	-	-	-	1.338	1.338
FBM																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 23																
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE																
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES ET ALPHABÉTISATION																
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanentes																
37	4	23	12.20	11	10	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 11																
Totaux programme 1																
PROGRAMME 2																
JEUNESSE																
21 - Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	4	23	12.20	21	20	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	-	-	-	-	-	-	-	-
37	4	23	12.29	21	47	1211	CE-CLL	Plan jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	-
37	4	23	12.30	21	50	1211	CE-CLL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse	68	68	-	-	-	-	68	68
37	4	23	12.33	21	59	1211	CE-CLL	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	15	15	-	-	-	-	15	15
37	4	23	33.01	21	55	3300	CE-CLL	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (décret du 14/11/2008)	214	214	-	-	-2	-2	212	212
37	4	23	33.03	21	61	3300	CE-CLL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	980	980	-	-	-	-	980	980
37	4	23	33.04	21	64	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	343	343	-	-	-26	-26	317	317
Totaux activité 21									1.620	1.620	-	-	-28	-28	1.592	1.592
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	4	23	33.01	23	57	3300	CE-CLL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	15.668	15.668	5.562	5.562	-27	-27	21.203	21.203
37	4	23	33.02	23	60	3300	CE-CLL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	13.687	13.687	6.863	6.863	-48	-48	20.502	20.502
37	4	23	33.20	23	17	3300	CE-CLL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	357	357	-	-	-3	-3	354	354
37	4	23	52.01	23	34	5210	CE-CLL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	700	700	-	-	26	26	726	726
Totaux activité 23																
CE-CLL									30.412	30.412	12.425	12.425	-52	-52	42.785	42.785
25 - Formation des animateurs																
37	4	23	33.10	25	86	3300	CE-CLL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	400	400	-	-	-	-	400	400
37	4	23	33.11	25	89	3300	CE-CLL	Subvention pour la formation des animateurs volontaires	1.045	1.045	-	-	-	-	1.045	1.045
Totaux activité 25																
CE-CLL									1.445	1.445	-	-	-	-	1.445	1.445
Totaux programme 2																
CE-CLL									33.477	33.477	12.425	12.425	-80	-80	45.822	45.822

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3																
ÉDUCATION PERMANENTE																
31 - Activités du Service																
32	4	23	12.40	31	90	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	39	39	-	-	-	-	39	39
32	4	23	33.06	31	80	3300	CE-CLL	Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	29.361	29.361	17.345	17.345	-109	-109	46.597	46.597
32	4	23	33.08	31	86	3300	CE-CLL	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	394	394	-	-	-	-	394	394
32	4	23	33.10	31	92	3300	CE-CLL	Subvention pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	361	361	-	-	-	-	361	361
32	4	23	33.27	31	46	3300	CE-CLL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues	855	855	-	-	-	-	855	855

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	23	12.41	34	96	3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relative aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 34																
35 - Commission des Séniors																
32	4	23	33.06	35	84	3300	CE-CLL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	21	21	-	-	-	-	21	21
Totaux activité 35																
CE-CLL																
Totaux programme 3																
CE-CLL																
PROGRAMME 4																
?																
41 - Formation des animateurs																
37	4	23	33.10	41	05	3300	CE-CLL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels du secteur de la jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 41																
Totaux programme 4																
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23																
CE-CLL																
68.011																
68.011																
30.268																
30.268																
-196																
-196																
98.083																
98.083																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 24																
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES																
PROGRAMME 1																
DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL																
11 - Patrimoine culturel et Musées																
32	4	24	12.20	11	37	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	121	121	-	-	-	-	121	121
32	4	24	33.04	11	81	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	25	-	-	-	-	25	25
32	4	24	33.07	11	90	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	141	141	-	-	8	10	149	151
32	4	24	33.08	11	93	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	74	74	-	-	-	1	74	75
32	4	24	33.09	11	96	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	10	10	-	-	-	-	10	10
32	4	24	33.10	11	02	3300	CE-CLL	Subventions aux institutions muséales privées reconnues	106	106	-	-	-7	-6	99	100

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	24	33.34	11	74	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés reconnus liés à la Communauté française par conventions	3.717	3.717	-	-	15	-10	3.732	3.707
32	4	24	33.35	11	77	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Domaine de Senefle - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française	1.700	1.700	-	-	-	-	1.700	1.700
32	4	24	33.45	11	10	3300	CE-CLL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés	20	5	-	-	-	-	20	5
32	4	24	43.04	11	74	4340	CE-CLL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés	17	2	-	-	-	-	17	2
32	4	24	43.14	11	07	4340	CE-CLL	Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par conventions	1.633	1.633	-	-	-16	-2	1.617	1.631
32	4	24	63.52	11	10	6352	CE-CLL	Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés	3	3	-	-	-	-	3	3
32	4	24	74.80	11	96	7422	CE-CLL	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française	40	40	-	-	-	-	40	40
Totaux activité 11									7.607	7.577	-	-	-	-7	7.607	7.570
CE-CLL									7.607	7.577	-	-	-	-	7.607	7.570
12 - Musée Royal de Mariemont																
32	4	24	41.30	12	38	4130	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	1.032	1.032	-	-	-	-	1.032	1.032

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 12																
								CE-CLL	1.032	1.032	-	-	-	-	1.032	1.032
13 - Ethnologie et Folklore																
32	4	24	33.01	13	74	3300	CE-CLL	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel	5	5	-	-	-	-	5	5
32	4	24	33.22	13	40	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de recherche ethnologique	6	6	-	-	-	2	6	8
Totaux activité 13																
								CE-CLL	11	11	-	-	-	2	11	13
14 - Archives																
32	4	24	33.37	14	86	3300	CE-CLL	Mundaneum	405	405	-	-	-	1	405	406
32	4	24	33.38	14	89	3300	CE-CLL	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées	735	735	-	-	-	1	735	736
Totaux activité 14																
								CE-CLL	1.140	1.140	-	-	-	2	1.140	1.142
15 - Centres de culture scientifique																
32	4	24	33.40	15	96	3300	CE-CLL	Subventions aux Centres de culture scientifique	15	15	-	-	-	-	15	15
Totaux activité 15																
								CE-CLL	15	15	-	-	-	-	15	15
Totaux programme 1																
								CE-CLL	9.805	9.775	-	-	-	-3	9.805	9.772

PROGRAMME 2															En milliers d'euros			
ARTS PLASTIQUES																		
21 - Initiatives propres et aide aux institutions et associations																		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
32	4	24	12.30	21	77	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige (biennales internationales)	150	150	-	-	-	-	150	150		
32	4	24	12.60	21	70	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design	116	116	-	-	-	-	116	116		
32	4	24	33.30	21	72	3300	CE-CLL	Subventions aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que des subventions ponctuelles en artisanat de création	184	184	-	-	-	-	184	184		
32	4	24	33.31	21	75	3300	CE-CLL	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	213	213	-	-	-	-	213	213		
32	4	24	33.32	21	78	3300	CE-CLL	Subventions et conventions aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création, d'édition et de diffusion du design et de la mode	291	291	-	-	-	-3	291	288		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	24	33.41	21	08	3300	CE-CLL	Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.243	2.243	-	-	-250	-250	1.993	1.993
32	4	24	41.01	21	57	4130	CE-CLL	Subvention à la RTBF pour la "Collection / RTBF"	-	-	-	-	-	-	-	-
32	4	24	74.21	21	26	7450	CE-CLL	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	39	39	-	-	-	-	39	39
Totaux activité 21																
CE-CLL									3.236	3.236	-	-	-250	-253	2.986	2.983
22 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu																
32	4	24	33.01	22	83	3300	CE-CLL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatives au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu, Institutions muséales privées reconnues	73	73	-	-	-	-	73	73
32	4	24	33.36	22	91	3300	CE-CLL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	1.922	1.922	-	-	-	3	1.922	1.925
32	4	24	74.22	22	30	7450	CE-CLL	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	151	151	-	-	-	-	151	151

															En milliers d'euros						
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.						
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.					
Totaux activité 22															2.146	2.146	-	-	3	2.146	2.149
23 - Aide aux artistes																					
32	4	24	33.06	23	02	3300	CE-CLL	Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes	15	15	-	-	-	-	15	15					
32	4	24	33.33	23	83	3300	CE-CLL	Bourses aux projets de création et de production d'artistes	125	125	-	-	-	-	125	125					
Totaux activité 23															140	140	-	-	-	140	140
Totaux programme 2															5.522	5.522	-	-	-250	5.272	5.272
PROGRAMME 3																					
PATRIMOINE ET CRÉATION																					
31 - Dépenses et subventions diverses																					
32	4	24	12.61	31	83	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement des services des collections, de la documentation et de la bibliothèque du Service général du patrimoine culturel et des Arts plastiques	370	370	-	-	12	12	382	382					
32	4	24	33.01	31	92	3300	CE-CLL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain	525	525	-	-	-	1	525	526					
32	4	24	33.02	31	95	3300	CE-CLL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française	490	490	-	-	-	-	490	490					

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	24	33.03	31	01	3300	CE-CLL	Centre de la tapisserie de Tournai	245	245	-	-	-	-	245	245
32	4	24	33.04	31	04	3300	CE-CLL	Keramis - Centre de la Céramique de la Communauté française - Asbl	75	75	-	-	-	-	75	75
32	4	24	43.01	31	85	4340	CE-CLL	Subventions en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et de soutien à des centres d'art	1.069	1.069	-	-	-	-	1.069	1.071
Totaux activité 31									2.774	2.774	-	-	12	15	2.786	2.789
Totaux programme 3									2.774	2.774	-	-	12	15	2.786	2.789
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24									18.101	18.071	-	-	-238	-238	17.863	17.833

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 25																
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
01 - Biens et services																
33	4	25	12.01	01	94	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	19	19	-	-	-	-	19	19
Totaux activité 01									19	19	-	-	-	-	19	19
Totaux programme 0									19	19	-	-	-	-	19	19
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel																
33	4	25	01.01	11	05	0100	CE-CLL	Provision pour politiques nouvelles	3.823	3.555	-	-	64	64	3.887	3.619
						1211										
						3300										
33	4	25	01.02	11	08	0100	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	100	100	-	-	-	-	100	100

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	4	25	12.20	11	64	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	97	97	-	-	-	-	97	97
Totaux activité 11									3.920	3.652	-	-	64	64	3.984	3.716
									100	100	-	-	-	-	100	100
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel									-	-	-	-	-	-	-	-
33	4	25	41.03	12	81	4130	CE-CLL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	-	-	-	-	-	-	-
33	4	25	41.04	12	84	1211	CE-CLL	Dotation pour le Conseil supérieur de l'Audiovisuel	2.255	2.255	-	-	-10	-10	2.245	2.245
Totaux activité 12									2.255	2.255	-	-	-10	-10	2.245	2.245
13 - Organismes d'audiovisuel									49	49	-	-	-10	-10	39	39
32	4	25	52.24	13	50	5210	CE-CLL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	49	49	-	-	-10	-10	39	39
32	4	25	74.05	13	94	7422	CE-CLL	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	97	97	-	-	-	-	97	97
Totaux activité 13									146	146	-	-	-10	-10	136	136
									146	146	-	-	-10	-10	136	136

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 1																
								CE-CLL	6.321	6.053	-	-	44	44	6.365	6.097
								FBM	100	100	-	-	-	-	100	100
PROGRAMME 2																
CINÉMA ET VIDÉO																
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle																
32	4	25	01.01	21	15	0100	CE-CLL	Provision pour politiques nouvelles en matière d'audiovisuel et de cinema	-	-	-	-	-	-	-	-
32	4	25	33.06	21	27	3300	CE-CLL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	15	15	-	-	-	-	15	15
33	4	25	33.07	21	30	3300	CE-CLL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	507	507	-	-	507	507
32	4	25	41.03	21	90	4130	CE-CLL	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel	17.744	17.744	-	-	-236	-236	17.508	17.508
32	4	25	74.01	21	90	7422	CE-CLL	Achat de biens meubles durables pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	-	-	-	-	10	10	10	10
Totaux activité 21									17.759	17.759	507	507	-226	-226	18.040	18.040
23 - Politique de l'audiovisuel																
33	4	25	12.35	23	24	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	10	-	-	-	-	10	10
33	4	25	33.02	23	17	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	25	52.01	23	88	5210	CE-CLL	Subventions d'équipement en vue de couvrir les frais de numérisation des salles de cinéma	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 23									10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux programme 2									17.769	17.769	507	507	-226	-226	18.050	18.050
PROGRAMME 3																
RADIO ET TÉLÉVISION																
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF																
33	4	25	01.01	31	25	0100	CE-CLL	Provision en vue de l'application du contrat de gestion de la RTBF : pool des parastataux et fonds spécial de soutien à la production indépendante	9.056	9.056	-	-	-	-	9.056	9.056
33	4	25	41.01	31	94	4140	CE-CLL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	213.539	213.539	-	-	2.807	2.807	216.346	216.346
33	4	25	41.02	31	97	4140	CE-CLL	Sonuma	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
33	4	25	41.05	31	09	4140	CE-CLL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	942	942	-	-	-13	-13	929	929
33	4	25	41.07	31	15	4140	CE-CLL	"Exécution de l'article 66.2 d du contrat de gestion de la RTBF approuvé par le Gouvernement le 21 décembre 2012	8.061	8.061	-	-	-112	-112	7.949	7.949
33	4	25	81.03	31	72	6141	CE-CLL	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 31																
								CE-CLL	232.598	232.598	-	-	2.682	2.682	235.280	235.280
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite																
33	4	25	81.05	32	79	4140	CE-CLL	RTBF - Soutien au projet TV5	8.062	8.062	-	-	-	-	8.062	8.062
33	4	25	81.07	32	85	0100	CE-CLL	Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 32																
								CE-CLL	8.062	8.062	-	-	-	-	8.062	8.062
33 - Soutien aux télévisions locales																
33	4	25	31.09	33	30	3132	CE-CLL	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	221	221	-	-	-32	-32	189	189
33	4	25	31.32	33	02	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	2.507	2.507	-	-	2.507	2.507
33	4	25	33.10	33	51	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales	6.224	6.224	-	-	-	-	6.224	6.224
33	4	25	33.11	33	54	3300	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour leur frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles	206	206	-	-	-	-	206	206
33	4	25	33.12	33	57	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits			Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	4	25	33.13	33	60	3132	CE-CLL	Subvention à la fédération des télévisions locales	120	120	-	-	-	-	120	120	
33	4	25	33.14	33	63	3132	CE-CLL	Subventions au TVL - Fonds compensation distributeurs de services	151	151	-	-	-1	-1	150	150	
33	4	25	52.01	33	01	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement	347	347	-	-	-	-	347	347	
Totaux activité 33																	
CE-CLL									7.269	7.269	2.507	2.507	-33	-33	9.743	9.743	
34 - Aide à la création radiophonique																	
33	4	25	31.01	34	07	3132	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	4.585	4.672	-	-	-3.161	-3.248	1.424	1.424	
Totaux activité 34																	
FBM									4.585	4.672	-	-	-3.161	-3.248	1.424	1.424	
35 - Fréquence Radio Diffusion																	
33	4	25	12.01	35	31	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	39	-	-	-39	-39	-	-	
33	4	25	33.01	35	26	3300	CE-CLL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	39	39	-	-	-	-	39	39	
33	4	25	74.01	35	07	7422	CE-CLL	Achats de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 35																	
CE-CLL									78	78	-	-	-39	-39	39	39	

													En milliers d'euros				
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 3																	
								CE-CLL	248.007	248.007	2.507	2.507	2.610	2.610	253.124	253.124	
								FBM	4.585	4.672	-	-	-3.161	-3.248	1.424	1.424	
PROGRAMME 4																	
PRESSE																	
41 - Aide directe à la presse d'opinion																	
33	4	25	32.03	41	29	3132	CE-CLL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	272	272	-	-	-	-	272	272	
33	4	25	33.04	41	41	3300	CE-CLL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184	184	-	-	-	-	184	184	
33	4	25	33.05	41	44	3300	CE-CLL	Subvention au Conseil de déontologie	88	88	-	-	1	1	89	89	
33	4	25	33.06	41	47	3300	CE-CLL	Aide au journalisme d'investigation	243	243	-	-	7	7	250	250	
33	4	25	41.01	41	07	4130	CE-CLL	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	7.741	7.741	-	-	-125	-125	7.616	7.616	
Totaux activité 41																	
								CE-CLL	8.528	8.528	-	-	-117	-117	8.411	8.411	
Totaux programme 4																	
								CE-CLL	8.528	8.528	-	-	-117	-117	8.411	8.411	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25																	
								CE-CLL	280.644	280.376	3.014	3.014	2.311	2.311	285.969	285.701	
								FBM	4.685	4.772	-	-	-3.161	-3.248	1.524	1.524	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 26																
SPORT																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE																
01 - Biens et services																
35	3	26	12.01	01	24	1211	CE-CLL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	30	43	-	-	-	-	30	43
Totaux activité 01									30	43	-	-	-	-	30	43
02 - Fournitures																
35	3	26	12.02	02	28	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	363	363	-	-	-	-	363	363
Totaux activité 02									363	363	-	-	-	-	363	363

															En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
03 - Energie																		
35	3	26	12.03	03	32	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	2.000	2.000	-116	-36	-224	-164	1.660	1.800		
Totaux activité 03									2.000	2.000	-116	-36	-224	-164	1.660	1.800		
04 - Matériel durable																		
35	3	26	74.01	04	03	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	-	-	36	36	-	-	36	36		
Totaux activité 04									-	-	36	36	-	-	36	36		
05 - Imprimés, publications, relations publiques																		
35	3	26	12.23	05	94	1211	CE-CLL	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	26	26	-	-	-	-	26	26		
Totaux activité 05									26	26	-	-	-	-	26	26		
07 - Assurances																		
35	3	26	12.27	07	11	1211	CE-CLL	Paiement des polices d'assurance	800	800	80	-	-	-600	880	200		
Totaux activité 07									800	800	80	-	-	-600	880	200		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 0																
								CE-CLL	3.219	3.232	-	-	-224	-764	2.995	2.468
PROGRAMME 1																
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT																
11 - Imprimés, publications, relations publiques																
35	3	26	12.33	11	33	1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	16.704	16.704	-	-	1.093	1.093	17.797	17.797
35	3	26	33.00	11	26	1211	CE-CLL	Promotion des activités sportives	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 11									16.704	16.704	-	-	1.093	1.093	17.797	17.797
12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes									FBM							
35	3	26	12.31	12	28	1211	CE-CLL	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 12																
13 - Matériel non durable																
35	3	26	12.35	13	41	1211	CE-CLL	Services sportifs - Achat de matériel non durable	18	18	-	-	-	-	18	18
Totaux activité 13																
14 - Centres sportifs									CE-CLL							
									18	18	-	-	-	-	18	18

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	3	26	01.01	14	35	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.287	1.287	-	-	-	-	1.287	1.287
						1211										
						3300										
35	3	26	01.02	14	38	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relative à la création d'un centre sportif de haut niveau	-	-	-	-	-	-	-	-
						1211										
						3300										
35	3	26	01.03	14	41	0100	CE-CLL	Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean	500	500	-	-	-	-	500	500
Totaux activité 14									1.787	1.787	-	-	-	-	1.787	1.787
15 - Gestion des centres sportifs du Sart Tilman																
35	3	26	12.01	15	38	1211	CE-CLL	Jetons de présence et indemnités de déplacement des membres de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 15																
Totaux programme 1									1.805	1.805	-	-	-	-	1.805	1.805
CE-CLL									16.704	16.704	-	-	1.093	1.093	17.797	17.797
FBM																
PROGRAMME 2																
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT																
21 - Promotion du sport et de l'ADEPS																
35	3	26	12.30	21	34	1211	CE-CLL	Promotion du sport	582	582	-	-	-	-	582	582

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	3	26	12.31	21	37	1211	CE-CLL	Promotion d'événements sportifs	1.400	1.400	-	-	-600	-600	800	800
35	3	26	12.33	21	43	1211	CE-CLL	Promotion du fair-play	100	100	-	-	-	-	100	100
35	3	26	12.34	21	46	1211	CE-CLL	Eté sport	1.800	1.775	-	-	-	-	1.800	1.775
35	3	26	33.01	21	39	3300	CE-CLL	Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	70	70	-	-	501	501	571	571
Totaux activité 21									3.952	3.927	-	-	-99	-99	3.853	3.828
22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport									CE-CLL							
35	3	26	12.32	22	41	1211	CE-CLL	Frais d'études et d'expertise scientifique	120	120	-	-	-	-	120	120
35	3	26	12.38	22	59	1211	CE-CLL	Promotion du sport	150	150	-	-	-	-	150	150
Totaux activité 22																
Totaux programme 2									CE-CLL	270	270	-	-	-	270	270
PROGRAMME 3									CE-CLL							
SUBVENTIONS DIVERSES									CE-CLL	4.222	4.197	-	-	-99	4.123	4.098
31 - Subventions pour le sport de haut niveau																
35	3	26	33.07	31	67	3300	CE-CLL	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 31																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs																
35	3	26	33.13	32	86	3300	CE-CLL	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	63	63	-	-	-	-	63	63
35	3	26	33.15	32	92	3300	CE-CLL	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	150	150	-	-	-	-	150	150
Totaux activité 32									213	213	-	-	-	-	213	213
34 - Insertion sociale par le sport																
35	3	26	12.34	34	59	1211	CE-CLL	Insertion sociale par la pratique du sport	240	240	-	-	-	-	240	240
35	3	26	33.16	34	97	3300	CE-CLL	Subvention aux sports de quartier	88	88	-	-	-	-	88	88
Totaux activité 34									328	328	-	-	-	-	328	328
35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs																
35	3	26	01.01	35	56	0100 1211	CE-CLL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	26	26	-	-	-	-	26	26
35	3	26	12.02	35	61	1211	CE-CLL	Dépenses en relation avec les mesures en faveur de l'éthique dans le sport	63	63	-	-	-	-	63	63
35	3	26	12.03	35	64	1211	CE-CLL	Promotion du sport à l'école	225	225	-	-	-	-	225	225
35	3	26	33.03	35	59	3300	CE-CLL	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	700	700	119	119	2	2	821	821

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	3	26	33.07	35	71	3300	CE-CLL	Subvention projet femmes et sports	-	-	-	-	-	-	-	-
35	3	26	33.11	35	83	3300	CE-CLL	Sport pour tous	85	85	-	-	-	-	85	85
35	3	26	33.16	35	01	3300	CE-CLL	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	130	130	-	-	-	-	130	130
35	3	26	33.18	35	07	3300	CE-CLL	Subventions aux centres sportifs locaux	2.978	2.978	-	-	834	834	3.812	3.812
35	3	26	33.19	35	10	3300	CE-CLL	Subvention à une association de Centres sportifs	85	85	-	-	-	-	85	85
35	3	26	33.20	35	13	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	5.179	5.179	645	645	-	-	5.824	5.824
35	3	26	33.21	35	16	3300	CE-CLL	Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret	7.134	7.134	-	-	99	99	7.233	7.233
35	3	26	33.22	35	19	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	123	123	10	10	-	-	133	133
35	3	26	33.23	35	22	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues	202	202	13	13	-	-	215	215
35	3	26	33.24	35	25	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés	340	340	40	40	-	-	380	380
35	3	26	33.25	35	28	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	156	156	29	29	-	-	185	185

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	3	26	33.26	35	31	3300	CE-CLL	Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	646	646	-	-	-	-	646	646
35	3	26	33.27	35	34	3300	CE-CLL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165	-	-	-	-	165	165
35	3	26	33.28	35	37	3300	CE-CLL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations	291	291	-	-	-	-	291	291
35	3	26	33.30	35	43	3300	CE-CLL	Formation des jeunes par les clubs sportifs	680	680	-	-	-	-	680	680
35	3	26	33.31	35	46	3300	CE-CLL	Aide à la création de nouveaux clubs	-	-	-	-	-	-	-	-
35	3	26	33.32	35	49	3300	CE-CLL	Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive	600	600	-	-	-	-	600	600
35	3	26	52.01	35	30	5210	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	850	850	-	-	-	-	850	850
35	3	26	52.10	35	57	5210	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	370	370	-	-	-	-	370	370
35	3	26	63.01	35	32	6311 6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	100	100	-	-	-	-	100	100
Totaux activité 35									21.128	21.128	856	856	935	935	22.919	22.919
CE-CLL									21.128	21.128	856	856	935	935	22.919	22.919
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage																
35	3	26	12.35	36	64	1211	CE-CLL	Evaluation des sportifs de haut niveau	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	3	26	12.36	36	67	1211	CE-CLL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	-	-	-	-	-	40
35	3	26	33.01	36	54	3300	CE-CLL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	-	-	-	-	-	-	-	-
35	3	26	33.02	36	57	3300	CE-CLL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	15	15	-	-	-	-	-	15
Totaux activité 36									55	55	-	-	-	-	55	55
Totaux programme 3									21.724	21.724	856	856	935	935	23.515	23.515
PROGRAMME 4																
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS																
41 - Dépenses de toute nature pour les installations																
35	3	26	12.40	41	84	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	160	160	-	-	-	-	160	160
Totaux activité 41									160	160	-	-	-	-	160	160
42 - Achat de matériel non durable																
35	3	26	12.41	42	88	1211	CE-CLL	Achat de matériel sportif, non durable	150	150	-97	-120	-	-	53	30
Totaux activité 42									150	150	-97	-120	-	-	53	30

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43 - Equipement durable																
35	3	26	74.01	43	42	7410	CE-CLL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	580	580	97	120	-120	-40	557	660
Totaux activité 43									580	580	97	120	-120	-40	557	660
Totaux programme 4									890	890	-	-	-120	-40	770	850
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26																
CE-CLL									31.860	31.848	856	856	492	32	33.208	32.736
FBM									16.704	16.704	-	-	1.093	1.093	17.797	17.797

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE II																
								CE-CLL	1.297.580	1.291.868	-212	-212	-1.174	-1.168	1.296.194	1.290.488
								FBM	38.510	38.585	-	-	-1.774	-1.860	36.736	36.725

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 40																
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
32	2	40	12.01	02	15	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	165	159	-	-	-38	-41	127	118
32	2	40	12.02	02	18	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux manifestations et aux publications en matière d'enseignement	74	71	-	-	-	-	74	71
32	2	40	74.01	02	88	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	108	104	-	-	-	-	108	104
Totaux activité 02																
Totaux programme 0									347	334	-	-	-38	-41	309	293
PROGRAMME 1																
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT									347	334	-	-	-38	-41	309	293

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
12 - Frais de fonctionnement																
32	2	40	01.02	12	26	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	10.870	10.870	-	-	-66	-16	10.804	10.854
32	2	40	12.01	12	25	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	97	93	-	-	-7	-3	90	90
32	2	40	74.01	12	01	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	17	16	-	-	-17	-16	-	-
Totaux activité 12									10.984	10.979	-	-	-90	-35	10.894	10.944
13 - Enseignants - Action sociale																
32	2	40	11.05	13	29	1140	CE-CLL	Dépenses diverses du service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	266	266	-	-	-	-	266	266
32	2	40	43.20	13	71	4316 4326	CE-CLL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10
32	2	40	44.20	13	80	4430	CE-CLL	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10

En milliers d'euros																		
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
32	2	40	45.20	13	89	1211 3431	CE-CLL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10		
32	2	40	82.01	13	74	8300	FBM	Fonds budgétaire destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	62	62	-	-	-	-	62	62		
Totaux activité 13									296	296	-	-	-	-	296	296		
									62	62	-	-	-	-	62	62		
14 - Chargés de mission - Transports scolaires																		
32	2	40	12.01	14	27	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	10	-	-	-	-	10	10		
Totaux activité 14																		
									10	10	-	-	-	-	10	10		
Totaux programme 1																		
									11.290	11.285	-	-	-90	-35	11.200	11.250		
									62	62	-	-	-	-	62	62		
PROGRAMME 2																		
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES																		
20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales																		
32	2	40	01.02	20	34	0100	CE-CLL	Provision d'index	-	-	-	-	-	-	-	-		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR																
30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur																
33	2	40	01.04	30	50	0100	CE-CLL	Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.012	1.012	-	-	-	-	1.012	1.012
						4150										
						4316										
						4326										
						4430										
33	2	40	01.05	30	53	0100	CE-CLL	Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles (nouveau)	-	-	-	-	100	100	100	100
						1200										
						3300										
Totaux activité 30									1.012	1.012	-	-	100	100	1.112	1.112
Totaux programme 3									1.012	1.012	-	-	100	100	1.112	1.112
PROGRAMME 4																
RECHERCHES EN ÉDUCATION PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS																
40 - Inspection - Pilotage - Interréseaux																
									1.012	1.012	-	-	100	100	1.112	1.112

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	40	01.01	40	51	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de manuels scolaires agréés	2.947	2.947	-	-	-1.300	-1.300	1.647	1.647
32	2	40	01.02	40	54	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	735	741	-18	-41	282	282	999	982
32	2	40	01.04	40	60	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses liées à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme...", y compris créances années antérieures	159	159	-	-	-	-	159	159
32	2	40	01.07	40	69	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	108	108	-	-	-	-	108	108
32	2	40	01.11	40	81	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de logiciels scolaires agréés	574	574	-	-	-160	-160	414	414
32	2	40	01.12	40	84	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	195	195	-	-	-	-	195	195
32	2	40	01.13	40	87	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	-	-	-	-	1.460	1.460	1.460	1.460
32	2	40	12.01	40	53	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	895	860	-	-	-	-	895	860
32	2	40	41.01	40	23	4140	CE-CLL	Institut de la formation en cours de carrière	4.256	4.256	-	-	-	-	4.256	4.256

													En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
32	2	40	74.01	40	29	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	17	16	-	-	-	-	17	16		
Totaux activité 40																		
CE-CLL									9.886	9.856	-18	-41	282	282	10.150	10.097		
41 - Recherches en Education																		
32	2	40	01.10	41	79	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	-	-	841	841	-	-	841	841		
CE-CLL																		
32	2	40	01.11	41	82	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	2.841	2.841	-841	-841	-379	-379	1.621	1.621		
CE-CLL																		
32	2	40	01.12	41	85	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	-	-	-	-	-	-	-	-		
CE-CLL																		
32	2	40	12.30	41	44	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	10	-	-	-	-	10	10		
CE-CLL																		
32	2	40	41.01	41	24	4140	CE-CLL	Office Francophone de Formation en Alternance	82	82	-	-	-82	-82	-	-		
Totaux activité 41																		
CE-CLL									2.933	2.933	-	-	-461	-461	2.472	2.472		
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs																		
32	2	40	01.01	42	53	0100	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix	70	70	-	-	-	-	70	70		
3441																		
3450																		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	40	01.02	42	56	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses de toute nature relatives au soutien dans le secteur de l'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 42									70	70	-	-	-	-	70	70
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Etudes																
32	2	40	33.08	43	72	3300	CE-CLL	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 43																
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur																
33	2	40	41.30	44	17	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	769	769	-	-	-18	-18	751	751
Totaux activité 44									769	769	-	-	-18	-18	751	751
Totaux programme 4									13.588	13.558	-18	-41	-197	-197	13.373	13.320
FBM									70	70	-	-	-	-	70	70

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 5																
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS																
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes																
32	2	40	01.02	50	64	1211	CE-CLL	Cotisations au consortium European Schoolnet	14	14	-	-	-	-	14	14
32	2	40	33.01	50	58	3300	CE-CLL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	5	-	-	-	-	5	5
32	2	40	33.11	50	88	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de parents	220	220	-	-	-	-	220	220
Totaux activité 50									239	239	-	-	-	-	239	239
55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur																
33	2	40	01.01	55	66	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	105	105	-	-	81	81	186	186
33	2	40	01.02	55	69	0100	CE-CLL	Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 55																
								CE-CLL	1.105	1.105	-	-	81	81	1.186	1.186
Totaux programme 5																
								CE-CLL	1.344	1.344	-	-	81	81	1.425	1.425
PROGRAMME 6																
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -																
RECHERCHE SCIENTIFIQUE -																
SANTÉ - ADMINISTRATION																
60 - Frais de fonctionnement																
33	2	40	12.01	60	73	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	10	-	-	-	-	10	10
33	2	40	12.21	60	36	1211	CE-CLL	Assurance des étudiants et internes du supérieur	142	142	-	-	-	-	142	142
33	2	40	33.01	60	68	3300	CE-CLL	Subvention en faveur de l'Eurometropolitan E-Campus	446	446	-	-	-	-	446	446
33	2	40	41.40	60	63	4150	CE-CLL	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	3.438	3.438	-	-	-719	-719	2.719	2.719
33	2	40	41.70	60	56	4150 4410 4430	CE-CLL	Pôles académiques	1.275	1.275	-	-	-17	-17	1.258	1.258
Totaux activité 60																
								CE-CLL	5.311	5.311	-	-	-736	-736	4.575	4.575
Totaux programme 6																
								CE-CLL	5.311	5.311	-	-	-736	-736	4.575	4.575

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 7																
ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE																
71 - Conseil consultatif																
32	2	40	11.12	71	11	1112	CE-CLL	Indemnités pour chargés de missions	4	4	-	-	-	-	4	4
32	2	40	12.41	71	10	1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	34	33	-	-	-	-	34	33
Totaux activité 71									38	37	-	-	-	-	38	37
Totaux programme 7									38	37	-	-	-	-	38	37
PROGRAMME 8																
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI																
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	2	40	30.01	80	61	1111 1112 1120 1131 1211 4314 4410	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale	6.000	6.000	-	-	-	-	6.000	6.000
32	2	40	30.02	80	64	1111 1112 1120 1131 1211 4314 4410	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	4.347	4.347	-	-	-	-	4.347	4.347
Totaux activité 80																
									FBM	10.347	10.347	-	-	-	10.347	10.347
81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle																
32	2	40	01.07	81	13	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle (transfert de programme)	23.075	23.075	-	-	-	2.861	25.936	25.936
Totaux activité 81																
									CE-CLL	23.075	23.075	-	-	2.861	25.936	25.936

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 8																
								CE-CLL	23.075	23.075	-	-	2.861	2.861	25.936	25.936
								FBM	10.347	10.347	-	-	-	-	10.347	10.347
PROGRAMME 9																
DISCRIMINATIONS POSITIVES																
DANS L'ENSEIGNEMENT																
OBLIGATOIRE																
90 - Commission des																
discriminations positives -																
Programme de transition																
professionnelle au sein des																
établissements, écoles et																
implantations à discrimination																
positive de l'enseignement																
fondamental et de l'enseignement																
secondaire																
32	2	40	01.05	90	16	0100	CE-CLL	Dépenses relatives aux commissions	-	-	-	-	-	-	-	-
						1111		des discriminations positives								
						1112										
						1120										
						1131										
						1211										
Totaux activité 90																
91 - Expérience pédagogique en																
milieu pluriculturel																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 41																
SERVICE GÉNÉRAL DE																
L'INSPECTION																
PROGRAMME 1																
SUBSTANCE INSPECTION -																
DÉPENSES DE PERSONNEL																
11 - Personnel de l'Inspection des																
centre PMS																
32	2	41	11.03	11	48	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	138	138	-	-	-7	-7	131	131
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 11																
							CE-CLL		138	138	-	-	-7	-7	131	131
12 - Personnel de l'Inspection et																
animation pédagogique de																
l'Enseignement préscolaire et																
primaire																
32	2	41	11.03	12	49	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	5.247	5.247	-	-	-412	-412	4.835	4.835
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 12																
							CE-CLL		5.247	5.247	-	-	-412	-412	4.835	4.835
13 - Personnel de l'Inspection et																
animation pédagogique de																
l'Enseignement secondaire																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	41	11.03	13	50	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	3.675	3.675	-	-	-309	-309	3.366	3.366
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 13																
							CE-CLL		3.675	3.675	-	-	-309	-309	3.366	3.366
14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial																
32	2	41	11.03	14	51	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	340	340	-	-	-44	-44	296	296
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 14																
							CE-CLL		340	340	-	-	-44	-44	296	296
15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonateur et Inspecteurs de Religion																
32	2	41	11.03	15	52	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	834	834	-	-	198	198	1.032	1.032
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 15																
							CE-CLL		834	834	-	-	198	198	1.032	1.032
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	41	11.03	16	53	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	536	536	-	12	12	-	548	548
Totaux activité 16																
17 - Personnel de l'Inspection e l'enseignement artistique																
32	2	41	11.03	17	54	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	496	496	-	-3	-3	-	493	493
Totaux activité 17																
18 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance																
32	2	41	11.03	18	55	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	287	287	-	4	4	-	291	291
Totaux activité 18																
19 - Personnel de l'Inspection - Pilotage général																
							CE-CLL		287	287	-	4	4	-	291	291

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	41	11.03	19	56	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	-	-
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 19																
Totaux programme 1																
							CE-CLL		11.553	11.553	-	-	-561	-561	10.992	10.992
PROGRAMME 2																
SUBSTANCE INSPECTION -																
FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
21 - Frais de fonctionnement de l'Inspectionn des centres PMS																
32	2	41	12.01	21	61	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	41	39	-	-	-2	-	39	39
Totaux activité 21																
							CE-CLL		41	39	-	-	-2	-	39	39
22 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire																
32	2	41	12.01	22	62	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	720	692	-	-	-28	-	692	692
Totaux activité 22																
							CE-CLL		720	692	-	-	-28	-	692	692

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
23 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement secondaire																
32	2	41	12.01	23	63	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	543	522	-	-	-21	-	522	522
Totaux activité 23									543	522	-	-	-21	-	522	522
24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial																
32	2	41	12.01	24	64	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	88	85	-	-	-3	-	85	85
Totaux activité 24									88	85	-	-	-3	-	85	85
25 - Frai sde fonctionnement de l'Inspecteur général Coordinateur et des Inspecteurs de Religion																
32	2	41	12.01	25	65	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	191	183	-	-	-8	-	183	183
32	2	41	74.01	25	41	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	19	18	-	-	-1	-	18	18
Totaux activité 25									210	201	-	-	-9	-	201	201
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	41	12.01	26	66	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	126	121	-	-	-5	-	121	121
32	2	41	74.01	26	42	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 26																
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique									126	121	-	-	-5	-	121	121
32	2	41	12.01	27	67	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	41	39	-	-	-2	-	39	39
32	2	41	74.01	27	43	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 27																
28 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement à distance									41	39	-	-	-2	-	39	39
32	2	41	12.01	28	68	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 28																
Totaux programme 2									1.769	1.699	-	-	-70	-	1.699	1.699

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3																
SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE																
30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique																
32	2	41	11.03	30	67	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	6.335	6.335	-	-	-199	-199	6.136	6.136
32	2	41	12.01	30	70	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	563	541	-	-	72	94	635	635
Totaux activité 30									6.898	6.876	-	-	-127	-105	6.771	6.771
Totaux programme 3									6.898	6.876	-	-	-127	-105	6.771	6.771
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41									20.220	20.128	-	-	-758	-666	19.462	19.462

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 44																
BÂTIMENTS SCOLAIRES																
PROGRAMME 0																
FONCTIONNEMENT DES FONDS																
BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES																
INSTITUTIONS SUCCEDANT AU																
FONDS NATIONAL DE GARANTIE																
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires																
32	1	44	01.01	01	23	4130 6131	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	46.800	46.800	-	-	-	-	46.800	46.800
32	1	44	01.02	01	26	4130 6131	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	25.818	25.818	-	-	20.000	20.000	45.818	45.818
32	1	44	01.03	01	29	1211 7200	CE-CLL	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	44	01.04	01	32	0100 1211 7200	CE-CLL	Programme de travaux de première nécessité PTPN	-	50	-	-	-	-	-	50
32	1	44	01.05	01	35	0100 1211 7200	CE-CLL	Programme d'urgence 2003-2010	-	50	-	-	-	-	-	50
32	1	44	01.06	01	38	0100 1211 7200	CE-CLL	Programme prioritaire de travaux PPT	38.582	38.582	-	-	1.957	3.418	40.539	42.000

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	1	44	01.07	01	41	0100	CE-CLL	Intervention dans le cadre d'un plan particulier d'investissement en vue de l'augmentation de la capacité d'établissements scolaires	121	121	-	-	-	-	121	121
32	1	44	12.03	01	31	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	12	12	-	-	-	-	12	12
32	1	44	12.04	01	34	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	361	411	-	-	-	-	361	411
32	1	44	41.20	01	52	4130	CE-CLL	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	11.000	11.000	-	-	-	-	11.000	11.000
Totaux activité 01									122.694	122.844	-	-	21.957	23.418	144.651	146.262
02 - Subventions - Loyers - Divers																
36	1	44	12.06	02	41	1212	CE-CLL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	20.262	20.262	-	-	-	-	20.262	20.262
32	1	44	33.01	02	21	3122	CE-CLL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	-	-	-	-	138	138
Totaux activité 02									20.400	20.400	-	-	-	-	20.400	20.400
03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française																
32	1	44	12.01	03	27	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3.743	3.539	-	-	-	-	3.743	3.539

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 03																
								CE-CLL	3.743	3.539	-	-	-	3.743	3.539	
Totaux programme 0																
								CE-CLL	146.837	146.783	-	-	21.957	168.794	170.201	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44																
								CE-CLL	146.837	146.783	-	-	21.957	168.794	170.201	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 45																
RECHERCHE SCIENTIFIQUE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION																
02 - Frais de fonctionnement																
33	2	45	12.02	02	56	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	38	38	-	-	-7	-7	31	31
33	2	45	74.01	02	29	7422	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achat de biens durables	8	8	-	-	-5	-5	3	3
Totaux activité 02									46	46	-	-	-12	-12	34	34
CE-CLL									46	46	-	-	-12	-12	34	34
Totaux programme 0									46	46	-	-	-12	-12	34	34
CE-CLL									46	46	-	-	-12	-12	34	34
PROGRAMME 1																
SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS																
11 - Financement de prix , bourses, frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques																
33	2	45	33.03	11	63	3540	CE-CLL	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes	50	50	-	-	-	-	50	50
Totaux activité 11									50	50	-	-	-	-	50	50
CE-CLL									50	50	-	-	-	-	50	50

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	45	31.01	20	48	4140	CE-CLL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	109	109	-	-	-	-	109	109
33	2	45	33.02	20	69	3300	CE-CLL	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	66	75	-	-	-	-	66	75
33	2	45	41.01	20	41	4140	CE-CLL	Subvention à l'Institut Wallonie-Bruxelles d'évaluation des choix technologiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 20									175	184	-	-	-	-	175	184
Totaux programme 2									175	184	-	-	-	-	175	184
PROGRAMME 3																
SUBVENTION RECHERCHE FONDAMENTALE																
31 - Subventions ASBL ou assimilés																
33	2	45	01.01	31	80	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	261	261	-	-	-	-	261	261
33	2	45	33.09	31	04	3441	CE-CLL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162	162	-	-	-	-	162	162
33	2	45	33.11	31	10	3300	CE-CLL	Subventions aux associations d'étudiants	105	105	-	-	-	-	105	105
Totaux activité 31									528	528	-	-	-	-	528	528

													En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés																		
33	2	45	41.04	33	63	4140	CE-CLL	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	71.827	71.827	-	-	-370	-370	71.457	71.457		
33	2	45	41.05	33	66	4140	CE-CLL	Subvention au F.R.S. - FNRS pour la gestion opérationnelle des Pôles d'Attraction Interuniversitaires (PAI)	-	-	-	-	-	-	-	-		
33	2	45	41.07	33	72	4140	CE-CLL	Subventions légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)	12.493	12.356	-	-	-64	-64	12.429	12.292		
33	2	45	41.09	33	78	4430	CE-CLL	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)	5.315	5.316	-	-	-28	-28	5.287	5.288		
33	2	45	41.10	33	81	4130	CE-CLL	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	16.033	16.423	-	-	-83	-83	15.950	16.340		
Totaux activité 33									CE-CLL	105.668	105.922	-	-	-545	105.123	105.377		
34 - Subventions diverses																		
33	2	45	41.10	34	82	1211	CE-CLL	Soutien aux infrastructures de recherche	582	582	-	-	-	-	582	582		
Totaux activité 34									CE-CLL	582	582	-	-	-	582	582		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35 - Fonds et programmes de recherche																
33	2	45	41.13	35	92	1211	CE-CLL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires	15.474	15.474	-	-	-	-	15.474	15.474
33	2	45	41.14	35	95	1111	CE-CLL	Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires	15.389	15.389	-	-	-	-	15.389	15.389
33	2	45	41.15	35	01	4130	CE-CLL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150	75	-	-	-	-	150	75
Totaux activité 35									31.013	30.938	-	-	-	-	31.013	30.938
36 - Activités internationales																
33	2	45	33.01	36	82	3300	CE-CLL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	206	206	-	-	12	6	218	212
Totaux activité 36									206	206	-	-	12	6	218	212
Totaux programme 3									137.997	138.176	-	-	-533	-539	137.464	137.637
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45									139.051	139.261	-	-	-545	-545	138.506	138.716

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	46	11.03	12	87	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	414	414	-	-	-	-	414	414
						1112										
						1120										
						1131										
33	2	46	11.04	12	90	1111	CE-CLL	Personnel autre que statutaire	650	650	-	-	-	-	650	650
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 12									1.064	1.064	-	-	-	-	1.064	1.064
Totaux programme 1									1.064	1.064	-	-	-	-	1.064	1.064
PROGRAMME 2																
SUBVENTIONS DIVERSES																
20 - Financement des prix décernés et autres activités																
33	2	46	33.01	20	93	3300	CE-CLL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37	37	-	-	-	-	37	37
Totaux activité 20																
CE-CLL									37	37	-	-	-	-	37	37
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique																
33	2	46	41.01	21	69	7422	CE-CLL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239	239	-	-	-	-	239	239

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	46	41.02	21	72	7422	CE-CLL	Subvention en faveur du Collège Belgique	29	29	-	-	-	-	29	29
33	2	46	61.01	21	55	7422	CE-CLL	Subventions	5	5	-	-	-	-	5	5
Totaux activité 21									273	273	-	-	-	-	273	273
Totaux programme 2									310	310	-	-	-	-	310	310
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46									1.610	1.610	-	-	-	-	1.610	1.610
CE-CLL									1.610	1.610	-	-	-	-	1.610	1.610

															En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
DIVISION ORGANIQUE 47																		
ALLOCATIONS ET PRÊTS																		
D'ETUDES																		
PROGRAMME 0																		
SUBSISTANCE																		
02 - Frais de fonctionnement																		
33	2	47	12.01	02	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	240	240	-	-	-	-	240	240		
33	2	47	12.66	02	11	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	8	8	-	-	-	-	8	8		
33	2	47	74.01	02	83	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	-	-	-	-	20	20		
Totaux activité 02									268	268	-	-	-	-	268	268		
Totaux programme 0									268	268	-	-	-	-	268	268		
PROGRAMME 1																		
ALLOCATIONS ET PRÊTS																		
10 - Allocations et prêts																		
33	2	47	33.01	10	13	3431	CE-CLL	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	60.623	60.623	-	-	-1.764	-1.764	58.859	58.859		
33	2	47	33.02	10	16	3431	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études	565	565	-	-	81	81	646	646		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	47	82.03	10	72	8300	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement des prêts d'études (C)	491	491	-	-	-	-	491	491
Totaux activité 10																
								CE-CLL	60.623	60.623	-	-	-1.764	-1.764	58.859	58.859
								FBM	1.056	1.056	-	-	81	81	1.137	1.137
Totaux programme 1																
								CE-CLL	60.623	60.623	-	-	-1.764	-1.764	58.859	58.859
								FBM	1.056	1.056	-	-	81	81	1.137	1.137
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47																
								CE-CLL	60.891	60.891	-	-	-1.764	-1.764	59.127	59.127
								FBM	1.056	1.056	-	-	81	81	1.137	1.137

[illegible]

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 40																
								CE-CLL	21.107	21.107	-	-	-116	-116	20.991	20.991
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements																
32	2	48	43.01	42	65	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements	23.433	23.433	-	-	333	333	23.766	23.766
Totaux activité 42																
								CE-CLL	23.433	23.433	-	-	333	333	23.766	23.766
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements																
32	2	48	44.01	43	75	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	36.527	36.527	-	-	-207	-207	36.320	36.320
Totaux activité 43																
								CE-CLL	36.527	36.527	-	-	-207	-207	36.320	36.320
Totaux programme 4																
								CE-CLL	81.067	81.067	-	-	10	10	81.077	81.077
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS																
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement																
32	2	48	01.01	50	83	1211 3300	CE-CLL	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école	6	6	-	-	-	-	6	6

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	48	12.01	50	85	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	19	18	-	-	-	-	19	18
32	2	48	41.23	50	24	4130	CE-CLL	Dotation globale	2.976	2.976	-	-	-	-	2.976	2.976
Totaux activité 50																
CE-CLL									3.001	3.000	-	-	-	-	3.001	3.000
51 - Formation																
32	2	48	01.01	51	84	0100 1211	CE-CLL	Formation réseau CPMS	23	23	-	-	-	-	23	23
32	2	48	01.02	51	87	0100 1211	CE-CLL	Formation établissements CPMS	5	5	-	-	-	-	5	5
Totaux activité 51																
CE-CLL									28	28	-	-	-	-	28	28
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement																
32	2	48	43.23	52	44	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires	2.185	2.185	-	-	19	19	2.204	2.204
Totaux activité 52																
CE-CLL									2.185	2.185	-	-	19	19	2.204	2.204
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe																
32	2	48	43.09	53	03	4314 4324	CE-CLL	Formation réseau CPMS	25	25	-	-	-	-	25	25
32	2	48	43.10	53	06	4314 4324	CE-CLL	Formation établissements CPMS	5	5	-	-	-	-	5	5

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 53																
								CE-CLL	30	30	-	-	-	-	30	30
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement																
32	2	48	44.23	54	55	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires	3.354	3.354	-	-	27	27	3.381	3.381
Totaux activité 54																
								CE-CLL	3.354	3.354	-	-	27	27	3.381	3.381
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe																
32	2	48	44.09	55	14	4410	CE-CLL	Formation réseau CPMS	37	37	-	-	-	-	37	37
32	2	48	44.10	55	17	4410	CE-CLL	Formation établissements CPMS	8	8	-	-	-	-	8	8
Totaux activité 55																
								CE-CLL	45	45	-	-	-	-	45	45
Totaux programme 5																
								CE-CLL	8.643	8.642	-	-	46	46	8.689	8.688
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48																
								CE-CLL	89.847	89.841	-	-	56	61	89.903	89.902

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 50																
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET																
PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT																
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -																
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
32	2	50	12.01	02	91	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	208	200	-	-	-15	-15	193	185
32	2	50	74.01	02	67	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	38	36	-	-	-15	-15	23	21
Totaux activité 02									246	236	-	-	-30	-30	216	206
Totaux programme 0									246	236	-	-	-30	-30	216	206
PROGRAMME 1																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -																
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																
12 - Frais de fonctionnement																
32	2	50	12.01	12	04	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	101	101	-	-	19	19	120	120
32	2	50	74.01	12	77	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	-	-	-	-	20	20

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 12																
								CE-CLL	121	121	-	-	19	19	140	140
Totaux programme 1																
								CE-CLL	121	121	-	-	19	19	140	140
PROGRAMME 2																
PILOTAGE - STRUCTURES -																
PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE																
FORMATION - RECHERCHES ET																
INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS																
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
21 - Structures - Programmes -																
Formation et information																
32	2	50	12.01	21	13	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	560	538	-	-	-	-	560	538
32	2	50	41.01	21	80	4150	CE-CLL	Subventions en faveur de recherches et d'études	225	225	-	-	-	-	225	225
Totaux activité 21																
								CE-CLL	785	763	-	-	-	-	785	763
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté																
32	2	50	01.08	22	33	0100 1211	CE-CLL	Formation fonctions de sélection et de promotion	44	44	-	-	-	-	44	44
Totaux activité 22																
								CE-CLL	44	44	-	-	-	-	44	44

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 40																
								CE-CLL	1.820	1.820	-	-	-2	-2	1.818	1.818
41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques																
32	2	50	11.03	41	30	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	1.803	1.803	-	-	-57	-57	1.746	1.746
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 41																
								CE-CLL	1.803	1.803	-	-	-57	-57	1.746	1.746
Totaux programme 4																
								CE-CLL	3.623	3.623	-	-	-59	-59	3.564	3.564
PROGRAMME 5																
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
51 - Frais de fonctionnement																
33	2	50	12.01	51	43	1221	CE-CLL	Rémunération de la direction du centre de Strée	-	-	-	-	76	76	76	76
32	2	50	41.23	51	79	4130	CE-CLL	Dotation globale	1.095	1.095	312	312	372	372	1.779	1.779
33	2	50	41.31	51	06	4150	CE-CLL	Dotation au Centre de Strée	379	379	-	-	-172	-172	207	207
Totaux activité 51																
								CE-CLL	1.474	1.474	312	312	276	276	2.062	2.062

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 5																
								CE-CLL	1.474	1.474	312	312	276	276	2.062	2.062
PROGRAMME 6																
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET																
DE PLEIN AIR DE LA																
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
60 - Dépenses de personnel																
enseignant - Rémunérations et																
allocations généralement																
quelconques																
32	2	50	11.03	60	49	1111	CE-CLL	Traitements des chargés de mission et	4.816	4.816	-	-	-183	-183	4.633	4.633
						1112		personnel statutaire								
						1120										
						1131										
Totaux activité 60																
								CE-CLL	4.816	4.816	-	-	-183	-183	4.633	4.633
61 - Dépenses de personnel																
administratif et ouvrier -																
Rémunérations et allocations																
généralement quelconques																
32	2	50	11.03	61	50	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	3.316	3.316	-	-	-176	-176	3.140	3.140
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 61																
								CE-CLL	3.316	3.316	-	-	-176	-176	3.140	3.140

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 6																
								CE-CLL	8.132	8.132	-	-	-359	-359	7.773	7.773
PROGRAMME 8																
CENTRES TECHNIQUES																
AGRICOLES ET HORTICOLES																
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER																
80 - Frais de fonctionnement																
32	2	50	41.23	80	11	4150	CE-CLL	Dotation globale	970	970	-544	-544	-	-	426	426
Totaux activité 80																
								CE-CLL	970	970	-544	-544	-	-	426	426
Totaux programme 8																
								CE-CLL	970	970	-544	-544	-	-	426	426
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50																
								CE-CLL	16.577	16.520	-	-	-177	-177	16.400	16.343

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 20																
								CE-CLL	37.183	37.183	-	-	2.607	2.607	39.790	39.790
Totaux programme 2																
								CE-CLL	37.183	37.183	-	-	2.607	2.607	39.790	39.790
PROGRAMME 3																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES																
DE L'ENSEIGNEMENT																
FONDAMENTAL																
30 - Dépenses pour les																
surveillances sur l'heure de midi																
32	2	51	41.01	30	19	4150	CE-CLL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	553	553	-	-	-12	-12	541	541
32	2	51	43.01	30	37	4314 4324	CE-CLL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	3.653	3.653	-	-	147	147	3.800	3.800
32	2	51	44.01	30	46	4410	CE-CLL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	2.884	2.884	-	-	-3	-3	2.881	2.881
Totaux activité 30																
								CE-CLL	7.090	7.090	-	-	132	132	7.222	7.222
Totaux programme 3																
								CE-CLL	7.090	7.090	-	-	132	132	7.222	7.222

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 4																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES																
ÉCOLES MATERNELLES																
41 - Ecoles de la Communauté -																
Dépenses de personnel																
enseignant - Rémunérations et																
allocations généralement																
quelconques																
32	2	51	11.03	41	57	1111	CE-CLL	Personnel statutaire du maternel	35.910	35.910	-	-	469	469	36.379	36.379
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 41									35.910	35.910	-	-	469	469	36.379	36.379
CE-CLL																
44 - Ecoles maternelles officielles																
subventionnées - Subventions -																
Traitements																
32	2	51	43.01	44	51	4314	CE-CLL	Subventions-traitements dans le	296.722	296.722	-	-	-457	-457	296.265	296.265
						4324		maternel								
Totaux activité 44									296.722	296.722	-	-	-457	-457	296.265	296.265
CE-CLL																
45 - Ecoles maternelles libres																
subventionnées - Subventions -																
Traitements																
32	2	51	44.01	45	61	4410	CE-CLL	Subventions-traitements dans le	211.435	211.435	-	-	1.252	1.252	212.687	212.687
								maternel								

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 45																
								CE-CLL	211.435	211.435	-	-	1.252	1.252	212.687	212.687
Totaux programme 4																
								CE-CLL	544.067	544.067	-	-	1.264	1.264	545.331	545.331
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES																
MATERNELLES																
53 - Ecoles maternelles officielles																
subventionnées - Subventions de																
fonctionnement																
32	2	51	43.23	53	29	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le maternel	35.998	35.998	-	-	97	97	36.095	36.095
Totaux activité 53																
								CE-CLL	35.998	35.998	-	-	97	97	36.095	36.095
55 - Ecoles maternelles libres																
subventionnées - Subventions de																
fonctionnement																
32	2	51	44.23	55	40	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le maternel	27.133	27.133	-	-	220	220	27.353	27.353
Totaux activité 55																
								CE-CLL	27.133	27.133	-	-	220	220	27.353	27.353
Totaux programme 5																
								CE-CLL	63.131	63.131	-	-	317	317	63.448	63.448

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	51	43.01	63	70	4314	CE-CLL	Subventions-traitements dans le primaire	593.656	593.656	-	-	-4.168	-4.168	589.488	589.488
Totaux activité 63																
64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements									593.656	593.656	-	-	-4.168	-4.168	589.488	589.488
32	2	51	44.01	64	80	4410	CE-CLL	Subventions-traitements dans le primaire	481.999	481.999	-	-	-6.420	-6.420	475.579	475.579
Totaux activité 64									481.999	481.999	-	-	-6.420	-6.420	475.579	475.579
Totaux programme 6									481.999	481.999	-	-	-6.420	-6.420	475.579	475.579
PROGRAMME 7									1.186.647	1.186.647	-	-	-11.205	-11.205	1.175.442	1.175.442
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES																
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement									26.097	26.097	-	-	252	252	26.349	26.349
32	2	51	41.23	70	28	4150	CE-CLL	Dotation globale pour le fondamental	-	-	-	-	-	-	-	-
32	2	51	41.24	70	31	4150	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi pour le fondamental	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 70									26.097	26.097	-	-	252	252	26.349	26.349
CE-CLL									26.097	26.097	-	-	252	252	26.349	26.349

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
71 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																
32	2	51	12.21	71	53	1211	CE-CLL	Assurance des élèves du primaire	175	168	-	-	3	11	178	179
Totaux activité 71									175	168	-	-	3	11	178	179
72 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement																
32	2	51	43.05	72	91	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	15	15	-	-	4	4	19	19
32	2	51	43.23	72	48	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le primaire	82.061	82.061	-	-	758	758	82.819	82.819
Totaux activité 72									82.076	82.076	-	-	762	762	82.838	82.838
74 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement																
32	2	51	44.21	74	53	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	171	171	-	-	-14	-14	157	157
32	2	51	44.23	74	59	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le primaire	67.796	67.796	-	-	821	821	68.617	68.617
Totaux activité 74									67.967	67.967	-	-	807	807	68.774	68.774

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
75 - Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné																
32	2	51	44.04	75	03	4430	CE-CLL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	6	6	-	-	-	-	6	6
Totaux activité 75									6	6	-	-	-	-	6	6
76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses																
32	2	51	33.05	76	05	3300	CE-CLL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715	715	-	-	-	-	715	715
Totaux activité 76									715	715	-	-	-	-	715	715
Totaux programme 7									177.036	177.029	-	-	1.824	1.832	178.860	178.861
PROGRAMME 8																
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES																
80 - Initiatives diverses																
32	2	51	01.05	80	12	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	223	223	-	-	-	-	223	223
						1211										

														En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.				
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.			
Totaux activité 80																			
								CE-CLL	223	223	-	-	-	-	223	223			
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental																			
32	2	51	01.01	81	01	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	30	30	-	-	-	-	30	30			
Totaux activité 81																			
								CE-CLL	30	30	-	-	-	-	30	30			
Totaux programme 8																			
								CE-CLL	253	253	-	-	-	-	253	253			
PROGRAMME 9																			
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLES DE LA RÉUSSITE																			
90 - Discrimination positive																			
32	2	51	01.02	90	13	0100	CE-CLL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	3.941	3.941	-	-	4.051	4.051	7.992	7.992			
Totaux activité 90																			
								CE-CLL	3.941	3.941	-	-	4.051	4.051	7.992	7.992			
92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental																			

													En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
32	2	51	01.03	92	18	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française	93	93	-	-	-	-	93	93		
32	2	51	01.04	92	21	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	184	184	-	-	-	-	184	184		
32	2	51	01.05	92	24	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	597	597	-	-	-	-	597	597		
32	2	51	01.06	92	27	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau micro	737	737	-	-	-	-	737	737		
32	2	51	01.07	92	30	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	221	221	-	-	-	-	221	221		
32	2	51	01.08	92	33	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	332	332	-	-	-	-	332	332		
32	2	51	01.09	92	36	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	440	440	-	-	-	-	440	440		
32	2	51	01.10	92	39	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	8	8	-	-	-	-	8	8		
32	2	51	01.11	92	42	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	7	7	-	-	-	-	7	7		

En milliers d'euros																		
	Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 92																		
									CE-CLL	2.619	2.619	-	-	-	-	2.619	2.619	
Totaux programme 9																		
									CE-CLL	6.560	6.560	-	-	4.051	4.051	10.611	10.611	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51																		
									CE-CLL	2.022.064	2.022.053	-	-	-1.010	-1.002	2.021.054	2.021.051	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 52																
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE ADMINISTRATION -																
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
32	2	52	01.01	02	46	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées au comptage des élèves	61	61	-	-	-	-	61	61
32	2	52	12.01	02	48	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	617	593	-	-	-	-	617	593
32	2	52	74.01	02	24	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8	8	-	-	-	-	8	8
Totaux activité 02									686	662	-	-	-	-	686	662
Totaux programme 0									686	662	-	-	-	-	686	662
PROGRAMME 4																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES																
ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE																
PLEIN EXERCICE																
41 - Ecoles de la Communauté -																
Dépenses de personnel																
enseignant - Rémunérations et																
allocations généralement																
quelconques																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	52	44.01	45	88	4410	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.278.003	1.278.003	-	-	-12.114	-12.114	1.265.889	1.265.889
Totaux activité 45									1.278.003	1.278.003	-	-	-12.114	-12.114	1.265.889	1.265.889
46 - Service de médiation scolaire - rémunération																
32	2	52	11.01	46	83	1111	CE-CLL	Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.822	4.822	-	-	69	69	4.891	4.891
Totaux activité 46									4.822	4.822	-	-	69	69	4.891	4.891
Totaux programme 4									2.238.324	2.238.324	-	-	-10.951	-10.951	2.227.373	2.227.373
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE																
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																
32	2	52	41.23	50	35	4150	CE-CLL	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	75.610	75.610	-	-	-776	-776	74.834	74.834
Totaux activité 50									75.610	75.610	-	-	-776	-776	74.834	74.834

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	52	43.10	54	18	4314	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	345	345	-	-	-	-	345	345
32	2	52	43.11	54	21	4314	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	172	172	-	-	-	-	172	172
Totaux activité 54									517	517	-	-	-	-	517	517
55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement																
32	2	52	44.21	55	61	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats	2.413	2.413	-	-	25	25	2.438	2.438
32	2	52	44.23	55	67	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	175.484	175.484	-	-	1.756	1.756	177.240	177.240
Totaux activité 55									177.897	177.897	-	-	1.781	1.781	179.678	179.678
56 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice																
32	2	52	44.10	56	29	4410	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.131	1.131	-	-	-	-	1.131	1.131
32	2	52	44.11	56	32	4410	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	565	565	-	-	-	-	565	565
Totaux activité 56									1.696	1.696	-	-	-	-	1.696	1.696

															En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.					
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.				
64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements																				
32	2	52	44.01	64	10	4410	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	29.569	29.569	-	-	-34	-34	29.535	29.535				
Totaux activité 64									29.569	29.569	-	-	-34	-34	29.535	29.535				
Totaux programme 6																				
CE-CLL									29.569	29.569	-	-	-34	-34	29.535	29.535				
CE-CLL									53.936	53.936	-	-	220	220	54.156	54.156				
PROGRAMME 7																				
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE																				
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																				
32	2	52	41.23	70	55	4150	CE-CLL	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.326	1.326	-	-	58	58	1.384	1.384				
Totaux activité 70									1.326	1.326	-	-	58	58	1.384	1.384				
CE-CLL									1.326	1.326	-	-	58	58	1.384	1.384				
71 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																				
32	2	52	12.21	71	80	1211	CE-CLL	Assurance des élèves	16	15	-	-	1	2	17	17				

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	52	01.02	90	40	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées aux services d'accrochage scolaire	1.193	1.193	-	-	-	-	1.193	1.193
32	2	52	01.06	90	52	0100 1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	3.059	3.059	-	-	2.714	2.714	5.773	5.773
32	2	52	12.01	90	39	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	194	186	-	-	-8	-	186	186
Totaux activité 90																
							CE-CLL		4.446	4.438	-	-	2.706	2.714	7.152	7.152
91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement																
32	2	52	01.01	91	38	0100 1111 1112 1120 1131 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature visant à la sensibilisation des élèves à la culture	200	200	-	-	-200	-200	-	-
32	2	52	01.04	91	47	0100 1111 1112 1120 1131 1211	FBM	Fonds budgétaire relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire	246	246	-	-	-	-	246	246

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	52	01.05	91	50	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25	25	-	-	-	-	25	25
32	2	52	01.09	91	62	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	842	842	-	-	-	-	842	842
32	2	52	01.10	91	65	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	29	29	-	-	-	-	29	29
Totaux activité 91																
								CE-CLL	1.096	1.096	-	-	-200	-200	896	896
								FBM	246	246	-	-	-	-	246	246
92 - Activités interréseaux																
32	2	52	01.02	92	42	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	-	-	-	-	4	4
32	2	52	33.01	92	36	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364	364	-	-	-	-	364	364
Totaux activité 92																
								CE-CLL	368	368	-	-	-	-	368	368
93 - Actions de lutte contre l'échec scolaire et de prévention contre l'assuétude et la violence dans les écoles																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 9																
								CE-CLL	14.491	15.283	-	-	3.095	3.619	17.586	18.902
								FBM	4.658	3.795	-	-	-	-	4.658	3.795
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52																
								CE-CLL	2.632.907	2.633.657	-	-	-4.370	-3.832	2.628.537	2.629.825
								FBM	4.658	3.795	-	-	-	-	4.658	3.795

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 53																
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE ADMINISTRATION -																
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
32	2	53	12.01	02	75	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	47	-	-2	-	47	47	47
Totaux activité 02									49	47	-	-2	-	47	47	
Totaux programme 0									49	47	-	-2	-	47	47	
PROGRAMME 4																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES																
ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT																
SPÉCIALISÉ																
41 - Ecoles de la Communauté -																
Dépenses de personnel enseignant																
pédagogique - Rémunérations et																
allocations généralement																
quelconques																
32	2	53	11.03	41	14	1111	CE-CLL	Personnel statutaire pédagogique	118.448	118.448	-	-759	-759	117.689	117.689	117.689

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	53	43.01	46	10	4314	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	103.317	103.317	-	-	1.346	1.346	104.663	104.663
Totaux activité 46									103.317	103.317	-	-	1.346	1.346	104.663	104.663
47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical																
32	2	53	43.01	47	11	4314	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel paramédical	15.420	15.420	-	-	-137	-137	15.283	15.283
Totaux activité 47									15.420	15.420	-	-	-137	-137	15.283	15.283
48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements																
32	2	53	44.01	48	21	4410	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	200.770	200.770	-	-	747	747	201.517	201.517
Totaux activité 48									200.770	200.770	-	-	747	747	201.517	201.517
49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical																
32	2	53	44.01	49	22	4410	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel paramédical	23.334	23.334	-	-	253	253	23.587	23.587
Totaux activité 49									23.334	23.334	-	-	253	253	23.587	23.587

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	53	43.23	53	83	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires	10.238	10.238	-	-	165	165	10.403	10.403
Totaux activité 53																
								CE-CLL	10.238	10.238	-	-	165	165	10.403	10.403
54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné																
32	2	53	43.06	54	33	4314 4324	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	97	97	-	-	-12	-12	85	85
32	2	53	43.09	54	42	4314 4324	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	71	71	-	-	-	-	71	71
32	2	53	43.10	54	45	4314 4324	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	36	36	-	-	-	-	36	36
Totaux activité 54																
								CE-CLL	204	204	-	-	-12	-12	192	192
56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement																
32	2	53	44.23	56	95	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires	19.898	19.898	-	-	577	1.237	20.475	21.135
Totaux activité 56																
								CE-CLL	19.898	19.898	-	-	577	1.237	20.475	21.135
57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné																
32	2	53	44.06	57	45	4410	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	139	139	-	-	-25	-25	114	114

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	2	53	44.09	57	54	4410	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	129	129	-	-	-	-	129	129
32	2	53	44.10	57	57	4410	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	65	65	-	-	-	-	65	65
Totaux activité 57									333	333	-	-	-25	-25	308	308
Totaux programme 5									50.240	50.238	-	-	-1.279	-617	48.961	49.621
PROGRAMME 6																
INITIATIVES DIVERSES DE LA																
RÉGION WALLONNE ET DE LA																
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE																
EN MATIÈRE D'EMPLOI																
60 - Dépenses de personnel -																
Initiatives en matière d'emploi																
32	2	53	11.05	60	39	1111	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	3.103	3.103	-	-	182	182	3.285	3.285
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 60									3.103	3.103	-	-	182	182	3.285	3.285
Totaux programme 6									3.103	3.103	-	-	182	182	3.285	3.285

															En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.					
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.				
PROGRAMME 7																				
INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES																				
70 - Activités diverses																				
32	2	53	01.01	70	44	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	75	75	-	-	-	-	75	75				
Totaux activité 70									75	75	-	-	-	-	75	75				
Totaux programme 7																				
PROGRAMME 8																				
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES																				
80 - Initiaves diverses																				
32	2	53	01.01	80	54	0100 1211	CE-CLL	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	24	24	-	-	-	-	24	24				
Totaux activité 80									24	24	-	-	-	-	24	24				
Totaux programme 8																				
Totaux activité 80									24	24	-	-	-	-	24	24				

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53																
								CE-CLL	547.238	547.234	-	-	544	1.208	547.782	548.442

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 54																
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE																
PROGRAMME 0																
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS																
01 - Dépenses de personnel -																
Rémunérations et allocations																
généralement quelconques - Frais connexes																
33	2	54	01.01	01	02	0100	CE-CLL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	-	-	-	-	-	-	-	-
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
						1211										
33	2	54	11.01	01	92	1111	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	961	961	-	-	-15	-15	946	946
						1112										
						1120										
						1131										
33	2	54	11.02	01	95	1111	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	48	48	-	-	12	12	60	60
						1112										
						1120										
						1131										
33	2	54	12.01	01	04	1111	CE-CLL	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	546	546	-	-	3	3	549	549
						1221										
33	2	54	12.02	01	07	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	211	211	-	-	-	-	211	211

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 01																
								CE-CLL	1.766	1.766	-	-	-	-	1.766	1.766
Totaux programme 0																
								CE-CLL	1.766	1.766	-	-	-	-	1.766	1.766
PROGRAMME 1																
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ																
10 - Frais de fonctionnement																
33	2	54	41.12	10	16	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	167.275	167.275	-	-	-2.883	-2.883	164.392	164.392
33	2	54	41.13	10	19	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	54.500	54.500	-	-	-887	-887	53.613	53.613
33	2	54	41.15	10	25	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
33	2	54	41.17	10	31	4150	CE-CLL	Soutien exceptionnel à l'Ulg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800	800	-	-	-	-	800	800
Totaux activité 10																
								CE-CLL	222.575	222.575	-	-	-3.770	-3.770	218.805	218.805
11 - Subventions																
33	2	54	41.16	11	29	3122	CE-CLL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.928	8.928	-	-	-4	-4	8.924	8.924
33	2	54	61.01	11	67	6141	CE-CLL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.133	2.133	-	-	-5	-5	2.128	2.128

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 11																
								CE-CLL	11.061	11.061	-	-	-9	-9	11.052	11.052
13 - Subventions sociales																
33	2	54	41.15	13	28	4150	CE-CLL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	7.002	7.002	-	-	-61	-61	6.941	6.941
Totaux activité 13																
								CE-CLL	7.002	7.002	-	-	-61	-61	6.941	6.941
Totaux programme 1																
								CE-CLL	240.638	240.638	-	-	-3.840	-3.840	236.798	236.798
PROGRAMME 2																
UNIVERSITÉS LIBRES																
20 - Intervention																
33	2	54	44.02	20	23	4410	CE-CLL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	7.725	7.725	-	-	-149	-149	7.576	7.576
Totaux activité 20																
								CE-CLL	7.725	7.725	-	-	-149	-149	7.576	7.576
21 - Subventions																
33	2	54	44.04	21	30	4430	CE-CLL	Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège	2.335	2.335	-	-	-48	-48	2.287	2.287
33	2	54	44.05	21	33	4430	CE-CLL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Buber	152	152	-	-	-	-	152	152
Totaux activité 21																
								CE-CLL	2.487	2.487	-	-	-48	-48	2.439	2.439

													En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées																		
33	2	54	44.03	22	28	4430	CE-CLL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	15.885	15.885	-	-	-	-	15.885	15.885		
Totaux activité 22									15.885	15.885	-	-	-	-	15.885	15.885		
23 - Allocations de fonctionnement																		
33	2	54	44.12	23	56	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	207.974	207.974	-	-	-3.535	-3.535	204.439	204.439		
33	2	54	44.13	23	59	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	161.335	161.335	-	-	-2.632	-2.632	158.703	158.703		
33	2	54	44.14	23	62	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	49.102	49.102	-	-	-822	-822	48.280	48.280		
33	2	54	44.15	23	65	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires catholiques de Mons	-	-	-	-	-	-	-	-		
33	2	54	44.17	23	71	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	13.811	13.811	-	-	-234	-234	13.577	13.577		
33	2	54	44.18	23	74	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Académie Louvain	-	-	-	-	-	-	-	-		
33	2	54	44.19	23	77	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-		
Totaux activité 23									432.222	432.222	-	-	-7.223	-7.223	424.999	424.999		
Totaux programme 2									458.319	458.319	-	-	-7.420	-7.420	450.899	450.899		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3																
SUBVENTIONS DIVERSES																
								30 - Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de Charleroi								
33	2	54	33.14	30	67	3300	CE-CLL	Subventions	234	234	-	-	-	-	234	234
Totaux activité 30																
Totaux programme 3									234	234	-	-	-	-	234	234
PROGRAMME 4																
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE																
41 - Frais de fonctionnement																
33	2	54	12.01	41	44	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	10	-	-	-	-	10	10
33	2	54	33.01	41	39	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43	43	-	-	-	-	43	43
Totaux activité 41									53	53	-	-	-	-	53	53
43 - Subventions																
33	2	54	33.15	43	83	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	336	336	-	-	-	-	336	336

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	54	44.14	43	82	4430	CE-CLL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	188	188	-	-	-	-	188	188
Totaux activité 43									524	524	-	-	-	-	524	524
44 - Subventions sociales - Institutions diverses																
33	2	54	44.15	44	86	4430	CE-CLL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	6	6	-	-	-	-	6	6
Totaux activité 44									6	6	-	-	-	-	6	6
45 - Coopération interuniversitaire - banque de données																
33	2	54	40.02	45	12	3300	CE-CLL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	219	219	-	-	4	4	223	223
33	2	54	40.03	45	15	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275	275	-	-	-	-	275	275
33	2	54	40.04	45	18	3300	CE-CLL	Allocations relatives aux études de médecine	681	681	-	-	-9	-9	672	672
33	2	54	40.05	45	21	3300	CE-CLL	Allocations aux Académies pour aides à la réussite	4.432	4.432	-	-	-49	-49	4.383	4.383
33	2	54	40.07	45	27	3300	CE-CLL	Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'études	16.670	16.670	-	-	-166	-166	16.504	16.504
Totaux activité 45									22.277	22.277	-	-	-220	-220	22.057	22.057

															En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
Totaux programme 4																		
								CE-CLL	22.860	22.860	-	-	-220	-220	22.640	22.640		
PROGRAMME 5																		
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL																		
50 - Agents contractuels subventionnés																		
33	2	54	11.05	50	56	1111	CE-CLL	Dépenses de personnel -	1.580	1.580	-	-	-	-	1.580	1.580		
						1112		Rémunérations des agents										
						1120		contractuels de l'Enseignement										
						1131		universitaire										
Totaux activité 50																		
								CE-CLL	1.580	1.580	-	-	-	-	1.580	1.580		
Totaux programme 5																		
								CE-CLL	1.580	1.580	-	-	-	-	1.580	1.580		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54																		
								CE-CLL	725.397	725.397	-	-	-11.480	-11.480	713.917	713.917		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	55	11.03	40	67	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	4.726	4.726	-	-	-242	-242	4.484	4.484
Totaux activité 40																
							CE-CLL	41 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles	4.726	4.726	-	-	-242	-242	4.484	4.484
33	2	55	11.03	41	68	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (mise en disponibilité)	1.087	1.087	-	-	-21	-21	1.066	1.066
Totaux activité 41																
							CE-CLL	42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel	1.087	1.087	-	-	-21	-21	1.066	1.066
33	2	55	11.03	42	69	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (chargés de mission)	664	664	-	-	-1	-1	663	663
Totaux activité 42																
							CE-CLL		664	664	-	-	-1	-1	663	663

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)																
33	2	55	43.14	43	03	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	2.234	2.234	-	-	-114	-114	2.120	2.120
33	2	55	43.15	43	06	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements (chargés de mission)	654	654	-	-	-	-	654	654
Totaux activité 43									2.888	2.888	-	-	-114	-114	2.774	2.774
44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)																
33	2	55	44.10	44	01	4410	CE-CLL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	4.146	4.146	-	-	174	174	4.320	4.320
33	2	55	44.11	44	04	4410	CE-CLL	Subventions-traitements (chargés de mission)	1.231	1.231	-	-	-	-	1.231	1.231
Totaux activité 44									5.377	5.377	-	-	174	174	5.551	5.551
Totaux programme 4									14.742	14.742	-	-	-204	-204	14.538	14.538

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES																
51 - Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française																
33	2	55	41.21	51	14	4150	CE-CLL	Dotation aux Hautes Écoles	85.858	85.858	-	-	1.486	1.486	87.344	87.344
Totaux activité 51									85.858	85.858	-	-	1.486	1.486	87.344	87.344
52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																
33	2	55	11.03	52	79	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire des internats autonomes	8.470	8.470	-	-	-443	-443	8.027	8.027
33	2	55	12.01	52	82	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	23	-	-	-	-	23	23
33	2	55	41.23	52	21	4150	CE-CLL	Dotation aux internats autonomes	2.032	2.032	-	-	-	-	2.032	2.032
Totaux activité 52									10.525	10.525	-	-	-443	-443	10.082	10.082
54 - Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury																
33	2	55	12.01	54	84	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	62	62	-	-	-10	-10	52	52

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	55	12.02	54	87	1211	CE-CLL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19	-	-	-	-	19	19
Totaux activité 54																
CE-CLL																
56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées																
33	2	55	43.14	56	16	4314 4316 4324 4326	CE-CLL	Subventions aux Hautes Écoles	126.780	126.780	-	-	2.348	2.348	129.128	129.128
Totaux activité 56																
CE-CLL																
57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées																
33	2	55	44.13	57	23	4410 4430	CE-CLL	Subventions aux Hautes Écoles	201.530	201.530	-	-	3.882	3.882	205.412	205.412
Totaux activité 57																
CE-CLL																
58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement																
33	2	55	01.01	58	86	0100 1211	CE-CLL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14	14	-	-	-	-	14	14

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	55	01.03	58	92	0100	CE-CLL	Allocation d'aide à la démocratisation de l'accès aux Hautes Ecoles (hors part complément subsides sociaux)	5.654	5.654	-	-	-77	-77	5.577	5.577
						1111										
						4314										
						4410										
33	2	55	01.05	58	01	0100	CE-CLL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	254	254	-	-	-	-	254	254
						3300										
33	2	55	41.20	58	18	4150	CE-CLL	Soutien exceptionnel pour dépenses liées aux études de logopédie	-	300	-	-	-	-	-	300
						4314										
						4324										
						4316										
						4326										
						4410										
						4430										
Totaux activité 58									5.922	6.222	-	-	-77	-77	5.845	6.145
Totaux programme 5									430.696	430.996	-	-	7.186	7.186	437.882	438.182
PROGRAMME 6																
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE																
60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement																
33	2	55	11.03	60	87	4410	CE-CLL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	2.580	2.580	-	-	-22	-22	2.558	2.558

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 6																
								CE-CLL	4.616	4.616	-	-	7	7	4.623	4.623
PROGRAMME 7																
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR																
HORS UNIVERSITÉ																
70 - Dépenses de personnel - rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes																
33	2	55	01.01	70	01	0100	CE-CLL	Commissaires et délégués du Gouvernement	542	542	-	-	-	-	542	542
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
						1211										
						7422										
Totaux activité 70																
								CE-CLL	542	542	-	-	-	-	542	542
71 - Allocations familiales																
33	2	55	45.40	71	30	1131	CE-CLL	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université	2.007	2.007	-	-	-2.007	-2.007	-	-
33	2	55	45.41	71	33	1131	CE-CLL	Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université	2.174	2.174	-	-	-2.174	-2.174	-	-

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	55	45.42	71	36	1131	CE-CLL	Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université	4.405	4.405	-	-	-4.405	-4.405	-	-
Totaux activité 71																
CE-CLL 8.586 8.586 - - -8.586 -8.586 - -																
72 - Congés de maternité																
33	2	55	01.01	72	03	0100	CE-CLL	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	545	545	-	-	-70	-70	475	475
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 72																
CE-CLL 545 545 - - -70 -70 475 475																
Totaux programme 7																
CE-CLL 9.673 9.673 - - -8.656 -8.656 1.017 1.017																
PROGRAMME 8																
HAUTES ÉCOLES ET																
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR																
HORS UNIVERSITÉ																
81 - Divers																
33	2	55	12.02	81	17	1211	CE-CLL	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	115	115	-	-	-54	-54	61	61
33	2	55	33.01	81	09	3300	CE-CLL	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	59	59	-	-	-	-	59	59

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	55	33.02	81	12	3300	CE-CLL	Subventions aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	28	28	-	-	-	-	28	28
33	2	55	40.01	81	72	4410	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280	280	-	-	-	-	280	280
33	2	55	40.02	81	75	4410	CE-CLL	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	527	527	-	-	-	-	527	527
33	2	55	43.02	81	05	4340	CE-CLL	Dotations aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	9	9	-	-	-	-	9	9
Totaux activité 81									1.018	1.018	-	-	-54	-54	964	964
82 - Subventions sociales																
33	2	55	33.01	82	10	3300	CE-CLL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	9.671	9.671	-	-	-	-	9.671	9.671
Totaux activité 82																
Totaux programme 8									9.671	9.671	-	-	-	-	9.671	9.671
PROGRAMME 9																
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI									10.689	10.689	-	-	-54	-54	10.635	10.635
90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	55	11.05	90	26	1111	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	2.560	2.560	-	-	110	110	2.670	2.670
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 90																
							CE-CLL		2.560	2.560	-	-	110	110	2.670	2.670
91 - Interventions diverses - Fonds Européen																
33	2	55	01.01	91	22	0100	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	3.797	3.797	-	-	-2.243	-2.243	1.554	1.554
Totaux activité 91																
							FBM		3.797	3.797	-	-	-2.243	-2.243	1.554	1.554
Totaux programme 9																
							CE-CLL		2.560	2.560	-	-	110	110	2.670	2.670
							FBM		3.797	3.797	-	-	-2.243	-2.243	1.554	1.554
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55																
							CE-CLL		472.999	473.299	-	-	-1.611	-1.611	471.388	471.688
							FBM		3.797	3.797	-	-	-2.243	-2.243	1.554	1.554

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 56																
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
37	2	56	01.01	02	57	0100 1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures	17	17	-	-	-	-	17	17
37	2	56	12.01	02	59	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	103	103	-	-	-	-	103	103
37	2	56	74.01	02	35	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux activité 02									130	130	-	-	-	-	130	130
Totaux programme 0									130	130	-	-	-	-	130	130
PROGRAMME 4																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE																
40 - Ecoles de la Communauté - dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	2	56	11.03	40	94	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	48.707	48.707	-	-	522	522	49.229	49.229
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 40																
							CE-CLL	41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	48.707	48.707	-	-	522	522	49.229	49.229
37	2	56	11.03	41	95	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	2.001	2.001	-	-	-5	-5	1.996	1.996
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 41																
							CE-CLL	43 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	2.001	2.001	-	-	-5	-5	1.996	1.996
37	2	56	43.01	43	88	4314	CE-CLL	Subventions-traitements	84.482	84.482	-	-	1.246	1.246	85.728	85.728
						4324										
Totaux activité 43																
							CE-CLL	44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	84.482	84.482	-	-	1.246	1.246	85.728	85.728
37	2	56	44.01	44	01	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	48.746	48.746	-	-	810	810	49.556	49.556

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 44																
								CE-CLL	48.746	48.746	-	-	810	810	49.556	49.556
Totaux programme 4																
								CE-CLL	183.936	183.936	-	-	2.573	2.573	186.509	186.509
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES																
DE PROMOTION SOCIALE																
50 - Ecoles de la Communauté -																
Frais de fonctionnement																
37	2	56	01.07	50	26	1211	CE-CLL	Formation Enseignement de promotion sociale	57	57	-	-	-	-	57	57
37	2	56	41.23	50	46	4150	CE-CLL	Dotation globale	1.875	1.875	-	-	183	183	2.058	2.058
Totaux activité 50																
								CE-CLL	1.932	1.932	-	-	183	183	2.115	2.115
51 - Ecoles de la Communauté -																
Activités connexes à l'activité																
"Enseignement de la Communauté"																
37	2	56	12.21	51	71	1211	CE-CLL	Assurance des élèves	287	287	-	-	-	-	287	287
Totaux activité 51																
								CE-CLL	287	287	-	-	-	-	287	287
54 - Ecoles officielles																
subventionnées - Aide connexe -																
Subventions de fonctionnement																
37	2	56	43.08	54	23	4314	CE-CLL	Frais pour la formation continuée	97	97	-	-	-	-	97	97
4324																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	2	56	43.23	54	68	4316 4326 4510	CE-CLL	Subventions forfaitaires	3.758	3.758	-	-	-120	-120	3.638	3.638
Totaux activité 54																
CE-CLL									3.855	3.855	-	-	-120	-120	3.735	3.735
55 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement																
37	2	56	44.08	55	33	4410	CE-CLL	Frais pour la formation continuée	55	55	-	-	-	-	55	55
37	2	56	44.23	55	78	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires	1.638	1.638	-	-	-56	-56	1.582	1.582
Totaux activité 55									1.693	1.693	-	-	-56	-56	1.637	1.637
Totaux programme 5																
CE-CLL									7.767	7.767	-	-	7	7	7.774	7.774
PROGRAMME 6																
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI																
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi																
37	2	56	11.05	60	23	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	1.037	1.037	-	-	79	79	1.116	1.116

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 60																
								CE-CLL	1.037	1.037	-	-	79	79	1.116	1.116
Totaux programme 6																
								CE-CLL	1.037	1.037	-	-	79	79	1.116	1.116
PROGRAMME 7																
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC																
SCOLAIRE - DIVERS																
70 - Initiatives diverses																
37	2	56	01.01	70	28	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.349	1.349	-	-	3	3	1.352	1.352
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
						1211										
						4314										
						4326										
						4410										
						4430										
Totaux activité 70																
							CE-CLL		1.349	1.349	-	-	3	3	1.352	1.352
Totaux programme 7																
							CE-CLL		1.349	1.349	-	-	3	3	1.352	1.352
PROGRAMME 8																
RESTRUCTURATION ET																
VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT																
DE PROMOTION SOCIALE																

															En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.					
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.				
81 - Actions diverses																				
37	2	56	01.01	81	39	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	504	504	-	-	-	-	504	504				
						1111														
						1211														
						4314														
						4410														
37	2	56	01.02	81	42	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	191	191	-	-	-	-	191	191				
						1111														
						1211														
						4314														
						4316														
						4410														
						4430														
Totaux activité 81									695	695	-	-	-	-	695	695				
83 - Transfert de données																				
37	2	56	01.03	83	47	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO	53	53	-	-	-13	-13	40	40				
						1111														
						1211														
						4314														
						4410														
Totaux activité 83									53	53	-	-	-13	-13	40	40				
Totaux programme 8									748	748	-	-	-13	-13	735	735				
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56									194.967	194.967	-	-	2.649	2.649	197.616	197.616				

													En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.			
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
DIVISION ORGANIQUE 57																		
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE																		
PROGRAMME 0																		
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																		
02 - Frais de fonctionnement																		
32	2	57	12.01	02	86	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	47	-	-	-	-	49	47		
32	2	57	74.01	02	62	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	-	-	-	-	5	5		
Totaux activité 02									54	52	-	-	-	-	54	52		
Totaux programme 0									54	52	-	-	-	-	54	52		
PROGRAMME 1																		
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																		
12 - Frais de fonctionnement																		
32	2	57	12.01	12	96	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-		
Totaux activité 12																		
Totaux programme 1																		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
33	2	57	11.03	30	14	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	25.299	25.299	-	-	90	90	25.389	25.389
Totaux activité 30									25.299	25.299	-	-	90	90	25.389	25.389
31 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
33	2	57	11.03	31	15	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	4.105	4.105	-	-	243	243	4.348	4.348
Totaux activité 31																
32 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - Traitements																
33	2	57	43.01	32	07	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements	10.864	10.864	-	-	440	440	11.304	11.304

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	57	43.03	42	23	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	675	675	-	-	-	-	675	675
Totaux activité 42																
CE-CLL									675	675	-	-	-	-	675	675
43 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers																
33	2	57	01.01	43	28	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	40	40	-	-	-	-	40	40
Totaux activité 43																
CE-CLL									40	40	-	-	-	-	40	40
44 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement																
33	2	57	44.30	44	18	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1.660	1.660	-	-	-	-	1.660	1.660
Totaux activité 44																
CE-CLL									1.660	1.660	-	-	-	-	1.660	1.660
45 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers																
33	2	57	33.01	45	27	3300	CE-CLL	Subventions à des associations diverses	56	56	-	-	-	-	56	56

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 45																
								CE-CLL	56	56	-	-	-	-	56	56
46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts																
33	2	57	33.02	46	31	3300	CE-CLL	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	1.042	1.042	-	-	-	-	1.042	1.042
Totaux activité 46																
								CE-CLL	1.042	1.042	-	-	-	-	1.042	1.042
48 - Délégués du gouvernement																
33	2	57	01.01	48	33	0100	CE-CLL	Dépenses de personnel et de fonctionnement	256	256	-	-	-	-	256	256
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
						1211										
						7422										
Totaux activité 48																
								CE-CLL	256	256	-	-	-	-	256	256
49 - Démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts																
33	2	57	01.01	49	34	0100	CE-CLL	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts - hors part complément subsides sociaux	1.617	1.617	-	-	-17	-17	1.600	1.600
						1211										
						4326										
						4430										
						4510										
Totaux activité 49																
								CE-CLL	1.617	1.617	-	-	-17	-17	1.600	1.600

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 4																
								CE-CLL	8.122	8.122	-	-	-17	-17	8.105	8.105
PROGRAMME 5																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS																
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS																
50 - Subventions - Traitements																
32	2	57	43.01	50	25	4314	CE-CLL	Subventions-traitements	-	-	-	-	-	-	-	-
						4324										
Totaux activité 50																
Totaux programme 5																
PROGRAMME 7																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS																
D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE RÉDUIT																
70 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés																
32	2	57	43.01	70	45	4314	CE-CLL	Subventions-traitements	82.239	82.239	-	-	-363	-363	81.876	81.876
						4324										
Totaux activité 70																
								CE-CLL	82.239	82.239	-	-	-363	-363	81.876	81.876

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
71 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés																
32	2	57	44.01	71	55	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	9.312	9.312	-	-	8	8	9.320	9.320
Totaux activité 71									9.312	9.312	-	-	8	8	9.320	9.320
72 - Humanités artistiques																
32	2	57	01.01	72	57	4314 4324 4410	CE-CLL	Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	2.076	2.076	-	-	72	72	2.148	2.148
Totaux activité 72									2.076	2.076	-	-	72	72	2.148	2.148
Totaux programme 7									93.627	93.627	-	-	-283	-283	93.344	93.344
PROGRAMME 8																
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE RÉDUIT																
80 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement																
32	2	57	43.02	80	58	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.773	2.773	-	-	-	-	2.773	2.773

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 80																
CE-CLL									2.773	2.773	-	-	-	-	2.773	2.773
82 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement																
32	2	57	44.30	82	56	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	235	235	-	-	-	-	235	235
Totaux activité 82									235	235	-	-	-	-	235	235
Totaux programme 8																
CE-CLL									3.008	3.008	-	-	-	-	3.008	3.008
PROGRAMME 9 EQUIPEMENTS																
90 - Dépenses en matière d'équipement																
33	2	57	60.01	90	24	6151	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	47	47	-	-	-	-	47	47
33	2	57	63.01	90	51	6311 6321 6510	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	27	27	-	-	-	-	27	27
33	2	57	64.01	90	60	6410	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	64	64	-	-	-	-	64	64
Totaux activité 90									138	138	-	-	-	-	138	138

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 9																
								CE-CLL	138	138	-	-	-	-	138	138
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57																
								CE-CLL	170.111	170.109	-	-	1.193	1.193	171.304	171.302

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 58																
ENSEIGNEMENT À DISTANCE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
37	2	58	01.01	02	14	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	16	16	-	-	27	27	43	43
37	2	58	12.01	02	16	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	404	404	-	-	-14	-14	390	390
37	2	58	12.02	02	19	1211	CE-CLL	Paiement des professeurs correcteurs	2.027	2.027	-	-	-	-	2.027	2.027
37	2	58	74.01	02	89	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	19	19	-	-	-	-	19	19
Totaux activité 02									2.466	2.466	-	-	13	13	2.479	2.479
Totaux programme 0									2.466	2.466	-	-	13	13	2.479	2.479
PROGRAMME 3																
RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE																

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
30 - Actions diverses																
37	2	58	01.01	30	42	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance	188	188	-	-	-	-	188	188
Totaux activité 30									188	188	-	-	-	-	188	188
Totaux programme 3									188	188	-	-	-	-	188	188
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58									2.466	2.466	-	-	13	13	2.479	2.479
CE-CLL									188	188	-	-	-	-	188	188
FBM																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE III																
								CE-CLL	7.300.807	7.305.569	-	-	14.878	15.694	7.315.685	7.321.263
								FBM	20.178	19.315	-	-	-2.162	-2.162	18.016	17.153

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 85																
DETTE DIRECTE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION																
01 - Frais de fonctionnement																
36	1	85	12.08	01	86	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	467	467	-	-	-	-	467	467
36	1	85	74.01	01	41	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	14	14	-	-	-	-	14	14
Totaux activité 01									481	481	-	-	-	-	481	481
Totaux programme 0									481	481	-	-	-	-	481	481
PROGRAMME 1																
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE																
10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial																
36	1	85	21.01	10	58	2130	CE-CLL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	6.616	6.616	-	-	-	-	6.616	6.616

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	85	21.03	10	64	2110	CE-CLL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures comptable, y compris années antérieures	7.375	7.375	-	-	-2.000	-2.000	5.375	5.375
36	1	85	21.04	10	67	2110	CE-CLL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	178.900	178.900	-	-	-	-	178.900	178.900
Totaux activité 10									192.891	192.891	-	-	-2.000	-2.000	190.891	190.891
Totaux programme 1									192.891	192.891	-	-	-2.000	-2.000	190.891	190.891
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85									193.372	193.372	-	-	-2.000	-2.000	191.372	191.372
									193.372	193.372	-	-	-2.000	-2.000	191.372	191.372

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 86																
DETTE LIÉE AUX																
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS																
DES INSTITUTIONS																
UNIVERSITAIRES																
PROGRAMME 1																
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE																
10 - Subventions et charges																
financières des universités de la																
Communauté française																
36	1	86	44.08	10	22	2110 4150	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	4	4	-	-	-	-	4	4
Totaux activité 10									4	4	-	-	-	-	4	4
11 - Subventions et cahrges																
financières des ubiversités libres																
36	1	86	21.05	11	01	2110	CE-CLL	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	86	44.08	11	23	4440	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	3.801	3.801	-	-	-	-	3.801	3.801
36	1	86	44.40	11	22	4440	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	21	21	-	-	-	-	21	21
Totaux activité 11									3.822	3.822	-	-	-	-	3.822	3.822
Totaux programme 1									3.826	3.826	-	-	-	-	3.826	3.826
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86									3.826	3.826	-	-	-	-	3.826	3.826
CE-CLL									3.826	3.826	-	-	-	-	3.826	3.826

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX CHAPITRE IV																	
									CE-CLL	197.198	197.198	-	-	-2.000	-2.000	195.198	195.198

CHAPITRE V

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

													En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 90																		
DOTATIONS À LA RÉGION																		
WALLONNE ET À LA COMMISSION																		
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE																		
PROGRAMME 1																		
DOTATIONS À LA RÉGION																		
WALLONNE ET À LA COMMISSION																		
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE																		
11 - Région Wallonne - Cocof																		
36	1	90	01.32	11	10	4531	CE-CLL		Dotation à la Région wallonne	347.099	347.099	-	-	-7.745	-7.745	339.354	339.354	
36	1	90	01.33	11	13	4510	CE-CLL		Dotation à la Commission communautaire française	100.241	100.241	-	-	-2.229	-2.229	98.012	98.012	
36	1	90	01.34	11	16	4510 4531	CE-CLL		Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	-	-	-	-	-	-	-	-	
36	1	90	01.35	11	19	4510 4531	CE-CLL		Dotation complémentaire à la Commission communautaire française	-	-	-	-	-	-	-	-	
36	1	90	01.36	11	22	4531	CE-CLL		Dotation complémentaire à la Région wallonne	-	-	-	-	-	-	-	-	
36	1	90	01.37	11	25	4531	CE-CLL		Dotation relative au désendettement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 11										447.340	447.340	-	-	-9.974	-9.974	437.366	437.366	
CE-CLL										447.340	447.340	-	-	-9.974	-9.974	437.366	437.366	
Totaux programme 1																		
CE-CLL										447.340	447.340	-	-	-9.974	-9.974	437.366	437.366	

En milliers d'euros																	
	Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTALS DIVISION ORGANIQUE 90																	
									CE-CLL	447.340	447.340	-	-	-9.974	9.974	437.366	437.366

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE V																
								CE-CLL	447.340	447.340	-	-	-9.974	-9.974	437.366	437.366

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAL GÉNÉRAL																	
								CE-CLL	9.549.239	9.548.492	-	-	-	-64.432	-63.566	9.484.807	9.484.926
								CE-CLNL	256.320	256.855	-	-	-	-1.500	-1.500	254.820	255.355
								FBM	83.151	82.363	-	-	-	-3.936	-4.022	79.215	78.341

Section particulière

SECTION PARTICULIERE - ANNEE BUDGETAIRE 2015

		(en milliers d'euros)				
Article	Litt	LIBELLES	Solde au 1er janvier	Recettes de l'année initial 2015	Variation 1er ajustement	Ajusté 2015
66	01	Transfert de compétences	0	3.530.179	-101.108	3.429.071
		CODES SEC	08.20	49		03.20

SECTION PARTICULIERE - ANNEE BUDGETAIRE 2015 -

		(en milliers d'euros)				
Article	Litt	LIBELLES	Solde au 1er janvier	Dépenses de l'année	Variation 1er ajustement	Ajusté 2015
66	01	Transfert de compétences	0	3.530.179	-101.108	3.429.071
		CODES SEC	08.20	45		03.20

ANNEXES

Section particulière - Détail

(en milliers d'euros)

Nature de la recette et objet de la dépense	Codes Sec	Recettes de l'année Initial 2015	Variation 1er ajust	Ajusté 2015	Dépenses de l'année Initial 2015	Variation 1er ajust	Ajusté 2015
Transfert de compétences à la RW et la COCOF							
Part de la partie attribuée du produit de l'IPP	49.42	44.052	1.589	45.641			
Dotation art 47/5 et 47/6 de la LSF	49.41	2.158.976	-39.214	2.119.762			
Dotation art 47/7 de la LSF	49.41	1.093.672	-28.988	1.064.684			
Part de la dotation art 47/8 de la LSF	49.41	233.479	-34.495	198.984			
Décret spécial "St-Emilie" Art 7 § 2 - dotation RW	45.33				3.421.252	-100.482	3.320.770
Décret spécial "St-Emilie" Art 7 § 3 - dotation Cocof	45.10				108.927	-626	108.301
TOTAUX DE LA SECTION PARTICULIERE		3.530.179	-101.108	3.429.071	3.530.179	-101.108	3.429.071

Services administratifs à comptabilité autonome

Services administratifs à comptabilité autonome

Centre du cinéma et de l'Audiovisuel	SACA 06
Enseignement obligatoire	SACA 07
Haute Ecoles de la Communauté française	SACA 08
Centres P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté française	SACA 09
Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française	SACA 10
Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	SACA 12
Fonds de garantie des bâtiments scolaires	SACA 13
Observatoire des Politiques culturelles	SACA 14
Ecole d'administration publique de la Communauté française	SACA 16
Musée royal de Mariemont	SACA 17
Centre de l'Aide à la presse écrite	SACA 18
Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française (A.E.Q.E.S.)	SACA 20
Service francophone des Métiers et Qualifications (S.F.M.Q.)	SACA 22
Centres techniques de la Communauté française (Frameries, Tihange-Huy)	SACA 23
Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	SACA 24
Instituts de promotion sociale de la Communauté française	SACA 25
Internats autonomes supérieurs de la Communauté française	SACA 26
Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	SACA 27
Centres techniques de la Communauté française (Gembloux, Strée)	SACA 28

Article 70.01

PREMIER AJUSTEMENT

CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUELBudget initial des dépenses et recettes (en milliers d'euros) - Exercice budgétaire 2015

RECETTES		Montant	Code Sec
0.0	Situation au 31/12/2014	5.135	08.20
1.2	Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	17.744	46
1.3	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	35	38
1.4	Recettes diverses dont le Médiadesk-Wbimages-Réinvestissement du Fonds RTBF	240	16
1.5	Ajustement	-236	46
1.6	Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	20	38
1.7	Dotation de la Communauté française (AB 01.01.31. DO 25) Application contrat gestion RTBF	700	46
Total des recettes		23.638	

DÉPENSES		Montant	Code Sec
2.2	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	493	12
2.3	Primes à l'industrie cinématographique	1.143	32
2.4	Ateliers d'accueil et ateliers de production	0	32
2.5	Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques	0	32
2.6	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.494	32
2.7	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers	0	32
2.8	Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs - CSF	9.129	32
2.9	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer	210	12
2.10	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	530	12
2.11	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	1.100	12
2.12	Aide aux Salles d'Art et Essai	0	32
2.13	Master Class et Formation des professionnels	50	12
2.14	Aide à la création - Hors CSF - Web Doc Fiction - Programme de Flux	315	32
2.15	Multimédia	0	32
2.16	Films à Micro Budget	0	32
2.17	Projets Numériques	0	32
2.18	Co Production LM avec le VAF (Transféré au 2.8.)	0	32
2.19	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	400	12
2.20	Aides à la formation	40	12
2.21	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers hors COA	664	32
2.22	Fonds Fictions TV	2.616	32
2.23	Subventions aux associations reconnues par la COA	3.294	32
Total des dépenses		21.478	

RÉSULTAT		2.160	
-----------------	--	--------------	--

Article 70.02.C

**Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE**

ANNEE BUDGETAIRE 2015

1er ajustement

Niveaux d'enseignement		1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
PRIMAIRE		5.329.143,55	17.439.292,80	22.768.436,35	17.142.358,56	5.626.077,79	
SECONDAIRE		23.579.998,71	194.889.754,31	218.469.753,02	185.024.537,36	33.445.215,66	
SPECIALISE		5.789.977,78	30.133.219,35	35.923.197,13	29.905.849,17	6.017.347,96	
Total ENS. OBLIGATOIRE de la C.F.		34.699.120,04	242.462.266,46	277.161.386,50	232.072.745,09	45.088.641,41	

Article 70.03
Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ANNEE BUDGETAIRE 2015

1er ajustement

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
1	H.E. de Bruxelles	285.502,94	7.408.509,57	7.694.012,51	7.430.210,90	263.801,61	
2	H.E. Paul Henri Spaak- Bruxelles	1.547.498,90	4.676.769,43	6.224.268,33	4.725.673,44	1.498.594,89	
3	H.E. du Hainaut - Mons	2.513.435,04	5.771.589,57	8.285.024,61	5.530.557,84	2.754.466,77	
4	H.E. Charlemagne - Liège	1.055.977,36	3.660.297,72	4.716.275,08	3.671.832,45	1.044.442,63	
5	H.E. Albert Jacquard- Namur	2.851.630,99	3.200.947,06	6.052.578,05	2.919.823,24	3.132.754,81	
6	H.E. Robert Schuman- Libramont	299.123,95	3.808.665,09	4.107.789,04	3.542.369,09	565.419,95	
	Total Hautes Ecoles de la C.F.	8.553.169,18	28.526.778,44	37.079.947,62	27.820.466,96	9.259.480,66	

Article 70.04.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de la Communauté française pour les
CENTRES P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté

ANNEE BUDGETAIRE 2015

1er ajustement

	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
		1.936.094,41	5.134.986,66	3.258.570,45		
TOTAL CPMS	1.936.094,41	3.198.892,25	5.134.986,66	3.258.570,45	1.876.416,21	

Article 70.05

SERVICE GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**D.O. 44 A.B. 01.01 - Situation du flux des engagements de dépenses****MOYENS D'ENGAGEMENT**

	Libellé	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision initial 2015	Ajusté 2015
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFUIS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments	Solde en engagement reporté au 01/01	17.167.390,22	19.897.105,21	20.659.898,31	27.945.738,90
	Dotation	42.769.000,00	44.784.000,00	46.800.000,00	46.800.000,00
	La cité des métiers		1.776.000,00		
	Phase 3		5.300.000,00		
	Versements UREBA	62.176,50	2.874.300,55	500.000,00	0,00
	Aliénations	1.436.164,51	3.549.061,86	1.500.000,00	0,00
	Autres recettes	125.548,89	199.236,91		525.825,38
	Opération de trésorerie	71.075,37	63.797,45		
	Recettes financement sur fonds propres des écoles			5.894.352,00	970.000,00
	Diminution visas	991.843,52	381.256,03		
	DISPONIBLE EN ENGAGEMENT	62.623.199,01	78.824.758,01	75.354.250,31	76.241.564,28

ENGAGEMENTS

	Libellé	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision initial 2015	Ajusté 2015
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments	Engagements du Fonds des Bâtiments scolaires	42.649.538,43	50.815.221,66	55.000.000,00	55.000.000,00
	Phase 3			5.303.292,38	5.303.292,38
	Engagements financement sur fonds propres des écoles			5.894.352,00	6.344.350,00
	Moyens provisionnés non liquidés / non visés	4.542.251,05	4.760.220,55	5.000.000,00	5.000.000,00
	Remboursments indus et opérations de trésorerie	76.555,37	63.797,45		
	TOTAL DES ENGAGEMENTS	47.268.344,85	55.639.239,66	71.197.644,38	71.647.642,38
	DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	15.354.854,16	23.185.518,35	4.156.605,93	4.593.921,90

Article 70.05 C

SERVICE GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**D.O. 44 A.B. 01.01 - Situation du flux des liquidations****RECETTES**

	Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision initial 2015	Ajusté 2015
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments	08.20	Solde Belfius au 01/01	38.064.898,90	44.562.289,58	52.961.442,58	66.833.411,76
	46.10	Dotation	42.769.000,00	44.784.000,00	46.800.000,00	46.800.000,00
	46.10	La cité des métiers		1.776.000,00		
	46.10	Phase 3		5.300.000,00		
	16.10	Versements UREBA	62.176,50	2.874.300,55	500.000,00	
	76.32	Aliénations	1.436.164,51	3.549.061,86	1.500.000,00	
	16.10	Autres recettes	125.548,89	199.236,91		525.825,38
		Recettes financement sur fonds propres des écoles			5.894.352,00	970.000,00
	TOTAL DES RECETTES		82.457.788,80	103.044.888,90	107.655.794,58	115.129.237,14

DÉPENSES

	Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision initial 2015	Ajusté 2015
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments	11.11	Personnel				
	12.11	Frais de fonctionnement	1.511.447,23	1.151.145,59	1.230.000,00	1.230.000,00
	12.12	Location au profit des écoles	2.291.051,77	12.996.146,95	2.633.664,00	14.297.832,00
	12.11	Travaux d'entretien du propriétaire	12.863.644,37	2.092.884,89	14.297.832,00	2.633.664,00
	71.00	Acquisitions d'immeubles	2.500.820,89			
	72.00	Construction, modernisation, aménagements initiatives nouvelles Ministre	18.616.376,17	20.035.097,16	28.838.504,00	28.838.504,00
	72.00	Phase 3			438.000,00	438.000,00
		Financement sur fonds propres des écoles			5.894.352,00	6.344.350,00
	TOTAL DES DÉPENSES		37.783.340,43	36.275.274,59	53.332.352,00	53.782.350,00
	03.20	SOLDE BUDGÉTAIRE		66.769.614,31	54.323.442,58	61.346.887,14

Article 70.06 C

SERVICE GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉD.O. 44 A.B. 01.02 - Situation du flux des liquidations**RECETTES**

	Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision initial 2015	Ajusté 2015
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	08.20	Solde Belfius au 01/01	52.577.003,42	59.933.761,32	69.616.761,32	74.345.968,54
	46.10	Dotation	19.738.000,00	22.394.000,00	25.818.000,00	45.818.000,00
	46.10	La cité des métiers			768.000,00	768.000,00
	46.10	Phase 3		11.289.000,00		
	16.10	Autres recettes	909,93	805.813,46	2.500,00	10.000,00
	TOTAL DES RECETTES		72.315.913,35	94.422.574,78	96.205.261,32	120.941.968,54

DÉPENSES

	Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision initial 2015	Ajusté 2015
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	12.11	Frais de fonctionnement généraux	1.972.758,81	6.454.995,16	411.600,00	411.600,00
	63.11	Aide à l'investissement provinces	623.034,81	529.527,27	1.411.840,00	1.411.840,00
	63.21	Aide à l'investissement communes	9.786.358,41	13.092.083,81	22.176.560,00	22.176.560,00
		Phase 3			793.400,00	793.400,00
	TOTAL DES DÉPENSES		12.382.152,03	20.076.606,24	24.793.400,00	24.793.400,00
	03.20	SOLDE BUDGÉTAIRE	59.933.761,32	74.345.968,54	71.411.861,32	96.148.568,54

Article 70.07 C

SERVICE GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES PRIVÉES SUBVENTIONNÉES**D.O. 44 A.B. 41.20 - Situation du flux des liquidations****RECETTES**

	Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision initial 2015	Ajusté 2015
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	08.20	Solde Belfius au 01/01	28.102.108,17	32.840.763,18	20.241.339,68	38.263.077,01
	46.10	Dotation	15.400.000,00	13.797.000,00	0,00	11.000.000,00
	46.10	La cité des métiers			11.000.000,00	
	64.20	Remboursements s/ Recours garantie	15.176,76	13.022,16		
	TOTAL DES RECETTES		43.517.284,93	46.650.785,34	31.241.339,68	49.263.077,01

DÉPENSES

	Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision initial 2015	Ajusté 2015
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	44.40	Subventions intérêts	10.252.172,79	7.189.165,16	7.718.466,27	7.718.466,27
	44.40	Subventions intérêts s/ Nouveaux dossiers			1.948.568,09	1.948.568,01
	43.33	Subventions intérêts		1.109.094,28	971.000,00	971.000,00
	64.10	Recours à la garantie	424.348,96	19.130,34	150.000,00	150.000,00
	12.11	Frais de fonctionnement		70.318,55	150.000,00	150.000,00
		Risque dénonciation de crédits				
		Phase 3			768.600,00	13.797.000,00
	TOTAL DES DÉPENSES		10.676.521,75	8.387.708,33	11.706.634,36	24.735.034,28
	03.20	SOLDE BUDGÉTAIRE	32.840.763,18	38.263.077,01	19.534.705,32	24.528.042,73

PARTIE ENGAGEMENTS

1. Recettes estimées

Code SEC		
46.10	1.1.	Report estimé au 31/12/14
	1.2.	Dotation 2015 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)
		Total
		21.840.24
		173.000.00
		194.840.24

2. Dépenses estimées

Code SEC	Description	Montant
74.40	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études Estimation des engagements 2015	89 840,24
12.11	2.2. Dépenses relatives aux publications et à la diffusion d'études et recherches et à l'organisation de journées d'études et de colloques Estimation des engagements 2015	40 000,00
12.11	2.3. Dépenses relatives au centre de documentation Estimation des engagements 2015	5 000,00
12.11	2.4. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement Estimation des engagements 2015	10 000,00
12.11	2.5. Dépenses de toutes natures relatives à la production du tableau de bord annuel des médias Estimation des engagements 2015	30 000,00
12.11	2.6. Dépenses de toutes natures relatives au soutien à la recherche : Estimation des engagements 2015	20 000,00
	Total	194 840,24

3. Résultat estimé

1. Recettes	194.840,24
2. Dépenses	194.840,24
Disponible estimé au 31 décembre 2015	0,00

Article 70.10

ÉCOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (EAP)Projet de budget initial 2015

<u>RECETTES ESTIMÉES</u>		Prévisions initials 2015	Variations	Prévisions Ajustés 2015	Code Sec
1.1	Solde à reporter	135.000,00	639.938,35	774.938,35	08.20
1.2	Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	541.000,00	0,00	541.000,00	46.10
1.3	Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	16.11
Total des recettes		676.000,00	639.938,35	1.315.938,35	

<u>DÉPENSES ESTIMÉES</u>		Prévisions initials 2015	Variations	Prévisions Ajustés 2015	Code Sec
2.1	Frais de personnel	0,00	0,00	0,00	
2.2	Dépenses liées aux frais de formation pris en charge par l'EAP CF	120.000,00	0,00	120.000,00	12.11
2.3	Dépenses liées aux formations organisées par l'EAP CF pour les agent(e)s du MCF, du CSA, et des OIP relevant du Comité de Secteur XVII	947.000,00	0,00	947.000,00	12.11
Total des dépenses		1.067.000,00	0,00	1.067.000,00	

Article 70.11

MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT

Budget initial des dépenses et recettes - Droits constatés et engagements - Exercice budgétaire 2015

<u>RECETTES (Droits constatés)</u>		Prévisions Initial 2015	Ajusté 2015	Code Sec
1.1	Solde reporté	0,00	362.500,85	08.20
1.2	Dotation	1.032.000,00	1.032.000,00	46.10
1.3	Droits d'entrée	23.000,00	30.000,00	16.12
1.4	Ventes comptoir	60.000,00	35.000,00	16.12
1.5	Visites guidées	47.000,00	65.000,00	16.12 46.10
1.6	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	25.000,00	75.000,00	16.12
1.7	Divers (redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations,...)	15.000,00	20.000,00	08.10 16.12 38.20
1.8	Sponsoring / Mécénat exceptionnel	10.000,00	100.000,00	38.10
1.9	Subvention Peps	0,00	0,00	

Total des recettes	1.212.000,00	1.719.500,85
---------------------------	---------------------	---------------------

<u>DÉPENSES (Engagements)</u>		Prévisions Initial 2015	Ajusté 2015	Code Sec
2.1	Dépenses de gestion et d'administration	565.000,00	703.000,00	12.11
2.2	Activités du musée	632.000,00	845.000,00	08.10 11.11 12.11 74.22
2.3	Achat de biens durables	15.000,00	50.000,00	74.22
2.4	Achat d'objets de collection	0,00	5.000,00	74.50
Total des dépenses		1.212.000,00	1.603.000,00	

RÉSULTAT	0,00	116.500,85
-----------------	-------------	-------------------

Article 70.11

MUSÉE ROYAL DE MARIEMONTBudget initial des dépenses et recettes - Trésorerie - Exercice budgétaire 2015

<u>RECETTES</u>		Prévisions initial 2015	Ajusté 2015	Code Sec
1.1	Solde reporté	0,00	0,00	08.20
1.2	Dotation	1.032.000,00	0,00	46.10
1.3	Droits d'entrée	23.000,00	0,00	16.12
1.4	Ventes comptoir	60.000,00	0,00	16.12
1.5	Visites guidées	47.000,00	0,00	16.12 46.10
1.6	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	25.000,00	0,00	16.12
1.7	Divers (redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations,,,))	15.000,00	0,00	08.10 16.12 38.30 38.50
1.8	Sponsoring/Mécénat exceptionnel	10.000,00	0,00	38.10
1.9	Subvention Peps	0,00	0,00	
Total des recettes		1.212.000,00	0,00	

<u>DÉPENSES</u>		Prévisions initial 2015	Ajusté 2015	Code Sec
2.1	Dépenses de gestion et d'administration	565.000,00	0,00	12.11
2.2	Activités du musée	632.000,00	0,00	08.10 11.11 12.11 74.22
2.3	Achat de biens durables	15.000,00	0,00	74.22
2.4	Achat d'objets de collection	0,00	0,00	74.50
Total des dépenses		1.212.000,00	0,00	

RÉSULTAT		0,00	0,00	
-----------------	--	-------------	-------------	--

Article 70.12

PREMIER AJUSTEMENT

CENTRE DE L'AIDE À LA PRESSE ÉCRITEBudget initial des dépenses et recettes (en milliers d'euros) - Exercice budgétaire 2015

RECETTES		Montant	Code Sec
1.1	Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	7.615	46
Total des recettes		7.615	
DÉPENSES		Montant	Code Sec
2.1	Soutien à la création de titres ou de groupes de titres Article 8 - 5 %	381	31
2.2	Encouragement à l'engagement de journalistes professionnels salariés, au développement de programme de formation du lecteur à la citoyenneté et à l'adaptation de la presse écrite aux technologies modernes de communication Article 9 - 5 %	381	31
2.3	Encouragement à l'engagement de journalistes professionnels salariés Article 10 Alinéas 2 et 3 - 48 %	3.655	31
2.4	Encouragement à l'adaptation des titres de presse quotidienne, les groupes de titres ou les groupements d'entreprises de presse pour leur adaptation aux technologies modernes de communication Article 11 - 2 %	152	31
2.5	Aides aux titres de presse quotidienne ou groupes de titres de presse quotidienne pour le maintien de la diversité de la presse écrite Article 13 - 40 %	3.046	31
Total des dépenses		7.615	
RÉSULTAT		0	

Article 70.14

AGENCE POUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Budget initial des dépenses et recettes - Droits constatés et engagements - Exercice budgétaire 2015

RECETTES (Droits constatés)		Prévisions initials 2015	Variations	Prévisions Ajustés 2015	Code Sec
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire antérieure	1.881.877,20	128.189,38	2.010.066,58	08.20
1.2	Dotation	769.000,00	-15.000,00	754.000,00	46
1.3	Autres recettes	2.500,00	58.500,00	61.000,00	16
Total des recettes		2.653.377,20	171.689,38	2.825.066,58	

DÉPENSES (Engagements)		Prévisions initials 2015	Variations	Prévisions Ajustés 2015	Code Sec
-------------------------------	--	-------------------------------------	-------------------	------------------------------------	-----------------

2.1 Fonctionnement Agence

2.1.1.	Réunions plénières	3.300,00	1.375,00	4.675,00	12
2.1.2.	Réunions Bureau	110,00	0,00	110,00	12
2.1.3.	Réunions GT	2.880,00	7.860,00	10.740,00	12
2.1.4.	Cotisations, abonnements (ENQA,MWQ,...)	7.495,00	20,00	7.515,00	12
2.1.5.	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	10.000,00	5.000,00	15.000,00	12
2.1.6.	Frais de fonctionnement	2.000,00	0,00	2.000,00	12
2.1.7.	Participation Colloque / séminaires / formation	14.000,00	-6.000,00	8.000,00	12
2.1.8.	Frais exceptionnels	23.000,00	-9.000,00	14.000,00	12 - 74
Sous total		62.785,00	-745,00	62.040,00	

2.2 Fonctionnement Audit

2.2.1.	Promotion, Communication (brochures, site,...)	20.000,00	0,00	20.000,00	12
2.2.2.	Frais de fonctionnement Cellule exécutive	3.620,00	-540,00	3.080,00	12
2.2.3.	Audits 2014-2015 (pré-visites, visites, impression rapports,	670.500,00	0,00	670.500,00	12
2.2.4.	Suivi des évaluations	82.500,00	-5.000,00	77.500,00	12
Sous total		776.620,00	-5.540,00	771.080,00	

2.3 Personnel

2.3.1.	Personnel	177.300,00	-29.550,00	147.750,00	11
Sous total		177.300,00	-29.550,00	147.750,00	

Total des dépenses		1.016.705,00	-35.835,00	980.870,00	
---------------------------	--	---------------------	-------------------	-------------------	--

RÉSULTAT		1.636.672,20	207.524,38	1.844.196,58	
-----------------	--	---------------------	-------------------	---------------------	--

Article 70.14

AGENCE POUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Budget initial des dépenses et recettes - Ordonnancements - Exercice budgétaire 2015

RECETTES		Prévisions initials 2015	Variations	Prévisions Ajustés 2015	Code Sec
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire antérieure	1.815.527,20	-555.460,62	1.260.066,58	08.20
1.2	Dotation	769.000,00	-15.000,00	754.000,00	46
1.3	Autres recettes	0,00	0,00	0,00	16
Total des recettes		2.584.527,20	-570.460,62	2.014.066,58	

DÉPENSES		Prévisions initials 2015	Variations	Prévisions Ajustés 2015	
-----------------	--	-------------------------------------	-------------------	------------------------------------	--

2.1 Fonctionnement Agence

2.1.1.	Réunions plénières	3.300,00	1.375,00	4.675,00	12
2.1.2.	Réunions Bureau	110,00	0,00	110,00	12
2.1.3.	Réunions GT	2.880,00	7.860,00	10.740,00	12
2.1.4.	Cotisations, abonnements (ENQA,MWQ,...)	7.495,00	20,00	7.515,00	12
2.1.5.	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	10.000,00	5.000,00	15.000,00	12
2.1.6.	Frais de fonctionnement	2.000,00	0,00	2.000,00	12
2.1.7.	Participation Colloque / séminaires / formation	14.000,00	-6.000,00	8.000,00	12
2.1.8.	Frais exceptionnels	23.000,00	-9.000,00	14.000,00	12 - 74
Sous total		62.785,00	-745,00	62.040,00	

2.2 Fonctionnement Audit

2.2.1.	Promotion, Communication (brochures, site,...)	20.000,00	0,00	20.000,00	12
2.2.2.	Frais de fonctionnement Cellule exécutive	3.620,00	-540,00	3.080,00	12
2.2.3.1.	Audits 2014-2015 (pré-visites, visites, impression rapports,...)	470.100,00	35.700,00	505.800,00	12
2.2.3.2	Audits 2015-2016 (pré-visites, visites, impression rapports,...)	226.450,00	-36.300,00	190.150,00	12
2.2.4.1.	Suivi des évaluations 2014-2015 (réunions et visites)	0,00	0,00	0,00	12
2.2.4.2.	Suivi des évaluations 2015-2016, (réunions et visites)	22.500,00	-18.000,00	4.500,00	12
Sous total		742.670,00	-19.140,00	723.530,00	

2.3 Personnel

2.3.1.	Personnel	177.300,00	-29.550,00	147.750,00	11
Sous total		177.300,00	-29.550,00	147.750,00	
Total des dépenses		982.755,00	-49.435,00	933.320,00	

RÉSULTAT		1.601.772,20	-521.025,62	1.080.746,58	
-----------------	--	---------------------	--------------------	---------------------	--

OPERATIONS SUR FOND EUROPEENS

A. RECETTES				
TRESORERIE				
Prévisions ajustées	A	B	C	D
recettes versées par l'Union Européenne	0,00			0,00
Fonds attribués par l'Union Européenne				0,00

B. DEPENSES				
TRESORERIE				
Prévisions ajustées	A	B	C	D
paiements sur fonds européens				0,00
engagements sur fonds européen				0,00

C.SYNTHESE ET SOLDES

TRESORERIE				
Prévisions ajustées	Réalisations	différence		
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00		0,00
Dépense (exécution du budget)	0,00	0,00		0,00
Résultat solde de l'année	0,00	0,00		0,00

SERVICE FRANCOPHONE DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS -BUDGET INITIAL Prévisionnel 2016				
---	--	--	--	--

EXERCICE 2015(au 07/10/2014)

PARTIE LIQUIDATIONS ET PAIEMENTS				
PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS				

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FOND PROPRES

A. RECETTES				
TRESORERIE				
Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C
1.1. Solde de trésorerie à reporter	0,00			0,00
1.2. Dotation de la Région wallonne	-34.000,00			0,00
1.5. Dotation de la COCOF	-121.000,00			0,00
1.6. Recettes autres				0,00
Total des recettes	-155.000,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

B. DEPENSES				
TRESORERIE				
Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C
11.12 2.1. frais de personnel	0,00			0,00
12.12 2.2. frais de fonctionnement	-40.000,00			0,00
74.23 2.3. frais d'acquisition	0,00			0,00
12.12 2.5. frais divers	0,00			0,00

11.12 2.1. frais de personnel 11.12
 12.12 2.2. frais de fonctionnement 12.12
 74.23 2.3. frais d'acquisition 74.23
 12.12 2.5. frais divers 12.12

ENGAGEMENTS				
Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C
2.1. frais de personnel	99.011,21			0,00
2.2. frais de fonctionnement	0,00			0,00
2.3. frais d'acquisition	10.000,00			0,00
2.5. frais divers	10.000,00			0,00

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-2
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

DROITS CONSTATES				
Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C
1.1. Report du disponible	-24.122,51			0,00
1.2. Dotation de la Région wallonne	-93.214,40			0,00
1.5. Dotation de la COCOF	-162.306,28			0,00
1.6. Créances autres				0,00
Total des recettes	-279.643,20	0,00	0,00	0,00

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-2
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

Total des dépenses	119.011,21	0,00	0,00
--------------------	------------	------	------

A = engagements de l'année budgétaire

Total des dépenses	-40.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------------	------------	------	------	------	------

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A+B)

C. SYNTHESE ET SOLDE						
	TRESORERIE			DROITS ET ENGAGEMENTS		
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
	-155.000,00	0,00	0,00	-279.643,20	0,00	0,00
Recettes (exécution du budget)			0,00			0,00
Dépenses (exécution du budget)	-40.000,00	0,00	0,00	119.011,21	0,00	0,00
Résultat	-115.000,00	0,00	0,00	-398.654,41	0,00	0,00

OPERATIONS SUR FONDS EUROPEENS

A. RECETTES									
	TRESORERIE				DROITS CONSTATES				
	Prévisions ajustées	A	B	C	Prévisions ajustées	A	B	C	D
				0,00					0,00
recettes versées par l'Union Européenne									

B. DEPENSES									
	TRESORERIE				ENGAGEMENTS				
	Prévisions ajustées	A	B	C	Prévisions ajustées	Réalisations	A		
				0,00					
paiements sur fonds européens									

C. SYNTHESE ET SOLDES

C. SYNTHESE ET SOLDES						
	TRESORERIE			DROITS ET ENGAGEMENTS		
	Prévisions ajustées	Réalisations	différence	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
	-155.000,00	0,00	0,00	-279.643,20	0,00	0,00
Recettes (exécution du budget)			0,00			0,00
Dépenses (exécution du budget)	-40.000,00	0,00	0,00	119.011,21	0,00	0,00
Résultat	-115.000,00	0,00	0,00	-398.654,41	0,00	0,00

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
CENTRES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ANNEE BUDGETAIRE 2015

1er ajustement

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
1	Centre Technique et Pédagogique 7080 FRAMERIES	161.512,28	1.250.532,29	1.412.044,57	1.258.648,06		153.396,51
2	Centre d'Auto Formation 4500 TIHANGE-HUY	45.770,39	774.264,47	820.034,86	812.693,67		7.341,19
	Total Centres Techniques de la C.F.	207.282,67	2.024.796,76	2.232.079,43	2.071.341,73		160.737,70

Article 70.23 C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
ECOLES SUPERIEURES DES ARTS

ANNEE BUDGETAIRE 2015

1er ajustement

ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
INSAS BRUXELLES	910.412,51	908.236,33	1.818.648,84	809.194,40		1.009.454,44
Arts Visuels BRUXELLES	668.567,72	1.591.559,82	2.260.127,54	1.429.540,45		830.587,09
Conservatoire de.BRUXELLES	1.149.737,10	1.318.537,76	2.468.274,86	1.017.886,56		1.450.388,30
Art² MONS	428.806,89	1.310.600,38	1.739.407,27	1.396.005,36		343.401,91
Conservatoire de LIEGE	396.657,54	654.681,18	1.051.338,72	755.264,58		296.074,14
Total	3.554.181,76	5.783.615,47	9.337.797,23	5.407.891,35		3.929.905,88

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
INSTITUTS DE PROMOTION SOCIALE

ANNEE BUDGETAIRE 2015

1er ajustement

	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
	2.691.219,98	6.545.631,65	9.236.851,63	6.443.156,94	2.793.694,69	
Total I.P.S.C.F.	2.691.219,98	6.545.631,65	9.236.851,63	6.443.156,94	2.793.694,69	

Article 70.25.C

**Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
INTERNATS AUTONOMES SUPERIEURS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

ANNEE BUDGETAIRE 2015

1er ajustement

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
1	IACF FOREST rue de Bourgogne	4.575,54	787.716,40	792.291,94	794.045,35	-1.753,41	
2	IACF HUY	9.346,38	624.948,98	634.295,36	638.506,67	-4.211,31	
3	IACF IXELLES rue de l'Abbaye	20.794,91	345.515,02	366.309,93	333.276,62	33.033,31	
4	IACF JAMBES	185.486,95	924.289,31	1.109.776,26	861.975,77	247.800,49	
5	IACF LIBRAMONT	24.377,60	804.954,76	829.332,36	798.432,10	30.900,26	
6	IACF LIEGE-COINTE	16.890,14	758.179,92	775.070,06	764.569,78	10.500,28	
7	IACF MONS	63.264,80	197.775,15	261.039,95	179.781,90	81.258,05	
8	IACF TAMINES	19.095,94	692.784,83	711.880,77	708.405,54	3.475,23	
9	IACF TOURNAI	89.410,19	495.875,10	585.285,29	497.984,81	87.300,48	
10	IACF UCCLE	62.848,97	551.850,40	614.699,37	605.811,81	8.887,56	
11	IACF UCCLE "Maison des Etudiants"	7.158,70	189.585,91	196.744,61	191.481,57	5.263,04	
12	IACF VIRTON	114.717,07	770.746,08	885.463,15	754.516,17	130.946,98	
Total I.A.C.F.		617.967,19	7.144.221,86	7.762.189,05	7.128.788,09	633.400,96	

Article 70.27

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR

ANNEE BUDGETAIRE 2015

1er ajustement

	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
		TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
		ANNEE	GENERAL	DEPENSES	DEPENSES	
	471.941,67	5.376.241,72	5.848.183,39	5.337.865,10	5.337.865,10	510.318,29
Total CDPA.	471.941,67	5.376.241,72	5.848.183,39	5.337.865,10	5.337.865,10	510.318,29

Article 70.28-29

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
CENTRES HORTICOLE ET AGRONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ANNEE BUDGETAIRE 2015

1er ajustement

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
			TOTAL		TOTAL		
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
3	Centre Technique Horticole 5030 GEMBLoux	1.430,30	1.868.302,10	1.869.732,40	1.869.544,50	187,90	
4	Centre des Technologies Agronomiques 4557 STREE	117.804,88	1.066.049,99	1.183.854,87	1.081.311,94	102.542,93	
	Total Centres Techniques de la C.F.	119.235,18	2.934.352,09	3.053.587,27	2.950.856,44	102.730,83	

Organismes d'Intérêt Public

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

Budget ajusté 2015

(en milliers d'euros)

RECETTES

<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>2015</u>	<u>Modifications</u>	<u>2015aju 1</u>	<u>Modifications</u>	<u>2015aju 2</u>
-----------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------------	-------------------------	-----------------------------	-------------------------

CHAPITRE 41**PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION STATUTAIRE DE WBI**

10.01.00	Recettes fonctionnelles	158	0	158	0	158
10.02.00	Récupérations	2.596	0	2.596	88	2.684
10.03.00	Recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0
10.05.00	BIJ - Dons et legs	50	0	50	-50	0
10.06.00	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	300	0	300	0	300
10.07.00	BIJ - Récupérations diverses	30	0	30	45	75
26.01.00	Intérêts sur placements	15	0	15	0	15
26.02.00	BIJ - Intérêts sur placement	6	0	6	0	6
Total Chapitre 41		3.155	0	3.155	83	3.238

CHAPITRE 43**PRODUITS DE LA VENTE D'OBJETS PATRIMONIAUX**

77.01.00	Produits de la vente de biens mobiliers	0	0	0	0	0
----------	---	---	---	---	---	---

CHAPITRE 45**INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC**

46.01.00	Dotation de la CF	35.509	0	35.509	-305	35.204
46.02.00	Dotation de la RW	23.471	-224	23.247	0	23.247
46.03.00	Provision index	0	0	0	0	0
46.04.00	Divers	237	0	237	327	564
46.05.00	Moyens transférés de la DO 32 du SPW	115	0	115	0	115
46.06.00	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	700	0	700	-370	330
46.07.00	BIJ - Moyens financiers du MCF	65	0	65	0	65
46.08.00	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	1.931	0	1.931	280	2.211
49.01.00	Contribution de la COCOF	232	0	232	0	232
Total Chapitre 45		62.260	-224	62.036	-68	61.968

CHAPITRE 49**RECETTES POUR ORDRE**

10.04.00	Divers	2.700	0	2.700	0	2.700
----------	--------	-------	---	-------	---	-------

TOTAL DES RECETTES		68.115	-224	67.891	15	67.906
---------------------------	--	---------------	-------------	---------------	-----------	---------------

DÉPENSES

Article	Libellé	2015 Initial		Ajustement 1		2015 Ajustement n°1		Ajustement 2		2015 Ajustement n°2	
		CE	CO	CE	CO	CE	CO	CE	CO	CE	CO
CHAPITRE 51											
MONTANTS A PAYER AUX PERSONNES ATTACHÉES A L'ORGANISME											
11.01.00	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	14.635	14.635	0	0	14.635	14.635	-186	-186	14.449	14.449
11.02.00	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	5.510	5.510	0	0	5.510	5.510	186	186	5.696	5.696
11.03.00	Service social	96	96	0	0	96	96	0	0	96	96
11.04.00	Assurance complémentaire.Intervention patronale - carr ext.	240	240	0	0	240	240	0	0	240	240
11.05.00	Indemnités couvrant des charges réelles	772	772	0	0	772	772	0	0	772	772
11.06.00	Indemnités - Heures supplémentaires	30	30	0	0	30	30	0	0	30	30
11.07.00	Provision pension (part patronale)	1.153	1.153	0	0	1.153	1.153	0	0	1.153	1.153
11.08.00	BIJ - Frais de personnel	47	47	0	0	47	47	3	6	50	53
12.01.00	Formation professionnelle	60	60	0	0	60	60	0	0	60	60
12.02.00	Honoraires forfaitaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Chapitre 51		22.543	22.543	0	0	22.543	22.543	3	6	22.546	22.549

CHAPITRE 52

MONTANTS A PAYER À DES TIERS POUR PRESTATIONS, FOURNITURES ET TRAVAUX QUI ONT POUR OBJET DES SERVICES OU DES BIENS NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INVENTORIÉS

77.01.00	Locaux et matériel	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000	150	150	1.150	1.150
11.03.00	Frais de bureau	450	450	0	0	450	450	0	0	450	450
11.04.00	Gestion du contentieux	15	15	0	0	15	15	0	0	15	15
11.05.00	Autres prestations et travaux par tiers	800	800	0	0	800	800	-48	-48	752	752
11.06.00	BIJ - Frais de fonctionnement	137	137	0	0	137	137	20	20	157	157
11.07.00	Charges financières	1.172	1.172	0	0	1.172	1.172	-200	-200	972	972
11.08.00	BIJ - Charges financières	3	3	0	0	3	3	-1	-1	2	2
Total Chapitre 52		3.577	3.577	0	0	3.577	3.577	-79	-79	3.498	3.498

CHAPITRE 53
EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE

53.1 Visibilité Wallonie-Bruxelles												
12.07.00	Revue "Wallonie-Bruxelles"	120	120	0	0	120	120	0	0	120	120	120
12.08.00	Visibilité internationale WB	450	450	0	0	450	450	-22	-22	428	428	428
30.08.00	Visibilité internationale WB - subventions	17	17	0	0	17	17	0	0	17	17	17
Total 53.1		587	587	0	0	587	587	-22	-22	565	565	565

53.2 Programme d'événements exceptionnels												
12.09.00	Evénements exceptionnels - CF	1.020	1.020	0	0	1.020	1.020	300	300	1.320	1.320	1.320
12.10.00	Evénements exceptionnels - RW	230	230	0	0	230	230	0	0	230	230	230
Total 53.2		1.250	1.250	0	0	1.250	1.250	300	300	1.550	1.550	1.550

53.3 Représentation de la Communauté française à l'étranger												
12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5.415	5.415			5.415	5.415	150	150	5.565	5.565	5.565

53.4 Secteur multilatéral												
12.12.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	450	450	0	0	450	450	-12	-12	438	438	438
12.13.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	425	425	0	0	425	425	37	37	462	462	462
30.01.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	1.297	820	0	0	1.297	820	25	25	1.322	845	845
30.02.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1.760	1.750	0	0	1.760	1.750	0	0	1.760	1.750	1.750
30.09.00	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW	100	115	0	0	100	115	0	0	100	115	115
35.01.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.122	4.122	0	0	4.122	4.122	0	0	4.122	4.122	4.122
35.02.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	272	272	0	0	272	272	-25	-25	247	247	247
Total 53.4		8.426	7.954	0	0	8.426	7.954	25	25	8.451	7.979	7.979

53.5 Secteur bilatéral												
12.14.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.350	1.350	0	0	1.350	1.350	0	0	1.350	1.350	1.350
12.15.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	900	900	0	0	900	900	0	0	900	900	900
30.03.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	1.700	1.650	0	0	1.700	1.650	-49	-49	1.651	1.601	1.601
30.04.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	2.200	2.020	0	0	2.200	2.020	0	0	2.200	2.020	2.020
50.01.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	135	145	0	0	135	145	-39	-39	96	106	106
50.02.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	480	480	-133	-133	347	347	0	0	347	347	347
Total 53.5		6.765	6.545	-133	-133	6.632	6.412	-88	-88	6.544	6.324	6.324

53.6 Politiques sectorielles												
12.16.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	1.675	1.675	0	0	1.675	1.675	-15	-15	1.660	1.660	
		854	854	0	0	854	854	-25	-25	829	829	
	- culture - audiovisuel	28	28	0	0	28	28	0	0	28	28	
	- aide aux acteurs de la solidarité	250	250	0	0	250	250	0	0	250	250	
	- Education et formation à l'étranger	465	465	0	0	465	465	10	10	475	475	
	- Recherche - enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	- Citoyenneté - jeunesse	78	78	0	0	78	78	0	0	78	78	
	- autres											
12.17.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	443	443	-11	-11	432	432	0	0	432	432	
	- citoyenneté jeunesse	20	20	0	0	20	20	0	0	20	20	
	- rayonnement économique régional	283	283	0	0	283	283	0	0	283	283	
	- autres	140	140	-11	-11	129	129	0	0	129	129	
30.05.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	5.969	5.909	0	0	5.969	5.909	-264	-264	5.705	5.645	
	- culture - audiovisuel	2.224	2.224	0	0	2.224	2.224	-15	-15	2.209	2.209	
	- aide aux acteurs de la solidarité	1.000	940	0	0	1.000	940	-49	-49	951	891	
	- Education et formation à l'étranger	125	125	0	0	125	125	0	0	125	125	
	- Recherche - enseignement supérieur	2.558	2.558	0	0	2.558	2.558	-200	-200	2.358	2.358	
	- Citoyenneté - jeunesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	- autres	62	62	0	0	62	62	0	0	62	62	
30.06.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	970	900	-80	-80	890	820	0	0	890	820	
	- Citoyenneté-jeunesse	466	400	0	0	466	400	0	0	466	400	
	- rayonnement économique régional	104	100	0	0	104	100	0	0	104	100	
	- aide aux acteurs de la solidarité	300	300	0	0	300	300	0	0	300	300	
	- autres	100	100	-80	-80	20	20	0	0	20	20	
30.07.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	3.900	3.250	0	0	3.900	3.250	0	0	3.900	3.250	
	- Citoyenneté-jeunesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	- rayonnement économique régional	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	- aide aux acteurs de la solidarité	3.900	3.250	0	0	3.900	3.250	0	0	3.900	3.250	
	- autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
50.03.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
50.04.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
01.01.00	COCOF	232	232	0	0	232	232	0	0	232	232	

Total 53.6											12.039
	13.189	12.409	-91	-91	13.098	12.318	-279	-279	12.819		
53.7 Dépenses particulières											
01.02.00	Ristournes et non-valeurs	0	0	0	0	0	4	4	4	4	
01.03.00	Provision - Ristournes et non-valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
01.06.00	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	300	300	0	0	300	0	0	300	300	
Total 53.7		300	300	0	0	300	4	4	304	304	
53.8 Activités du BIJ											
12.19.00	Activités du-programme jeunesse en-Action (Supprimé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
12.20.00	Activités Centre de Ressource SALTO	38	38	0	0	38	10	10	48	48	
12.22.00	Programmes internationaux WBI - CF	106	106	0	0	106	19	19	125	125	
12.23.00	Programmes internationaux WBI - RW	30	30	0	0	30	0	0	30	30	
12.24.00	Activités EURODESK	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
12.25.00	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	50	50	0	0	50	50	60	100	110	
30.10.00	Activités du programme Jeunesse en Action	0	700	0	0	0	700	0	-370	0	
30.11.00	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	15	15	0	0	15	15	2	15	17	
30.12.00	Programmes internationaux WBI - CF	635	635	0	0	635	-25	-25	610	610	
30.13.00	Programmes internationaux WBI - RW	258	258	0	0	258	0	0	258	258	
30.14.00	Programmes internationaux WBI - COCOF	12	12	0	0	12	-12	-12	0	0	
30.15.00	Programmes découlant des dons et legs	50	50	0	0	50	-50	-50	0	0	
30.16.00	Activités Centre de Ressource SALTO	32	32	0	0	32	6	12	38	44	
30.17.00	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	1.718	1.500	0	0	1.718	63	261	1.781	1.761	
Total 53.8		2.944	3.426	0	0	2.944	61	-93	3.005	3.333	
Total Chapitre 53		38.876	37.886	-224	-224	38.652	151	-3	38.803	37.659	

CHAPITRE 55
ACHATS DE BIENS PATRIMONIAUX

55.1 Belgique										
70.01.00	Aménagement de bâtiments	60	60	0	0	60	0	0	60	60
70.03.00	BIJ - Aménagements bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0
72.01.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74.01.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	250	250	0	0	250	81	89	331	339
74.05.00	BIJ - Acquisitions mobilier et matériel	5	5	0	0	5	2	2	7	7
Total 55.1		315	315	0	0	315	83	91	398	406

55.2 Etranger										
70.02.00	Aménagement de bâtiments	80	80	0	0	80	80	0	0	80
72.02.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74.02.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	58	58	0	0	58	58	0	0	58
Total 55.2		138	138	0	0	138	138	0	0	138

55.3 Programmes spécifiques										
74.03.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	14	14	0	0	14	14	0	0	14
74.04.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 55.3		14	14	0	0	14	14	0	0	14
Total Chapitre 55		467	467	0	0	467	467	83	91	550

CHAPITRE 56
SOMMES À PAYER À DES TIERS PAR SUITE D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES EN PRINCIPAL

79.01.00	Amortissement d'emprunts	942	942	0	0	942	942	0	0	942
----------	--------------------------	-----	-----	---	---	-----	-----	---	---	-----

CHAPITRE 57
AFFECTATION DU BONI

27.01.00	Affectation du boni - CF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27.02.00	Affectation du boni - RW	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Chapitre 57		0	0	0	0	0	0	0	0	0

CHAPITRE 59
DÉPENSES POUR ORDRE

01.04.00	Divers	2.700	2.700	0	0	2.700	2.700	0	0	2.700
----------	--------	-------	-------	---	---	-------	-------	---	---	-------

TOTAL DES DÉPENSES		69.105	68.115	-224	-224	68.881	67.891	158	15	69.039
--------------------	--	--------	--------	------	------	--------	--------	-----	----	--------

TOTAL DES DÉPENSES		69.105	68.115	-224	-224	68.881	67.891	158	15	69.039
--------------------	--	--------	--------	------	------	--------	--------	-----	----	--------